Nations Unies A/66/266

Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Points 133 et 134 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et mesures transitoires relatives à l'information financière à transmettre par la Caisse dans le cadre des Normes comptables internationales pour le secteur public

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

* A/66/150.

11-44577 (F) 200911 200911

Merci de recycler

Table des matières

Page

I. Vue d'ensemble 4

II. Budget de l'exercice biennal 2010-2011 : rapport sur l'exécution du budget 4

A. Frais d'administration 8

B. Frais de gestion du portefeuille 14

C. Frais d'audit 19

D. Dépenses afférentes au Comité mixte 19

E. Dépenses extrabudgétaires 19

III. Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013 : cadres de budgétisation axée sur les résultats et analyse des ressources nécessaires 19

A. Introduction 19

B. Frais d'administration 28

C. Frais de gestion du portefeuille 54

D. Frais d'audit 74

E. Dépenses afférentes au Comité mixte 75

IV. Fonds de secours 75

V. Recommandation de mesures particulières en vue de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) au 1er janvier 2012 75

VI. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre 76

VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 77

Annexes

I. Examen par le Comité mixte des prévisions budgétaires révisées de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011 et des prévisions budgétaires pour l'exercice 2012-2013 89

II. Organigramme de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011 105

III. Organigramme de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies approuvé pour l'exercice biennal 2012-2013 106

IV. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : nombre de participants par organisation affiliée au 31 décembre 2010 107

Résumé

Le présent rapport contient le budget révisé de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011, qui fait apparaître une diminution de dépenses de 21 772 800 dollars, soit 11 830 000 dollars au titre des frais d'administration, 9 908 500 dollars au titre des frais de gestion du portefeuille et 112 100 dollars au titre des frais d'audit, contrebalancée en partie par une augmentation de 77 800 dollars au titre des dépenses afférentes au Comité mixte. Le montant révisé des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2010-2011 s'établirait donc à 154 545 700 dollars et se répartit comme suit : frais d'administration (80 478 500 dollars), frais de gestion du portefeuille (71 289 000 dollars), frais d'audit (2 532 900 dollars) et dépenses afférentes au Comité mixte (245 300 dollars). La part de ce montant imputée à l'Organisation des Nations Unies en vertu de l'accord de partage des coûts s'établit à 21 508 700 dollars.

Le présent rapport renferme également le projet de budget-programme pour l'exercice biennal courant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013, qui se monte à 191 620 600 dollars (avant actualisation des coûts), répartis comme suit : frais d'administration (96 873 100 dollars), frais de gestion du portefeuille (91 799 300 dollars), dépenses d'audit (2 748 200 dollars) et dépenses afférentes au Comité mixte (200 000 dollars). Pour ce qui est du tableau d'effectifs, il est prévu de maintenir 227 postes permanents et 17 postes temporaires, de créer 7 postes permanents et de reclasser 1 poste.

Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Frais d'administration[a, b]	92 308,5	96 873,1	188	187
Frais de gestion du portefeuille	81 197,5	91 799,3	58	65
Frais d'audit	2 645,0	2 748,2		
Dépenses du Comité mixte	167,5	200,0		
Total	**176 318,5**	**191 620,6**	**246**	**252**

[a] Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) est financé par les organisations affiliées au moyen de fonds extrabudgétaires.

[b] Dont 18 postes temporaires dont les titulaires s'occuperont du Système intégré d'administration des pensions; un poste P-4 a été supprimé en 2011.

I. Vue d'ensemble

1. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale en 1949 pour assurer, au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'affilier à la Caisse, des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes. Elle compte actuellement 23 organisations affiliées et le nombre total de participants actifs et de bénéficiaires au 31 décembre 2010 était de 184 968.

2. Conformément aux Statuts adoptés par l'Assemblée générale, la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des organisations affiliées (un par organisation), le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés. Les membres du Comité mixte sont choisis pour un tiers par l'Assemblée générale des Nations Unies et les organes directeurs des autres organisations affiliées, un tiers par les chefs de secrétariat des organisations et un tiers par les participants. Le Comité mixte présente à l'Assemblée générale des rapports sur le fonctionnement de la Caisse et sur ses investissements. En cas de besoin, il recommande des modifications à apporter aux Statuts en ce qui concerne, notamment, le taux de cotisation des participants (actuellement fixé à 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension) et celui des organisations (actuellement fixé à 15,8 %), les critères d'admission et les prestations auxquelles les participants ou leurs ayants droit peuvent prétendre.

II. Budget de l'exercice biennal 2010-2011 : rapport sur l'exécution du budget

3. On trouvera au tableau 1 ci-après un récapitulatif du montant estimatif des dépenses pour l'exercice biennal 2010-2011. Afin de rendre le rapport sur l'exécution du budget plus aisé à comprendre, les dépenses de l'exercice ont été divisées en deux composantes : a) les dépenses effectivement engagées pour la période de 17 mois comprise entre le 1er janvier 2010 et le 31 mai 2011; et b) le montant estimatif des dépenses pour la période de 7 mois allant du 1er juin au 31 décembre 2011. Les dépenses effectivement engagées entre le 1er janvier et le 31 mai 2011 ont été calculées selon les principes de la comptabilité d'exercice, principes selon lesquels les effets des transactions et d'autres événements sont comptabilisés dans les états financiers au moment où ils se produisent, sans considération du moment où les décaissements ou encaissements d'espèces ou de quasi-espèces se produisent.

4. Dans sa résolution 64/245, l'Assemblée générale a approuvé un crédit d'un montant de 176 318 500 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, aux fins du financement des frais d'administration (92 281 400 dollars), des frais de gestion du portefeuille (81 292 100 dollars), des frais d'audit (2 645 000 dollars) et des dépenses afférentes au Comité mixte (100 000 dollars). De ce montant, 154 749 100 dollars sont directement imputables à la Caisse et 21 569 400 dollars représentent la part de l'ONU dans le total des dépenses. Par ailleurs, l'Assemblée a autorisé des dépenses extrabudgétaires d'un montant de 158 200 dollars, prises en charge par un certain nombre d'organisations affiliées. Dans sa résolution 65/249, l'Assemblée a approuvé une redistribution des crédits pour répondre aux besoins de la Caisse. Les

crédits révisés permettront de financer les frais d'administration (92 308 500 dollars), les frais de gestion du portefeuille (81 197 500 dollars), les frais d'audit (2 645 000 dollars) et les dépenses afférentes au Comité mixte (167 500 dollars). Le montant directement imputable à la Caisse (154 749 100 dollars) et la part de l'ONU dans le total des dépenses (21 569 400 dollars) restent inchangés.

Tableau 1

Prévisions révisées pour l'exercice biennal 2010-2011, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits approuvés			*Dépenses de la période de 17 mois allant du 1er janvier 2010 au 31 mai 2011*			*Dépenses estimatives pour la période de 7 mois allant du 1er juin au 31 décembre 2011*			*Dépassement/(sous-utilisation) des crédits pour 2010-2011*			*Montant définitif des crédits proposés pour 2010-2011*		
	Caisse des pensions	*ONU*	*Total*	*Caisse des pensions*	*ONU*	*Total*	*Caisse des pensions*	*ONU*	*Total*	*Caisse des pensions*	*ONU*	*Total*	*Caisse des pensions*	*ONU*	*Total*
	(a)			*(b)*			*(c)*			*(d) = (b) + (c) – (a)*			*(e) = (a) + (d)*		
Frais d'administration															
Postes	26 386,6	12 344,8	38 731,4	16 442,4	7 739,9	24 182,3	8 213,8	3 829,8	12 043,6	(1 730,4)	(775,1)	(2 505,5)	24 656,2	11 569,7	36 225,9
Postes temporaires	2 870,3	–	2 870,3	807,1	–	807,1	258,0	–	258,0	(1 805,2)	–	(1 805,2)	1 065,1	–	1 065,1
Autres dépenses de personnel	2 830,8	1 202,0	4 032,8	1 958,8	932,6	2 891,4	1 260,5	538,6	1 799,1	388,5	269,2	657,7	3 219,3	1 471,2	4 690,5
Consultants	537,6	–	537,6	205,9	–	205,9	132,6	–	132,6	(199,1)	–	(199,1)	338,5	–	338,5
Voyages	1 360,6	–	1 360,6	907,2	–	907,2	389,9	–	389,9	(63,5)	–	(63,5)	1 297,1	–	1 297,1
Services contractuels	21 908,3	3 851,7	25 760,0	12 144,7	3 163,6	15 308,3	2 651,8	521,5	3 173,3	(7 111,8)	(166,6)	(7 278,4)	14 796,5	3 685,1	18 481,6
Frais de représentation	4,0	–	4,0	4,3	–	4,3	1,0	–	1,0	1,3	–	1,3	5,3	–	5,3
Frais généraux de fonctionnement	9 581,6	3 220,1	12 801,7	6 703,9	3 125,8	9 829,7	4 442,8	712,1	5 154,9	1 565,1	617,8	2 182,9	11 146,7	3 837,9	14 984,6
Fournitures et accessoires	140,1	70,0	210,1	252,4	55,1	307,5	54,9	27,5	82,4	167,2	12,6	179,8	307,3	82,6	389,9
Mobilier et matériel	5 560,0	440,0	6 000,0	481,5	114,1	595,6	2 078,5	325,9	2 404,4	(3 000,0)		(3 000,0)	2 560,0	440,0	3 000,0
Total	**71 179,9**	**21 128,6**	**92 308,5**	**39 908,2**	**15 131,1**	**55 039,3**	**19 483,8**	**5 955,4**	**25 439,2**	**(11 787,9)**	**(42,1)**	**(11 830,0)**	**59 392,0**	**21 086,5**	**80 478,5**
Frais de gestion du portefeuille															
Postes	15 344,0	–	15 344,0	9 115,1	–	9 115,1	5 275,5	–	5 275,5	(953,4)	–	(953,4)	14 390,6	–	14 390,6
Autres dépenses de personnel	2 361,8	–	2 361,8	753,4	–	753,4	1 738,7	–	1 738,7	130,3	–	130,3	2 492,1	–	2 492,1
Consultants	2 328,8	–	2 328,8	702,6	–	702,6	1 626,2	–	1 626,2	–	–		2 328,8	–	2 328,8
Voyages	2 000,0	–	2 000,0	1 100,6	–	1 100,6	610,4	–	610,4	(289,0)	–	(289,0)	1 711,0	–	1 711,0
Services contractuels	52 878,9	–	52 878,9	32 839,7	–	32 839,7	11 594,0	–	11 594,0	(8 445,2)	–	(8 445,2)	44 433,7	–	44 433,7
Frais de représentation	22,0	–	22,0	20,4	–	20,4	3,0	–	3,0	1,4	–	1,4	23,4	–	23,4
Frais généraux de fonctionnement	5 402,0	–	5 402,0	2 787,4	–	2 787,4	2 283,5	–	2 283,5	(331,1)	–	(331,1)	5 070,9	–	5 070,9
Fournitures et accessoires	160,0	–	160,0	53,8	–	53,8	105,8	–	105,8	(0,4)	–	(0,4)	159,6	–	159,6

	Crédits approuvés			*Dépenses de la période de 17 mois allant du 1er janvier 2010 au 31 mai 2011*			*Dépenses estimatives pour la période de 7 mois allant du 1er juin au 31 décembre 2011*			*Dépassement/(sous-utilisation) des crédits pour 2010-2011*			*Montant définitif des crédits proposés pour 2010-2011*		
	Caisse des pensions	*ONU*	*Total*	*Caisse des pensions*	*ONU*	*Total*	*Caisse des pensions*	*ONU*	*Total*	*Caisse des pensions*	*ONU*	*Total*	*Caisse des pensions*	*ONU*	*Total*
	(a)			*(b)*			*(c)*			*(d) = (b) + (c) – (a)*			*(e) = (a) + (d)*		
Mobilier et matériel	700,0	–	700,0	218,6	–	218,6	460,3	–	460,3	(21,1)	–	(21,1)	678,9	–	678,9
Total	**81 197,5**	**–**	**81 197,5**	**47 591,6**	**–**	**47 591,6**	**23 697,4**	**–**	**23 697,4**	**(9 908,5)**	**–**	**(9 908,5)**	**71 289,0**	**–**	**71 289,0**
Frais d'audit															
Audit externe	551,0	110,2	661,2	244,6	48,9	293,5	306,4	61,3	367,7	–	–	–	551,0	110,2	661,2
Audit interne	1 653,2	330,6	1 983,8	821,4	164,3	985,7	738,3	147,7	886,0	(93,5)	(18,6)	(112,1)	1 559,7	312,0	1 871,7
Total	**2 204,2**	**440,8**	**2 645,0**	**1 066,0**	**213,2**	**1 279,2**	**1 044,7**	**209,0**	**1 253,7**	**(93,5)**	**(18,6)**	**(112,1)**	**2 110,7**	**422,2**	**2 532,9**
Dépenses afférentes au Comité mixte	167,5	–	167,5	199,4	–	199,4	45,9	–	45,9	77,8	–	77,8	245,3	–	245,3
Total général	**154 749,1**	**21 569,4**	**176 318,5**	**88 765,2**	**15 344,3**	**104 109,5**	**44 271,8**	**6 164,4**	**50 436,2**	**(21 712,1)**	**(60,7)**	**(21 772,8)**	**133 037,0**	**21 508,7**	**154 545,7**
Dépenses extrabudgétaires (régime d'assurance maladie après la cessation de service)															
Activités opérationnelles	**158,2**	**–**	**158,2**	**90,0**	**–**	**90,0**	**54,3**	**–**	**54,3**	**(13,9)**	**–**	**(13,9)**	**144,3**	**–**	**144,3**

5. Les crédits révisés sont le fruit des changements suivants :

a) Frais d'administration : augmentation de 94 600 dollars des montants prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), correspondant à un emploi de temporaire de classe P-4 pour des activités liées à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS);

b) Frais de gestion du portefeuille : diminution de 94 600 dollars des montants prévus au titre des services contractuels.

6. Le montant total des dépenses de l'exercice biennal 2010-2011 est estimé à 154 545 700 dollars et comprend les frais d'administration (80 478 500 dollars), les frais de gestion du portefeuille (71 289 000 dollars), les frais d'audit (2 532 900 dollars) et les dépenses afférentes au Comité mixte (245 300 dollars), ce qui représenterait une sous-utilisation des crédits équivalant à 21 772 800 dollars (12,3 % du total). Les dépenses extrabudgétaires sont estimées à 144 300 dollars, soit un dépassement de crédits de 13 900 dollars (8,8 % du total).

A. Frais d'administration

7. Le montant estimatif des frais d'administration, 80 478 500 dollars, correspond à une sous-utilisation des crédits équivalant à 11 830 000 dollars ou 12,8 %. Celle-ci s'explique principalement par des changements intervenus dans le cadre du projet consacré au Système intégré d'administration des pensions (SIAP) à la suite d'un perfectionnement du plan correspondant et de l'ajout de nouvelles activités destinées à en poser les bases techniques, et par la mise en service d'une nouvelle infrastructure informatique, comme indiqué aux paragraphes 13 à 17. Le projet SIAP est un investissement majeur pour la Caisse, c'est pourquoi le tableau 2 ci-après fait une distinction entre les dépenses de l'exercice 2010-2011 liées au projet SIAP et les autres dépenses.

8. Les principaux écarts non liés au projet SIAP sont les suivants :

1. Postes : sous-utilisation des crédits de 2 505 500 dollars

9. Cette sous-utilisation s'explique principalement par un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions enregistré au début de l'exercice.

2. Autres dépenses de personnel : dépassement des crédits de 657 700 dollars

10. Ce dépassement est principalement dû au recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) du fait du surcroît de travail provenant de l'augmentation du nombre de participants et de retraités et autres bénéficiaires.

3. Frais généraux de fonctionnement : dépassement des crédits de 2 182 900 dollars

11. Le dépassement de crédits découle principalement de frais bancaires d'un montant estimé à 2,5 millions de dollars. Le projet de budget pour 2010-2011 présenté au Comité mixte comprenait, à la rubrique des frais généraux de fonctionnement, des prévisions de dépenses au titre des frais bancaires mais, après examen par le Comité mixte, ces montants ont été éliminés du rapport dans lequel le budget était présenté à l'Assemblée générale (voir A/64/291, annexe VII, par. 34).

Le montant de 2,5 millions de dollars correspondant aux frais bancaires afférents au versement des prestations a été calculé en se fondant sur les frais effectivement payés pendant l'exercice 2008-2009.

4. Projets entrepris au cours de l'exercice 2010-2011

12. On trouvera ci-après une brève présentation de l'état d'avancement des projets informatiques entrepris pendant l'exercice 2010-2011.

Tableau 2
État d'avancement des projets entrepris en 2010-2011
(En dollars des États-Unis)

Projet	*Date d'achèvement prévue/effective*	*Crédits ouverts*	*Montant estimatif des dépenses*	*Dépassement/ (sous-utilisation) des crédits*
Système intégré d'administration des pensions	Mai 2014	14 361 400	2 299 906	(12 061 49
Initiatives relatives au partage d'informations entre les organisations affiliées	Décembre 2011	1 749 773	1 749 773	
Services aux clients	Décembre 2011	469 671	469 671	
Outils Web	Décembre 2011	1 709 342	1 709 342	
Progiciels institutionnels	Décembre 2011	1 063 280	1 063 280	
Opérations	Décembre 2011	1 031 400	1 031 400	
Fusion des systèmes informatiques du secrétariat de la Caisse des pensions et de la Division de la gestion des investissements	Décembre 2011	461 633	461 633	
Total		**20 846 499**	**8 785 005**	**(12 061 494)**

Système intégré d'administration des pensions

13. Pendant l'exercice 2010-2011, la Caisse a poursuivi les activités destinées à jeter les principales bases du projet : a) constitution d'un dictionnaire de données exhaustif des systèmes actuellement exploités (PENSYS et Lawson); b) analyse approfondie des données des systèmes actuellement exploités; c) nettoyage des données, au moyen de logiciels spécialisés de traitement par lots et grâce au travail sur les bases de données PENSYS et Lawson assuré par des membres de l'équipe du projet SIAP; d) mise à jour de la documentation sur les procédures (en complément aux diagrammes représentant les enchaînements de tâches produits pendant la phase de planification et de conception du projet); e) mise au point de la première série de formules de calcul qui seront appliquées aux opérations complexes et détaillées de la Caisse, afin qu'elles puissent recevoir l'aval des experts internes et externes de la Caisse pendant la phase de mise en service; f) actualisation de la documentation technique décrivant en détail les dispositifs d'échange de données (interfaces) entre les systèmes actuels de la Caisse et ceux d'autres entités; g) création de la première série de bibliothèques d'essais détaillés portant sur les interfaces et les calculs.

14. Le projet a donné lieu à deux initiatives qui n'avaient pas été envisagées dans le plan initial. La première est un vaste examen participatif du cahier des charges produit au cours de la première phase du projet, qui a abouti à un perfectionnement du modèle opérationnel cible et de la portée du projet. De nouvelles spécifications, tant fonctionnelles que techniques, ont été mises au point. Le cahier des charges, dans sa version finale, comporte ainsi 333 spécifications fonctionnelles et techniques, qui viennent s'ajouter à 18 prescriptions fondamentales.

15. La seconde initiative concerne l'évaluation de nouvelles technologies pouvant servir à mettre au point les interfaces qui seront utilisées pour échanger aisément des données entre les mécanismes de versement des prestations du SIAP et les systèmes de gestion des ressources humaines et des finances des organisations participantes et permettront d'utiliser plus efficacement les bases de données existantes afin d'automatiser la vérification des calculs de cotisations et la mise en place d'autres protocoles de contrôle de la qualité des données. De nombreuses organisations affiliées ayant décidé d'adopter des progiciels de gestion intégrés, la Caisse envisage la possibilité de mettre en service des interfaces communes reposant sur des technologies nouvelles. Une fois que l'ONU aura achevé la mise en service du progiciel SAP, on estime que 96 % des données des participants de la Caisse seront gérées par un progiciel de gestion intégré. Cette initiative est étroitement liée à la mise au point du SIAP, dans la mesure où le cahier des charges modifié prend en compte les éléments suivants : a) des liaisons transparentes avec les systèmes de gestion des états de paie des organisations affiliées; b) des outils permettant d'utiliser efficacement les interfaces communes avec les progiciels de gestion intégrés; c) la mise au point d'un mécanisme de saisie sur le Web, à l'intention des organisations ne disposant pas d'un progiciel de gestion intégré.

16. Ces deux initiatives supplémentaires ont abouti à un cahier des charges plus détaillé qui guidera de façon plus précise et efficace le travail de paramétrage du système et de définition des fonctionnalités. Ceci permettra d'améliorer le nouveau système et d'éviter des changements postérieurs à la mise en service, qui retarderaient le projet et en augmenteraient les coûts. En outre, les équipes chargées du projet SIAP s'efforceront d'adapter le système le plus tôt possible de sorte qu'il puisse exploiter les données produites par les progiciels de gestion intégrés des organisations affiliées. Il va de soi que l'intérêt du SIAP est en grande partie fonction de la qualité, de l'actualité et de la disponibilité des données relatives aux ressources humaines et aux aspects financiers transmises par les organisations affiliées.

17. Bien que le coût estimatif total du projet SIAP, de 22 660 300 dollars (avant actualisation des coûts), reste inchangé, des activités supplémentaires ont été ajoutées au plan de projet et les activités d'achat ont été modifiées de façon notable pour y intégrer une évaluation en deux étapes, comme l'avait suggéré la Division des achats de l'ONU. Du fait de ces changements, le calendrier du projet a été étendu, entraînant un rééchelonnement des dépenses. Le tableau 3 ci-après présente le montant des dépenses prévues pour l'exercice 2010-2011, ainsi que le coût estimatif de l'ensemble du projet.

Tableau 3
Récapitulatif des ressources nécessaires pour le projet SIAP
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice biennal 2010-2011				*Exercice biennal 2012-2013*	*Exercice biennal 2014-2015*	**Total**
Frais d'administration	*Crédits approuvés*	*Montant estimatif des dépenses*	*Dépassement/ (sous-utilisation) des crédits*	*Montant définitif proposé*	*Crédits demandés*	*Dépenses Prévues*	**Dépenses prévues**
Postes temporaires	2 870,3	1 065,1	(1 805,2)	1 065,1	3 670,8	957,7	**5 693,6**
Voyages	84,8	84,8	–	84,8	–	–	**84,8**
Services contractuels	8 406,3	1 150,0	(7 256,3)	1 150,0	11 966,3	3 765,6	**16 881,9**
Mobilier et matériel	3 000,0	–	(3 000,0)	–	–	–	–
Total	**14 361,4**	**2 299,9**	**(12 061,5)**	**2 299,9**	**15 637,1**	**4 723,3**	**22 660,3**

Mobilier et matériel : sous-utilisation des crédits de 3 millions de dollars

18. Les dépenses inférieures aux prévisions s'expliquent par la décision d'installer le matériel informatique nécessaire au projet dans le nouveau centre de données de la Caisse, en raison des vulnérabilités relevées dans celui hébergé dans l'immeuble du 1, Dag Hammarskjöld Plaza. Au départ, la stratégie envisagée prévoyait l'acquisition de 12 serveurs, de 15 modules de sauvegarde et de stockage en réseau (modules SAN) et d'unités d'alimentation ininterruptible, et leur installation dans le centre de données situé au quatrième étage du 1, Dag Hammarskjöld Plaza, où ils auraient fourni les capacités nécessaires à l'hébergement des nouvelles applications.

19. Cependant, en raison des graves vulnérabilités relevées dans le centre de données situé au 1, Dag Hammarskjöld Plaza, cette stratégie n'a pas été jugée viable. L'analyse d'impact concernant les plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre menée en 2009 et présentée au Comité mixte en 2010 a révélé que le centre disposait certes d'un système d'alimentation électrique ininterruptible, mais était dépourvu de groupes électrogènes qui lui permettraient de faire face au risque d'une coupure de courant liée à une défaillance de la compagnie d'électricité ou du réseau électrique de l'immeuble. Une évaluation antérieure de ce centre par rapport aux normes du secteur avait abouti à une note de 2 sur 10 pour la disponibilité (10 étant le meilleur score possible). Dans ces conditions, l'installation de matériel supplémentaire dans l'immeuble du 1, Dag Hammarskjöld Plaza aurait entraîné des risques considérables pour le projet SIAP.

20. Après avoir longuement cherché une solution de remplacement, la Caisse a décidé de transférer ses infrastructures informatiques et télématiques situées au 1, Dag Hammarskjöld Plaza dans le nouveau centre de données d'Amérique du Nord, installation nouvelle et plus robuste capable de garantir la disponibilité opérationnelle de ses systèmes essentiels. Le nouveau centre de données est classé dans la catégorie de niveau 3 d'après la norme TIA-942 DC de la Telecommunications Industry Association, niveau qui garantit un taux de disponibilité des installations de 99,9 %.

Services contractuels : sous-utilisation des crédits de 7 256 300 dollars

21. C'est principalement en raison du changement concernant le centre de données qui hébergera les nouvelles applications que les dépenses ont été inférieures aux prévisions. La Caisse a déménagé le matériel existant du 1, Dag Hammarskjöld Plaza vers le nouveau centre de données et a également acheté du nouveau matériel d'une valeur de 750 000 dollars afin de couvrir tous les besoins du projet SIAP en matière de capacité. Un appel à propositions a été lancé, avec un budget de 400 000 dollars, pour trouver un cabinet de conseil spécialisé qui pourrait prêter main-forte à la refonte des processus de la Caisse conformément au nouveau modèle opérationnel et aux nouvelles orientations, et mettre au point des scénarios de mise à l'épreuve qui permettraient de démontrer que le nouveau système est capable de traiter le calcul des prestations et leur versement de façon exacte, sûre et efficace.

22. Les initiatives susmentionnées faciliteront le déroulement de la phase suivante du projet SIAP, mais ont entraîné un glissement de calendrier. On estime toutefois que, comme prévu, le SIAP sera exploitable 30 mois après le début du projet (c'est-à-dire une fois le prototype testé et approuvé). Il est maintenant prévu d'achever la mise en service du système en avril 2014 et de mener à bien les activités de mise à l'épreuve et de formation, qui se dérouleront en parallèle, avant novembre 2014. Cette date, toutefois, est tributaire de l'exécution des opérations d'achat et d'adjudication des marchés, qui devraient prendre neuf mois. Ainsi, les crédits d'un montant de 7 256 300 dollars alloués pour la mise au point, le paramétrage et la mise en service des nouvelles applications prévus dans le budget de 2010-2011 ne seront pas utilisés avant l'exercice 2012-2013. On trouvera un calendrier détaillé du projet SIAP assorti d'un descriptif des activités prévues à l'annexe II du complément d'information financière.

Postes temporaires : sous-utilisation des crédits de 1 805 200 dollars

23. Les dépenses au titre des postes ont été inférieures aux prévisions, situation qui s'explique principalement par l'échelonnement des recrutements auquel il a été procédé à la suite du décalage du calendrier du projet afin d'utiliser au mieux les ressources allouées au projet.

Projets relatifs aux services aux clients

24. Un projet pilote, appelé iServ, reposant sur le progiciel de gestion de la relation client d'Oracle, Siebel, a été lancé avec pour objectif de rationaliser et d'automatiser le traitement des incidents signalés à l'administrateur du site Web de la Caisse. La tâche s'est révélée bien plus complexe et difficile qu'initialement prévu, mais elle a produit de nombreux enseignements et permis à la Caisse d'acquérir une bien meilleure compréhension de la mise en œuvre d'un système de gestion de la relation client. Elle a aussi aidé la Caisse à se rendre compte que mettre en place immédiatement une solution globale de gestion de la relation client pour ses activités essentielles risquait de ne pas être le choix le plus pratique ni le plus judicieux ou le plus avantageux, d'autant que la gestion de la relation client pouvait faire partie du projet SIAP. À la place, il serait préférable de répondre à court terme aux besoins les plus pressants des équipes assurant des services aux clients, ce qui l'aiderait à mieux comprendre comment façonner le système de gestion de la relation client au moment où il serait intégré aux opérations de la Caisse.

25. Dans l'intervalle, une application a été mise au point sous Lotus Notes pour suivre les échanges avec les clients qui se rendent en personne dans les locaux de la Caisse ou téléphonent. Cette application enregistre des informations utiles telles que le domaine dans lequel un service a été donné, la manière dont il a été fourni (en personne ou au téléphone) et la durée des échanges avec le client, et comprend également un outil convivial de communication et d'analyse de l'information, accompagné de tableaux de bord, qui permet d'accéder à des statistiques et de suivre l'évolution des tendances. Il est prévu à terme de perfectionner cette application pour y ajouter des fonctions couvrant une plus large gamme de services aux clients.

Projets sur les outils Web

26. Les projets sur les outils Web continuent de permettre aux prestataires et aux participants d'accéder en ligne aux renseignements les concernant au moyen d'applications Web adaptées aux besoins de la Caisse. Des applications essentielles, dont le système d'estimation des prestations, notamment dans le cadre de la double filière, le système de suivi de la déclaration de situation et les relevés annuels, font maintenant partie des services habituels à la clientèle. Les bénéficiaires d'une prestation mensuelle peuvent désormais s'inscrire en ligne pour recevoir automatiquement un avis lorsqu'un changement intervient dans le différentiel de coût de la vie ou le taux de change trimestriel. L'interface servant à l'estimation des prestations, accessible à partir de l'application qui sert à l'établissement du relevé annuel, a été améliorée et est à la disposition des clients depuis 2009. Dans le cadre des efforts continus qu'elle mène pour mieux servir un nombre croissant de visiteurs, la Caisse a mis à niveau des éléments de l'infrastructure de son site Web et les applications qui y figurent pour plus de stabilité et de sécurité. Elle a ajouté de nouveaux guichets sécurisés qui donnent accès à de nombreuses applications Web reposant sur un contrôle d'accès fondé sur l'appartenance à telle ou telle catégorie d'usagers. Elle a également ajouté de nouvelles applications en ligne et de nouveaux ateliers d'initiation pour répondre aux besoins de formation et elle proposera plusieurs nouveaux cours en 2011. Un répertoire des contentieux a été mis au point pour le Service juridique et sera également disponible sur le site Web en 2011.

Projets relatifs aux progiciels institutionnels

27. Les projets relatifs aux progiciels institutionnels ont pour objet de veiller à ce que les applications cruciales pour la Caisse, notamment Content Manager et Lawson, soient à jour sur le plan des mises à niveau et des nouvelles versions produites par les fournisseurs, et suivent l'évolution du modèle d'activité de la Caisse. Toutes les mises à niveau et installations des nouvelles versions ont été effectuées ou devraient l'être avant la fin de 2011.

Projets relatifs à la fonction opérations

28. En application du mandat confié à la fonction opérations, tous les systèmes essentiels ont été transférés dans le nouveau centre de données de Piscataway, dans le New Jersey. Il s'agit d'un centre de niveau III à tolérance de pannes assurant un taux de disponibilité de 99,9 %. Le centre de données du 1, Dag Hammarskjöld Plaza continuera à héberger le matériel de télécommunications, tandis que celui de Genève héberge les systèmes d'appui du bureau de Genève et les dispositifs assurant la continuité des opérations et la reprise après sinistre. Dans le cadre du déménagement des centres de données, le réseau de sauvegarde et de stockage a été

modernisé, avec une augmentation de la capacité de stockage et une amélioration des temps de réponse. Une nouvelle infrastructure virtuelle a été mise en place, permettant à 70 % des serveurs de la Caisse de fonctionner dans des parcs virtuels, ce qui accroît leur efficacité opérationnelle et leur disponibilité, et en facilite la gestion. Les serveurs hébergeant l'application Lawson et les bases de données ont été mis à niveau et des systèmes de secours ont été installés pour réduire la durée des opérations de récupération de données et mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Le transfert du centre de données de Genève est en cours. Les nouvelles installations, qui sont gérées par le Centre international de calcul, permettront à la Caisse de virtualiser 95 % de ses serveurs et d'assurer la redondance de son environnement Web. Grâce à un nouveau système de sauvegarde des données, la durée des opérations de maintenance et de récupération de fichiers a pu être réduite. Une solution d'archivage a été mise en service dans l'ensemble de la Caisse afin de gérer les messages électroniques efficacement, compte tenu de leur multiplication et de la politique de rétention illimitée. Par la même occasion, les serveurs et clients de messagerie électronique de la Caisse ont été régulièrement tenus à jour avec les dernières versions logicielles. D'ici à la fin de 2011, le Service des systèmes d'information devrait avoir fini de moderniser le système d'alimentation électrique ininterruptible.

Projet de fusion des systèmes informatiques de la Division de la gestion des investissements et du secrétariat de la Caisse

29. Le projet de fusion progresse comme prévu et devrait être achevé pendant l'exercice en cours. Conformément aux accords de prestation de services signés entre le Service des systèmes d'information et la Division de la gestion des investissements, plusieurs projets d'infrastructure ont été menés à bien dans les délais prévus au sein de l'environnement informatique conjoint. Ils concernaient notamment le système de gestion des ordres d'achat et de vente, le système SWIFT et le système de gestion des documents. Un mécanisme de reprise des activités après sinistre pour le système de gestion des ordres d'achat et de vente et les transferts SWIFT a aussi été installé et mis à l'épreuve à Genève. Les travaux se poursuivent dans les cinq domaines restants parmi les 38 pour lesquels un regroupement a été prévu, et ils devraient être achevés pendant l'exercice en cours. Ces cinq domaines sont les réseaux, les services d'assistance technique, les services d'annuaire, l'échange de fichiers et le courrier électronique.

B. Frais de gestion du portefeuille

30. Le montant estimatif des frais d'administration, 71 289 000 dollars, fait apparaître une sous-utilisation des crédits d'un montant de 9 908 500 dollars (12,2 %). Les principaux écarts dont ce montant est le solde net sont les suivants :

1. Postes : sous-utilisation des crédits de 953 400 dollars

31. Cette sous-utilisation s'explique principalement par des recrutements plus tardifs que prévu.

2. Voyages : sous-utilisation des crédits de 289 000 dollars

32. Cette sous-utilisation s'explique principalement par les recrutements plus tardifs que prévu et par le manque de disponibilité du personnel du fait des programmes de travail. En revanche, les dépenses ont été plus importantes que prévu pour les membres du Comité des placements.

3. Frais généraux de fonctionnement : sous-utilisation des crédits de 331 100 dollars

33. La sous-utilisation des crédits provient de frais inférieurs aux prévisions pour des charges telles que la fourniture d'eau fraîche et le nettoyage et l'entretien des bâtiments.

4. Services contractuels : sous-utilisation des crédits de 8 445 200 dollars

Tableau 4
Services contractuels : montant estimatif des dépenses pour 2010-2011
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Crédits ouverts pour 2010-2011*	*Montant estimatif des dépenses*	*Dépassement/ (sous-utilisation) des crédits*
Conseil juridique externe	1 200,0	1 200,0	–
Tiers prestataires de services			
a) Dépositaire mondial et conseillers			
Dépositaire mondial	6 952,0	3 743,8	(3 208,2)
Conseillers	16 976,4	14 994,0	(1 982,4)
Total partiel, a)	**23 928,4**	**18 737,8**	**(5 190,6)**
b) Gestion du portefeuille			
Valeurs à faible capitalisation	12 500,0	13 562,4	1 062,4
Valeurs immobilières cotées	2 700,0	700,0	(2 000,0)
Total partiel, b)	**15 200,0**	**14 252,4**	**(937,6)**
c) Services d'information financière	3 541,5	2 399,5	(1 142,0)
Total partiel, tiers prestataires de services	**42 669,9**	**35 399,7**	**(7 270,2)**
Services contractuels SWIFT	590,0	345,0	(245,0)
Autres services contractuels	8 419,0	7 489,0	(930,0)
Total	**52 878,9**	**44 433,7**	**(8 445,2)**

34. La sous-utilisation des crédits est le fait de plusieurs facteurs : retards dans les appels d'offres relatifs aux différents dépositaires et au comptable centralisateur indépendant et dans le recrutement d'un gestionnaire des valeurs immobilières cotées et de conseillers chargés des investissements à revenu fixe, de l'immobilier et des investissements alternatifs, et coût moins élevé que prévu de l'achat d'applications comme la solution de reprise après sinistre, le système SWIFT et

l'outil de suivi de la conformité réglementaire. En revanche, la gestion des valeurs à faible capitalisation a fait l'objet d'un dépassement des crédits, car les honoraires ont été supérieurs aux prévisions en raison des bonnes performances.

5. Projets entrepris au cours de l'exercice 2010-2011

35. On trouvera dans le tableau 5 ci-après l'état d'avancement des projets informatiques financés et entrepris au cours de l'exercice 2010-2011.

Tableau 5
État d'avancement des projets financés et entrepris au cours de l'exercice 2010-2011

(En dollars des États-Unis)

Projet	*Date d'achèvement prévue/effective*	*Crédits ouverts*	*Montant estimatif des dépenses*	*Dépassement/ (sous-utilisation) des crédits*
Système d'analyse des risques de portefeuille et d'attribution de la performance	Juin 2011	1 390 000	1 280 000	110 000
Système électronique de gestion des ordres d'achat et de vente (Charles River)	Mars 2011	1 120 000	1 120 000	–
Système de contrôle de la conformité avant et après transaction	Mars 2011	970 000	870 000	100 000
Système de comptabilité de portefeuille et de rapprochement	Décembre 2011	2 790 000	2 390 000	400 000
Base de données de référence	Juin 2012	820 000	820 000	–
Intégration dans le progiciel Charles River de plates-formes de confirmation et de gestion d'ordres d'achat et de vente comme OMGEO, FXALL, TradeWeb et d'autres outils	Décembre 2011	1 170 000	850 000	320 000
SWIFT, y compris le passage à la version 7	Juin 2011	590 000	345 000	245 000
Total		**8 850 000**	**7 675 000**	**1 175 000**
Dépenses de fonctionnement				
Mise en service de Charles River dans le centre de reprise après sinistre (Centre international de calcul à Genève)	Décembre 2011	200 000	143 771	56 229
Mise en service de SWIFT dans le centre de reprise après sinistre (Centre international de calcul à Genève)	Décembre 2011	200 000	221 805	(21 805)
SunGard		200 000	–	(200 000)
Total		**600 000**	**365 576**	**(234 424)**
Mobilier et matériel				
Serveurs Sun	Mai 2011	500 000	500 000	–

Projet	*Date d'achèvement prévue/effective*	*Crédits ouverts*	*Montant estimatif des dépenses*	*Dépassement/ (sous-utilisation) des crédits*
Ordinateurs de bureau	Juin 2011	100 000	100 000	–
Ordinateurs portables	Juin 2011	73 400	70 000	3 400
Total		**673 400**	**670 000**	**3 400**

Système d'analyse des risques de portefeuille et d'attribution de la performance

36. Depuis février 2011, la Division de la gestion des investissements a demandé à son personnel de mettre à l'essai la plupart de ses scénarios d'analyse des risques. Certains états signalant des risques ont déjà été mis au point. La Division attend cependant que la Division des achats et le Bureau des affaires juridiques mettent la dernière main à des contrats relatifs à des services d'approvisionnement de données sur les marchés qui sont essentiels pour la mise en service du système. Une fois que celle-ci aura été achevée, un service continu sera assuré. Le système devrait entrer pleinement en service d'ici à juin 2011, si les contrats relatifs aux services d'approvisionnement en données sont établis en temps voulu.

Système électronique de gestion des ordres d'achat et de vente

37. Le système Charles River est utilisé depuis mars 2010 et couvre les opérations relatives aux actions, au change et aux valeurs à revenu fixe. Des liaisons sont assurées avec les courtiers par l'intermédiaire du protocole FIX et avec la banque dépositaire au moyen de SWIFT. La Division de la gestion des investissements passe sous forme électronique tous ses ordres relatifs aux valeurs mobilières à revenu variable et s'emploie à mettre en place des plates-formes électroniques pour les autres valeurs. À l'heure actuelle, 99 % des liquidations intercatégorielles se font au moyen de SWIFT. La Division continue de s'employer à soutenir et renforcer l'environnement de travail sous Charles River.

Système de contrôle de la conformité avant et après transaction

38. Le système de contrôle de la conformité avant et après transaction (Charles River) est entré en service en mars 2010. La Division continue d'administrer et de mettre à jour les règles relatives à la conformité, selon les besoins.

Système de comptabilité de portefeuille et de rapprochement

39. Le marché relatif au système de comptabilité de portefeuille et de rapprochement a été accordé à Murex North America en avril 2010. Le contrat correspondant a été signé en février 2011 et la réunion de lancement du projet a eu lieu le 16 février 2011. La Division met actuellement les dernières touches au plan de mise en service et y affecte des ressources, avec pour objectif d'en achever la première phase d'ici au 30 juin 2011, l'ensemble du projet devant être terminé le 31 décembre 2011 au plus tard. Il importe de noter que ce projet englobe le passage aux normes IPSAS pour les activités d'investissement.

Base de données de référence

40. En février 2011, la Division de la gestion des investissements avait mené à bien son évaluation technique. Les vérifications préalables à la mise en service sont prévues pour le second semestre de 2011, la mise en service elle-même devant débuter en février 2012.

Intégration dans le progiciel Charles River de plates-formes de confirmation et de gestion d'ordres d'achat et de vente comme OMGEO, FXALL, TradeWeb et d'autres outils

41. Afin de renforcer la gestion des ordres d'achat et de vente sous Charles River, la Division de la gestion des investissements prévoit d'y ajouter la plate-forme OMGEO de confirmation et d'affirmation pour les actions, les plates-formes de gestion des opérations de change FXALL, FXConnect et Bloomberg FX et les plates-formes spécialisées dans les opérations sur valeurs à revenu fixe TradeWeb, market Axess, Bond Vision et Bloomberg FI. Les contrats relatifs à ces différents produits sont en cours de négociation et la Division prévoit d'avoir intégré toutes ces plates-formes d'ici à décembre 2011.

Mise en service de Charles River dans le centre de reprise après sinistre (Centre international de calcul à Genève)

42. La mise en service de Charles River dans le centre de reprise après sinistre a été achevée en mars 2011. Le dispositif de reprise après sinistre comprend une liaison au protocole FIX, une licence de données Bloomberg, l'accès au téléchargement en série de données Bloomberg et l'interface de programmation Bloomberg, ainsi qu'une liaison au protocole SWIFT.

Licence de données Bloomberg, téléchargement en série de données Bloomberg et interface de programmation Bloomberg

43. Ces éléments ont été installés et intégrés au système Charles River en mars 2010.

Mise en service de SWIFT dans le centre de reprise après sinistre (Centre international de calcul à Genève)

44. Le système SWIFT est opérationnel depuis janvier 2010 dans le centre de reprise après sinistre. La Division de la gestion des investissements procède actuellement à son intégration à l'infrastructure de reprise après sinistre du système Charles River.

Passage à la version 7 du logiciel SWIFT

45. La mise à niveau obligatoire permettant de passer à la version 7 du logiciel SWIFT doit être achevée en juin 2011.

C. Frais d'audit

46. Le montant estimatif des dépenses d'audit fait apparaître une sous-utilisation des crédits de 112 100 dollars, principalement au titre du personnel temporaire affecté aux fonctions d'audit interne.

D. Dépenses afférentes au Comité mixte

47. Le dépassement d'un montant de 77 800 dollars s'explique par des dépenses plus élevées que prévu au titre des activités du Groupe de travail sur la structure du régime.

E. Dépenses extrabudgétaires

48. La sous-utilisation des crédits d'un montant de 13 900 dollars tient au fait que le poste d'agent des services généraux (Autres classes) financé au moyen de fonds extrabudgétaires est resté vacant pendant trois mois.

III. Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013 : cadres de budgétisation axée sur les résultats et analyse des ressources nécessaires

A. Introduction

1. Vue d'ensemble

49. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies est un régime de pensions à prestations définies entièrement provisionnées, qui sert des pensions de retraite et autres prestations à près de 64 000 retraités et ayants droit. Elle compte à l'heure actuelle quelque 120 000 cotisants, et, à la fin 2010, ses avoirs se chiffraient à 41,4 milliards de dollars. Conformément aux statuts adoptés par l'Assemblée générale, la Caisse est un organisme autonome administré par le Comité mixte, qui fait annuellement rapport à l'Assemblée. Les opérations courantes relèvent de la responsabilité de l'Administrateur de la Caisse, laquelle compte un effectif de 245 fonctionnaires. On trouvera ci-après, dans le projet de budget et dans les annexes, de plus amples renseignements sur la Caisse et ses opérations courantes.

50. Le Secrétaire général décide de l'investissement des avoirs de la Caisse. Il a délégué cette responsabilité à son représentant, qui est chargé d'administrer la Division de la gestion des investissements. Cette dernière procède aux opérations de placement et en tient la comptabilité; elle s'emploie à obtenir un taux de rendement suffisant des actifs, dans le respect de la politique de tolérance au risque ainsi que des exigences découlant des obligations de la Caisse.

51. La Caisse a connu une forte expansion au cours des 10 dernières années : de nouvelles organisations s'y sont affiliées, et l'effectif global des cotisants, retraités et autres prestataires a continué d'augmenter. Le nombre de cotisants a augmenté ainsi de 63 % et celui des prestations périodiques servies de 33 % durant cette

période. La Charte de management de la Caisse classe en cinq catégories les difficultés auxquelles la Caisse doit faire face :

a) Complexification des opérations;

b) Interdépendance toujours plus grande de l'actif et du passif;

c) Obsolescence des systèmes informatiques et accroissement de la demande de services;

d) Nécessité d'assurer des services de qualité et d'appliquer des normes opérationnelles rigoureuses;

e) Responsabilité sociale et environnementale.

52. Pour relever ces défis, la Caisse a réalisé des études approfondies d'appréciation du risque, de la gestion actif-passif, de son organigramme, de son régime de pensions et des changements à apporter au système d'administration des pensions. Elle a ensuite défini des objectifs à moyen terme, précisés dans son cadre stratégique :

a) Renforcer le modèle opérationnel;

b) Améliorer la gestion des risques et les contrôles internes;

c) Perfectionner les systèmes informatiques;

d) Améliorer la qualité et l'efficacité des services, notamment pour ce qui est de la communication et de la diffusion de l'information;

e) Promouvoir la responsabilité sociale et environnementale.

53. Chaque secteur opérationnel a mis au point un plan d'action spécifique pour réaliser ces objectifs – notamment un plan à moyen terme pour la gestion des ressources humaines, une analyse d'impact sur les opérations et un plan de reprise après sinistre – dont les éléments ont été pris en compte pour l'établissement du projet de budget présenté ici.

54. Pour résumer, la Caisse entend au cours de l'exercice biennal 2012-2013 allouer des ressources financières et humaines à la réalisation des initiatives visées dans le cadre stratégique qui suivent :

a) Système intégré d'administration des pensions (SIAP) : nouveau modèle opérationnel;

b) Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) : nouvelles normes de comptabilité aux fins de l'établissement des états financiers;

c) Service clients : meilleure réactivité;

d) Autres mesures propres à accroître l'efficacité des opérations, l'évaluation et la gestion des risques, l'apprentissage en ligne, la formation et la gestion des connaissances.

55. La Caisse atteindra ses objectifs globaux à condition de disposer des ressources humaines et financières nécessaires. Cela posera des problèmes particuliers dans les prochaines années compte tenu de l'insuffisance actuelle des moyens financiers. Il importe à cet égard de comprendre que la Caisse se trouve à un moment critique de son évolution et doit faire face à des réalités sur lesquelles

elle n'a aucune prise. En constante augmentation depuis la création de la Caisse, le nombre des personnes desservies s'est accru à un rythme sans précédent pendant les 10 dernières années. Parallèlement, la Caisse a diversifié ses prestations afin non seulement d'étendre ses services à un plus grand nombre de personnes, mais aussi d'être à même de remplir sa mission dans des situations plus diverses, ce qui a rendu le régime des pensions plus complexe. De plus, la charge de travail augmente et les tâches gagnent en complexité au moment même que la mémoire institutionnelle se perd car de nombreux fonctionnaires de la Caisse ont cessé leur service ou pris leur retraite au cours des dernières années. Simultanément, l'allongement de la durée de vie se traduit par un vieillissement des prestataires, ce qui nécessite souvent des consultations plus étendues et d'autres services clients spéciaux. Les grandes difficultés que posent ces facteurs externes sont aggravées par le fait que la Caisse, dont le personnel doit disposer de connaissances très spécialisées sur le long terme, est amenée pour ses opérations à suivre certaines politiques organisationnelles, qui suscitent des problèmes particuliers que ne connaissent normalement pas d'autres fonds de pension. Étant donné qu'elle exige des compétences uniques sur le long terme, et vu son statut d'organisme interinstitutions autonome, la Caisse a entrepris de revoir les politiques régissant le recrutement, la mobilité, la promotion et la rétention du personnel. Elle entend traiter de ces questions dans un mémorandum d'accord révisé.

56. Tenant compte des problèmes que pose la conjoncture économique, le secrétariat de la Caisse a réexaminé son tableau d'effectifs et décidé de reporter sa demande de création de certains postes. Bien que les postes concernés soient essentiels au regard de la réalisation des objectifs à moyen terme énoncés dans le cadre stratégique, le secrétariat estime que leur absence peut être compensée si l'on restreint le nombre de changements apportés au régime des pensions et celui de nouveaux projets, sans pour autant cesser de s'employer à obtenir des gains d'efficacité et de productivité. Il faut savoir toutefois que ces créations de postes ne sauraient être indéfiniment ajournées sans porter atteinte à la capacité opérationnelle de la Caisse et à sa faculté de répondre aux besoins de sa clientèle ou encore au calendrier de réalisation des objectifs.

57. Cela étant, il faut aussi être conscient que de nouvelles missions de maintien de la paix peuvent être décidées, qui seront financées à l'aide de fonds extrabudgétaires, alors même que la Caisse doit répondre à l'injonction qui lui est faite d'appliquer une politique de rigueur budgétaire. Or, ceci pose de graves problèmes, voire des risques, pour la Caisse, qui doit néanmoins prêter ses services au nombre accru de personnes employées par ces missions.

Budgétisation axée sur les résultats : méthode de calcul

58. Le présent projet de budget a été établi selon les règles de présentation de la budgétisation axée sur les résultats, que la Caisse a appliquées pour la première fois dans son projet de budget pour l'exercice 2008-2009. Les prévisions de dépenses ont été calculées en fonction des programmes de la Caisse et tous les renseignements justificatifs sont présentés dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.

59. Les paramètres suivants ont été retenus pour le calcul des prévisions de dépenses :

a) Abattements pour délais de recrutement en 2012 et 2013 (New York et Genève) : 90,4 % pour les postes d'administrateur existants, 50 % pour les postes d'administrateur à créer, 96,5 % pour les postes d'agent des services généraux existants et 65 % pour les postes d'agent des services généraux à créer; ces taux ont été retenus pour la première version des barèmes standard applicables à New York et à Genève pour 2012 et 2013;

b) Taux annuel d'inflation : 1,9 % en 2012 et 2,5 % en 2013 pour New York; 1,0 % en 2012 et 1,3 % en 2013 pour Genève;

c) Taux de change : 1,046 franc suisse pour un dollar (2012 et 2013);

d) Partage des coûts entre l'ONU et la Caisse : les parts respectives demeurent fixées à 1/3 et 2/3 et continueront de s'appliquer aux éléments spécifiques des frais d'administration, à l'exception du coût des postes du Service des systèmes d'information et du Service administratif. Le secrétariat de la Caisse comptant 170 postes approuvés, contre 58 pour la Division de la gestion des investissements et 17 pour des projets spécifiques, la formule de partage s'appliquera à 69,4 % du coût des postes du Service des systèmes d'information et du Service administratif.

2. Récapitulation des ressources nécessaires

60. On trouvera ci-après la récapitulation des ressources humaines et financières demandées pour la Caisse, ainsi qu'une estimation des ressources extrabudgétaires et des informations détaillées sur les nouveaux postes nécessaires.

Tableau 6
Répartition en pourcentage des ressources nécessaires par domaine de programmation : Caisse
(En pourcentage)

Domaine de programmation	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
A. Direction exécutive et administration	**7,0**	
B. Programme de travail		
1. Administration	17,7	100,0
2. Investissements	33,0	
Total partiel, B	**50,7**	**100,0**
C. Appui		
1. Informatique	31,8	
2. Service juridique	0,7	
3. Appui administratif	8,3	
Total partiel, C	**40,8**	
D. Audit	1,4	
E. Comité mixte	0,1	
Total	**100,0**	**100,0**

Tableau 7
Répartition du montant des ressources nécessaires, par domaine de programmation : Caisse
(En milliers de dollars des États-Unis)

Domaine de programmation	*2010-2011 Crédits ouverts*	*Augmentation/(diminution)*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Répartition*		*2012-2013 Prévisions*
		Montant	*Pourcentage*			*ONU*	*Caisse des pensions*	
1. Budget ordinaire								
A. Direction exécutive et administration	16 141,1	(2 672,3)	(16,6)	13 468,8	61,9	1 197,8	12 332,9	13 530,7
B. Programme de travail								
1. Opérations et services financiers	30 470,0	3 498,4	11,5	33 968,4	908,7	9 527,5	25 349,6	34 877,1
2. Investissements	55 678,4	7 451,7	13,4	63 130,1	816,5	–	63 946,6	63 946,6
Total partiel, B	**86 148,4**	**10 950,1**	**12,7**	**97 098,5**	**1 725,2**	**9 527,5**	**89 296,2**	**98 823,7**
C. Appui au programme								
1. Informatique	53 018,1	7 878,6	14,9	60 896,7	815,6	5 704,7	56 007,6	61 712,3
2. Service juridique	–	1 358,4	–	1 358,4	(16,2)	447,4	894,8	1 342,2
3. Appui administratif	18 198,4	(2 348,4)	(12,9)	15 850,0	86,9	3 590,6	12 346,3	15 936,9
Total partiel, C	**71 216,5**	**6 888,6**	**9,7**	**78 105,1**	**886,3**	**9 742,7**	**69 248,7**	**78 991,4**
D. Audit	2 645,0	103,2	3,9	2 748,2	(134,4)	435,4	2 178,4	2 613,8
E. Comité mixte	167,5	32,5	19,4	200,0	4,4	–	204,4	204,4
Total	**176 318,5**	**15 302,1**	**8,7**	**191 620,6**	**2 543,4**	**20 903,4**	**173 260,6**	**194 164,0**
2. Fonds extrabudgétaires	**158,2**	**(5,3)**	**(3,4)**	**152,9**	**3,9**	**–**	**156,8**	**156,8**

61. Comme indiqué au tableau 8, l'augmentation globale des prévisions de dépenses se chiffre à 15 302 100 dollars (avant actualisation des coûts), soit 8,7 %, répartie comme suit : frais d'administration (4 564 600 dollars); frais de gestion du portefeuille (10 601 800 dollars); frais d'audit (103 200 dollars); et dépenses au titre du Comité mixte (32 500 dollars).

62. L'augmentation de 4 564 600 dollars demandée au titre des frais d'administration comprend l'effet net de la demande de nouveaux postes permanents (739 400 dollars) et de postes temporaires (800 500 dollars), dont des montants de 680 100 dollars et 800 500 dollars, respectivement, attribuables à l'abattement pour délais de recrutement, et un montant de 3 024 700 dollars pour les objets de dépense autres que les postes. L'augmentation des ressources autres que celles affectées à des postes est essentiellement imputable aux services contractuels (6 087 900 dollars) et aux frais généraux de fonctionnement (1 446 300 dollars); elle est partiellement compensée par une diminution des dépenses prévues au titre du mobilier et du matériel (3 989 000 dollars), des autres dépenses de personnel (122 500 dollars), des consultants (237 600 dollars) et des voyages (136 100 dollars).

63. L'augmentation de 10 601 800 dollars concernant les frais d'investissement est le résultat net de la demande de postes supplémentaires (2 486 900 dollars), dont un montant de 1 222 700 dollars imputable à l'abattement pour délais de recrutement et un montant de 8 114 900 dollars aux dépenses autres que le coût des postes. L'augmentation des ressources autres que celles affectées aux postes s'explique essentiellement par la hausse des dépenses prévues pour les services contractuels (9 653 200 dollars) et les autres dépenses de personnel (530 400 dollars); elle est en partie compensée par la diminution des ressources demandées pour les consultants (1 151 800 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (916 900 dollars).

64. L'augmentation de 103 200 dollars des ressources demandées au titre des frais d'audit résulte de l'augmentation de la part imputable à la Caisse dans les dépenses du Comité des commissaires aux comptes (113 500 dollars), qui est partiellement compensée par une diminution au titre de l'audit interne (10 300 dollars). Cette dernière correspond essentiellement à une légère diminution des dépenses prévues au titre des communications (9 800 dollars) et des fournitures et accessoires (5 000 dollars), partiellement contrebalancée par une augmentation au titre du mobilier et du matériel (5 800 dollars). Par ailleurs, l'augmentation des ressources demandées au titre des consultants est intégralement compensée par une diminution de celles prévues pour les services contractuels (80 000 dollars).

65. La répartition et le montant des ressources demandées par composante sont récapitulés aux tableaux 6 et 7, respectivement.

Tableau 8

Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*2008-2009 Dépenses*	*2010-2011 Crédits ouverts*	*Augmentation (diminution)*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Répartition*		*2012-2013 Prévisions*	*2012 Prévisions*	*2013 Prévisions*
			Montant	*Pourcentage*			*ONU*	*Caisse des pensions*			
Frais d'administration											
Postes	34 524,8	38 731,4	739,4	1,9	39 470,8	591,4	12 440,4	27 621,8	40 062,2	19 883,6	20 178,6
Postes temporaires	–	2 870,3	800,5	27,9	3 670,8	(103,4)	–	3 567,4	3 567,4	1 581,3	1 986,1
Autres dépenses de personnel	3 033,8	4 032,8	(122,5)	(3,0)	3 910,3	94,5	803,3	3 201,5	4 004,8	2 005,4	1 999,4
Consultants	106,4	537,6	(237,6)	(44,2)	300,0	6,7	–	306,7	306,7	152,9	153,8
Frais de voyage	997,7	1 360,6	(136,1)	(10,0)	1 224,5	27,0	–	1 251,5	1 251,5	623,9	627,6
Services contractuels	16 690,8	25 760,0	6 087,9	23,6	31 847,9	700,7	3 465,9	29 082,7	32 548,6	16 250,2	16 298,4
Dépenses de représentation	2,6	4,0	–	–	4,0	0,1	–	4,1	4,1	2,0	2,1
Frais généraux de fonctionnement	11 641,1	12 801,7	1 446,3	11,3	14 248,0	169,0	3 175,9	11 241,1	14 417,0	7 031,8	7 385,2
Fournitures et accessoires	263,3	210,1	(24,3)	(11,6)	185,8	4,1	54,5	135,4	189,9	90,1	99,8
Mobilier et matériel	3 815,3	6 000	(3 989,0)	(66,5)	2 011,0	44,4	528,0	1 527,4	2 055,4	1 024,6	1 030,8
Total	**71 075,8**	**92 308,5**	**4 564,6**	**4,9**	**96 873,1**	**1 534,5**	**20 468,0**	**77 939,6**	**98 407,6**	**48 645,8**	**49 761,8**
Frais de gestion du portefeuille											
Postes	10 617,0	15 344,0	2 486,9	16,2	17 830,9	(424,9)	–	17 406,0	17 406,0	8 644,2	8 761,8
Autres dépenses de personnel	534,0	2 361,8	530,4	22,5	2 892,2	61,0	–	2 953,2	2 953,2	1 500,3	1 452,9
Consultants	299,5	2 328,8	(1 151,8)	(49,5)	1 177,0	24,7	–	1 201,7	1 201,7	822,4	379,3
Frais de voyage	1 018,0	2 000,0	–	–	2 000,0	44,0	–	2 044,0	2 044,0	1 019,0	1 025,0
Services contractuels	27 491,4	52 878,9	9 653,2	18,3	62 532,1	1 387,1	–	63 919,2	63 919,2	29 924,0	33 995,2
Dépenses de représentation	16,4	22,0	–	–	22,0	0,5	–	22,5	22,5	11,2	11,3
Frais généraux de fonctionnement	5 157,5	5 402,0	(916,9)	(17,0)	4 485,1	27,5	–	4 512,6	4 512,6	2 254,1	2 258,5
Fournitures et accessoires	91,0	160,0	–	–	160,0	3,5	–	163,5	163,5	81,5	82,0

Catégorie	*2008-2009 Dépenses*	*2010-2011 Crédits ouverts*	*Augmentation (diminution)*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Répartition*		*2012-2013 Prévisions*	*2012 Prévisions*	*2013 Prévisions*
			Montant	*Pourcentage*			*ONU*	*Caisse des pensions*			
Mobilier et matériel	246,6	700,0	–	–	700,0	15,5	–	751,6	715,5	356,7	358,8
Total	**45 471,4**	**81 197,5**	**10 601,8**	**13,1**	**91 799,3**	**1 138,9**	**–**	**92 938,2**	**92 938,2**	**44 613,4**	**48 324,8**
Frais d'audit											
Audit externe	682,1	661,2	113,5	17,2	774,7	17,1	132,0	659,8	791,8	394,7	397,1
Audit interne	1 612,6	1 983,8	(10,3)	(0,5)	1 973,5	(151,5)	303,4	1 518,6	1 822,0	906,2	915,8
Total	**2 294,7**	**2 645,0**	**103,2**	**3,9**	**2 748,2**	**(134,4)**	**435,4**	**2 178,4**	**2 613,8**	**1 300,9**	**1 312,9**
Dépenses au titre du Comité mixte	**127,4**	**167,5**	**32,5**	**19,4**	**200,0**	**4,4**	**–**	**204,4**	**204,4**	**101,9**	**102,5**
Total général	**118 969,3**	**176 318,5**	**15 302,1**	**8,7**	**191 620,6**	**2 543,4**	**20 903,4**	**173 260,6**	**194 164,0**	**94 662,0**	**99 502,0**
Dépenses extrabudgétaires (régime d'assurance maladie après la cessation de service)											
Activités opérationnelles	**132,3**	**158,2**	**(5,3)**	**(3,4)**	**152,9**	**3,9**	**–**	**156,8**	**156,8**	**77,3**	**79,5**

Tableau 9
Effectifs nécessaires

	Postes permanents		*Postes temporaires*		*Postes financés par des fonds extrabudgétaires*		**Total**	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	**2010-2011**	**2012-2013**
Administration								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	**1**	**1**
D-2	1	1	–	–	–	–	**1**	**1**
D-1	4	4	–	–	–	–	**4**	**4**
P-5	9	9	1	1	–	–	**10**	**10**
P-4	19	20	8	7	–	–	**27**	**27**
P-3	25	24	4	4	–	–	**29**	**28**
P-2/1	1	1	–	–	–	–	**1**	**1**
Total partiel	**60**	**60**	**13**	**12**	–	–	**73**	**72**
Agents des services généraux								
1re classe	10	10	–	–	–	–	**10**	**10**
Autres classes	99	99	5	5	1	1	**105**	**105**
Total partiel	**109**	**109**	**5**	**5**	**1**	**1**	**115**	**115**
Total, administration	**169**	**169**	**18**	**17**	**1**	**1**	**188**	**187**
Gestion du portefeuille								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	**1**	**1**
D-1	2	2	–	–	–	–	**2**	**2**
P-5	10	10	–	–	–	–	**10**	**10**
P-4	13	18	–	–	–	–	**13**	**18**
P-3	7	9	–	–	–	–	**7**	**9**
P-2	–	–					–	–
Total partiel	**33**	**40**	–	–	–	–	**33**	**40**
Agents des services généraux								
1re classe	10	10	–	–	–	–	**10**	**10**
Autres classes	15	15	–	–	–	–	**15**	**15**
Total partiel	**25**	**25**	–	–	–	–	**25**	**25**
Total, gestion du portefeuille	**58**	**65**	–	–	–	–	**58**	**65**
Total, Caisse	**227**	**234**	**18**[c]	**17**[b, c]	**1**[a]	**1**[a]	**246**	**252**

[a] Un poste d'agent des services généraux est financé par les organisations affiliées au moyen de fonds extrabudgétaires.
[b] Y compris 17 postes temporaires pour le Système intégré d'administration des pensions (SIAP).
[c] L'un des 18 postes autorisés pour l'exercice biennal 2010-2011 (1 P-4) n'avait été approuvé que pour 12 mois. Il a donc été supprimé en 2011.

66. Comme il ressort du tableau 9 ci-dessus, il est proposé de créer sept postes et de reclasser un poste, comme suit :

a) Secrétariat de la Caisse : reclassement d'un poste (de P-3 à P-4); et maintien d'un poste financé au moyen de fonds extrabudgétaires [agent des services généraux (Autres classes)] par les organisations affiliées;

b) Division de la gestion des investissements : création de sept postes (5 P-4, 2 P-3).

67. Le tableau 10 donne le récapitulatif des nouveaux postes demandés.

Tableau 10
Récapitulatif des postes nécessaires

Unité	*Nature de la demande*	*Titre fonctionnel*	*Nombre de postes*	*Catégorie et classe*
Administration				
Appui au programme				
Service administratif	Reclassement	Fonctionnaire des finances et du budget	1	P-3 à P-4
Gestion du portefeuille				
Programme de travail				
Section des investissements	Création de poste	Spécialiste des investissements alternatifs	1	P-4
	Création de poste	Spécialiste des marchés émergents	1	P-4
	Création de poste	Spécialiste de l'exécution des ordres	1	P-4
	Création de poste	Gérant des actions nord-américaines	1	P-3
Section du contrôle des risques et de la conformité	Création de poste	Spécialiste de la gestion des risques (audit préalable et stratégies quantitatives)	1	P-4
Section des opérations	Création de poste	Fonctionnaire des finances (rapprochement des comptes)	1	P-3
Appui au programme				
Section des systèmes d'information	Création de poste	Informaticien (gestion des données)	1	P-4

B. Frais d'administration

1. Vue d'ensemble

68. Sous l'autorité du Comité mixte, le secrétariat est chargé de gérer la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il a pour mission d'offrir des services aux cotisants et de servir des pensions aux retraités et autres prestataires, dans des conditions optimales de sécurité, d'efficience, de transparence et de responsabilité, tout en se conformant pleinement aux normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité les plus rigoureuses. Pour assurer ces services, la Caisse doit appliquer une réglementation rendue de plus en plus complexe par des

décisions prises soit par souci d'économie, soit pour répondre aux besoins de protection sociale de nouvelles catégories de bénéficiaires. Elle doit aussi continuer à adapter ses dispositifs et procédures à un environnement bancaire et réglementaire qui ne cesse d'évoluer.

69. Les ressources demandées pour couvrir les frais d'administration se montent à 96 873 100 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 4 564 600 dollars (4,9 %) par rapport au montant révisé des autorisations de dépense pour l'exercice 2010-2011. Cette augmentation (voir le tableau 12) est le résultat net des augmentations et diminutions indiquées ci-après :

a) Direction exécutive et administration : une diminution de 1 104 400 dollars, dont 810 200 dollars au titre des postes, en raison essentiellement du transfert de trois postes [2 P-5 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] au Service juridique. Pour les dépenses autres que le coût des postes, la diminution concerne les autres dépenses de personnel (50 100 dollars), les consultants (337 600 dollars) et les voyages (114 500 dollars); elle est contrebalancée par des augmentations au titre des services contractuels (112 000 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (96 000 dollars);

b) Programme de travail (opérations) : une augmentation de 3 498 400 dollars, dont 751 500 dollars au titre des postes – y compris 147 400 dollars représentant l'effet net de l'abattement pour délais de recrutement et du transfert d'un poste P-4 au Service juridique et 604 100 dollars représentant l'abattement pour délais de recrutement des 12 postes temporaires nécessaires au projet SIAP; et 2 746 900 dollars au titre des autres objets de dépense, dont une augmentation de 2 846 300 dollars pour les frais généraux de fonctionnement et de 100 000 dollars pour les consultants et une diminution de 199 400 dollars pour les autres dépenses de personnel;

c) Appui au programme : une augmentation de 2 170 600 dollars imputable à la hausse de dépenses prévues pour le Service des systèmes d'information (2 084 100 dollars) et au transfert des ressources nécessaires au Service juridique à la rubrique Direction exécutive et administration (1 358 400 dollars), partiellement compensée par une diminution au titre du Service administratif (1 271 900 dollars). S'agissant du Service des systèmes d'information, l'augmentation à la rubrique des postes temporaires (196 400 dollars) est due à l'abattement pour délais de recrutement. En ce qui concerne les objets de dépense autres que les postes (1 903 200 dollars), elle résulte essentiellement d'une hausse des services contractuels (5 975 600 dollars) partiellement compensée par une diminution des dépenses prévues au titre du mobilier et du matériel (3 976 400 dollars), des frais généraux de fonctionnement (177 400 dollars) et des voyages (21 600 dollars). Pour ce qui est du Service juridique, l'augmentation au titre des postes s'explique par le transfert de trois postes du Bureau de l'Administrateur [2 P-5 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] et le transfert – à des fins de supervision uniquement – d'un poste P-4 du Bureau de Genève. Enfin, s'agissant du Service administratif, la diminution des ressources demandées (1 318 600 dollars) concerne les objets de dépense autres que les postes (frais généraux de fonctionnement), plus précisément les frais de location et d'entretien des locaux.

70. La répartition en pourcentage des ressources et la répartition de leur montant sont récapitulées, par domaine de programmation, aux tableaux 11 et 12, respectivement.

Tableau 11
Répartition des ressources, par domaine de programmation
(En pourcentage)

Domaine de programmation	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
A. Direction exécutive et administration	6,6	
B. Programme de travail (opérations, services financiers)	35,1	100,0
C. Appui au programme		
1. Service des systèmes d'information	44,7	
2. Service juridique	1,4	
3. Service administratif	12,2	
Total partiel, C	**58,3**	
Total	**100,0**	**100,0**

Tableau 12
Ressources nécessaires, par domaine de programmation
(En milliers de dollars des États-Unis)

Domaine de programmation	*2010-2011 Crédits ouverts*	*Augmentation/ (diminution)*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Répartition*		*2012-2013 Prévisions*
		Montant	*Pourcentage*			*ONU*	*Caisse des pensions*	
1. Budget ordinaire								
A. Direction exécutive et administration	7 486,9	(1 104,4)	(14,8)	6 382,5	9,6	1 197,8	5 194,3	6 392,1
B. Programme de travail (opérations, Section des services financiers et Bureau de Genève	30 470,0	3 498,4	11,5	33 968,4	908,7	9 527,5	25 349,6	34 877,1
C. Appui au programme								
1. Service des systèmes d'information	41 240,8	2 084,1	5,1	43 324,9	562,4	5 704,7	38 182,6	43 887,3
2. Service juridique	–	1 358,4	–	1 358,4	(16,2)	447,4	894,8	1 342,2
3. Service administratif	13 110,8	(1 271,9)	(9,7)	11 838,9	70,0	3 590,6	8 318,3	11 908,9
Total partiel, C	**54 351,9**	**2 170,6**	**4,0**	**56 522,2**	**616,2**	**9 742,7**	**47 395,7**	**57 138,4**
Total	**92 308,5**	**4 564,6**	**4,9**	**96 873,1**	**1 534,5**	**20 468,0**	**77 939,6**	**98 407,6**
2. Fonds extrabudgétaires	**158,2**	**(5,3)**	**(3,4)**	**152,9**	**3,9**	**–**	**156,8**	**156,8**

2. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 382 500 dollars

71. L'Administrateur de la Caisse est chargé, sous l'autorité du Comité mixte, de gérer la Caisse afin d'assurer la prestation des services voulus aux organisations affiliées ainsi qu'aux cotisants, retraités et autres prestataires. Il veille ainsi à ce que la Caisse dispose d'une structure appropriée qui lui permette de fonctionner dans

des conditions optimales de sécurité, d'efficacité, de transparence et de responsabilité, en respectant strictement les normes les plus rigoureuses d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Pour qu'elle puisse s'acquitter des responsabilités qui lui incombent dans ce cadre, la Caisse doit faire face à la complexité croissante et à l'évolution continue du régime des pensions, qui est défini dans ses Statuts et règlements et les règles régissant le système d'ajustement des pensions, complexe et unique en son genre. L'Administrateur doit faire en sorte que la Caisse soit en mesure d'évaluer ses coûts actuariels de façon continue et précise, d'adapter certains éléments du régime des pensions, et d'ajuster ses dispositifs et procédures pour tenir compte des besoins d'un corps de fonctionnaires en constante évolution – qui subit de toute évidence les effets de la transformation de la société sur le long terme, notamment l'allongement de la durée de vie –, tout en assumant ses responsabilités dans un environnement bancaire, comptable et réglementaire qui ne cesse d'évoluer.

72. Les organisations affiliées, le nombre des cotisants, retraités et autres prestataires, le contexte financier dans lequel elle opère et la valeur de l'actif et du passif ont tous connu une croissance extraordinaire au cours des 60 années d'existence de la Caisse. Le nombre des cotisants et prestataires (quelque 185 000 personnes) devrait continuer de progresser régulièrement, sur le moyen terme, voire le long terme. Le caractère international et pluri-institutionnel de la Caisse et son régime, qui prévoit des services et prestations à plusieurs niveaux, sont autant d'éléments qui vont continuer de poser de nouveaux problèmes de plus en plus complexes. Les responsabilités de la Caisse et les tâches dont elle doit s'acquitter n'ont cessé ni ne cesseront de s'alourdir. À la demande du Comité mixte, qui favorisait une approche plus stratégique des besoins en ressources humaines de la Caisse, et dans le but de déterminer les besoins à moyen terme, la Caisse a procédé à un examen de haut niveau tenant compte des circonstances et des problèmes qu'elle doit régler sans tarder, dont elle a présenté les résultats au Comité mixte à sa session de 2010.

Tableau 13
Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de la Caisse : Assurer l'exécution intégrale du programme de travail, conformément aux Statuts et au Règlement de la Caisse ainsi qu'aux décisions et directives du Comité mixte et de l'Assemblée générale

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
1. Gestion efficace du programme de travail de la Caisse	1.1 Exécution et suivi satisfaisants de tous les plans d'action détaillés, projets et études prévus *Mesure des résultats* 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %

2. Prestation efficace des services d'appui, de gestion et autres nécessaires au Comité mixte et autres comités	2.1 Efficacité manifestée par l'absence de plaintes émanant du Comité mixte, du Comité permanent, du Comité d'actuaires, du Comité d'audit et des groupes de travail au sujet des services d'appui fournis *Mesure des résultats* (nombre de plaintes) 2008-2009 : aucune 2010-2011 (estimation) : aucune 2012-2013 (objectif) : aucune
3. Gestion efficace des mécanismes de gouvernance régissant les activités de la Caisse dans les domaines suivants : ressources humaines, contrôle des risques, continuité des opérations et reprise après sinistre, informatique, nouvelles normes comptables et gestion actif-passif	3.1 Exécution et suivi satisfaisants des activités décidées par les groupes de travail et les comités directeurs *Mesure des résultats* 2008-2009 : s.o. 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %
4. Planification stratégique efficace	4.1 Établissement d'un plan stratégique tous les deux ans *Mesure des résultats* 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

73. Le programme direction administrative et administration devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées à condition que des ressources humaines et financières suffisantes soient disponibles.

Autres produits

74. Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

a) Service des organes intergouvernementaux et groupes d'experts : deux sessions du Comité mixte; trois réunions du Comité d'actuaires et réunions d'environ quatre groupes de travail; une session commune du Comité d'actuaires et du Comité des placements; six réunions du Comité d'audit; quatre réunions du Comité des pensions du personnel de l'ONU;

b) Rédaction de documents : une centaine de documents à présenter au Comité mixte, au Comité d'actuaires et aux groupes de travail; 15 notes destinées au Comité d'audit, en sus des services techniques et administratifs à fournir pour ses sessions;

c) Autres activités de fond :

i) Planification efficace de la relève compte tenu des départs à la retraite; amélioration de la planification pour éviter les vacances de poste consécutives aux départs à la retraite et pour pourvoir les autres postes vacants par suite de

mouvements de personnel dans les cinq mois suivant l'avis de vacance de poste;

ii) Administration et contrôle efficaces des projets ci-après :

- Système intégré d'administration des pensions (SIAP);
- Continuité des opérations et plan de reprise après sinistre;
- Politique globale de gestion des risques;
- Politique en matière de ressources humaines et plan stratégique à moyen terme de gestion des ressources humaines;
- Regroupement des systèmes informatiques;
- Étude de la gestion actif-passif;
- Analyse d'impact concernant les plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre;
- Entrepôt de données;
- Comité consultatif en matière d'achat.

Tableau 14
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Postes	3 641,0	2 830,8	11	8
Autres objets de dépense	3 845,9	3 551,7	–	–
Total	**7 486,9**	**6 382,5**	**11**	**8**

75. Les ressources demandées (6 382 500 dollars) permettront de reconduire huit postes existants [1 SSG, 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 d'agent des services généraux (1re classe) et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)]; les objets de dépense autres que les postes concernent l'ensemble des activités d'administration. La diminution de 810 200 dollars au titre des postes s'explique par le transfert à l'appui au programme de trois postes autorisés du Service juridique [2 P-5 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)]. Un montant moindre est demandé pour financer les objets de dépense autres que les postes du fait des réductions prévues au titre des autres dépenses de personnel (50 100 dollars), des voyages (114 500 dollars) et des consultants (337 600 dollars), partiellement contrebalancées par une augmentation au titre des services contractuels (actuaire-conseil) (112 000 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (part de la Caisse au titre des plaintes déposées devant le Tribunal d'appel des Nations Unies) (96 000 dollars).

3. Programme de travail

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 33 968 400 dollars

76. Le programme de travail, qui englobe le Service opérations ainsi que les services financiers à New York et au Bureau de Genève, couvre les fonctions essentielles de la Caisse, en particulier pour ce qui est de décider si les conditions sont remplies afin qu'une personne puisse être admise à participer et à cotiser, de conserver les données personnelles et financières, de percevoir et comptabiliser les cotisations, de calculer toutes les prestations et d'en administrer et assurer le versement, et d'effectuer toute la comptabilisation y relative. Il comprend également le service clients, qui s'adresse aux 185 000 cotisants, retraités et autres prestataires.

77. On se souviendra que, donnant suite à une recommandation découlant de l'Étude d'ensemble réalisée en 2008, l'Administrateur a décidé de dissocier, dans l'organigramme, la fonction services financiers de la fonction opérations. Il a jugé que, malgré le lien important qui existe entre la détermination des droits à prestations et le calcul de ces dernières, qui relèvent des opérations, et le versement et la comptabilité des prestations, qui relèvent des services financiers, ces fonctions devaient être nettement séparées. La fonction opérations consiste essentiellement à veiller à la fiabilité des calculs, qui une fois faits, valent jusqu'au décès du retraité et de ses éventuels ayants droit. Les services financiers, pour leur part, doivent veiller à la fiabilité des paiements. La séparation de ces fonctions et la création d'une unité administrative distincte pour gérer les services financiers permettent d'établir clairement les responsabilités liées à chacune des fonctions, qui composent le programme de travail, et d'instaurer une plus grande transparence.

Opérations

78. Le Service opérations comprend la Section des droits à pension et le Groupe du service clients et de la gestion et de la distribution des dossiers, à New York, ainsi que les unités administratives correspondantes du Bureau de Genève. Le Directeur des opérations dirige et administre le service en fonction des objectifs définis dans la charte de management de la Caisse. Il veille au respect des Statuts et des Règlements de la Caisse ainsi qu'à l'application des règles régissant le système d'ajustement des pensions, tout en se conformant aux politiques en matière d'assurance qualité, de contrôle interne et de communication. Au cours de l'exercice 2012-2013, le Service opérations s'attend à traiter plus de 55 000 dossiers relatifs à l'affiliation de participants, aux cessations de service, au transfert des droits de participants à d'autres régimes de pension et à l'admission de participants transférés d'autres régimes[1]. Il devra aussi déterminer les montants de quelque 6 000 pensions autres que relatives à la cessation initiale de service, dont les calculs sont parmi les plus complexes et les plus longs : à la suite de décès postérieurs à la cessation de service, prestations aux conjoints et conjoints divorcés survivants (qui peuvent être multiples et établis dans des pays divers), ainsi que versements résiduels, prestations de retraites différées devant commencer à être servies, pensions calculées selon le système de la double filière devant parfois être reconverties en pensions en dollars,

[1] Au cours de l'exercice 2012-2013, le Service opérations devrait en principe traiter environ 55 400 dossiers relatifs à l'affiliation de participants, aux cessations de service, au transfert des droits de participants à d'autres régimes de pension et à l'admission de participants transférés d'autres régimes. Il s'agit là de tâches spécifiques et mesurables, qui accusent une progression de 80 % par rapport à l'exercice biennal 1998-1999.

mesures spéciales, etc. Outre l'estimation du montant de quelque 225 000 pensions en ligne sur le site Web de la Caisse (comme en 2010), il lui faudra calculer individuellement environ 5 500 prestations, ce qui exige souvent des entretiens avec les intéressés. Il devra aussi envoyer, suivre et enregistrer plus de 100 000 attestations de situation et numériser plus de 1 200 000 pièces devant être entrées dans le système de gestion des contenus.

Tableau 15
Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de la Caisse : Veiller à ce que les services requis soient fournis à tous les participants, retraités et autres prestataires qui remplissent les conditions prévues par les Statuts, les Règlements et les règles régissant le système d'ajustement des pensions de la Caisse, dans le respect des principes que la Caisse a établis en matière de communication, d'assurance qualité et de contrôle interne, ainsi qu'il est indiqué dans la charte de management

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
1. Traitement efficace des tâches relatives aux droits à prestations	1.1 Progression du pourcentage de dossiers concernant des versements de départ au titre de la liquidation des droits, des pensions de retraite et d'autres prestations traités dans un délai de 15 jours ouvrés *Mesure des résultats* (Versements de départ au titre de la liquidation des droits, versement des pensions de retraite et conversion des prestations périodiques en une somme en capital dans un délai de 15 jours ouvrés) 2004-2005 : 72 % 2006-2007 : 79 % 2008-2009 : 80 % 2010-2011 (estimation) : 77 % 2012-2013 (objectif) : 80 %
2. Amélioration de la qualité des services fournis aux clients	2.1 Augmentation en pourcentage des réponses au courrier reçu par voie postale ou électronique expédiées dans un délai de 15 jours ouvrés *Mesure des résultats* (Pourcentage de réponses aux demandes expédiées dans un délai de 15 jours ouvrés) 2004-2005 : 31 % 2006-2007 : 55 % 2008-2009 : 75 % 2010-2011 (estimation) : 82 % 2012-2013 (objectif) : 82 %

3. Amélioration de la communication	3.1 Augmentation du nombre de réunions d'information et de séminaires organisés à l'intention des participants, des prestataires, des membres des comités des pensions et des fonctionnaires des organisations affiliées affectés à la gestion des ressources humaines ou financières *Mesure des résultats* 2008-2009 : s.o. 2010-2011 (estimation) : 65 2012-2013 (objectif) : 75

Facteurs externes

79. Le Service opérations devrait atteindre les objectifs visés à condition de disposer de ressources humaines et financières suffisantes. Il importe de tenir compte de ce que la Caisse se trouve à un moment critique de son évolution et doit faire face à des réalités sur lesquelles elle n'a aucune prise. Le nombre des personnes desservies progresse rapidement. Parallèlement, avec l'allongement de la durée de vie, la clientèle vieillit, ce qui exige un plus grand nombre de consultations individuelles et de services spéciaux.

Produits

80. Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 :

a) Traitement d'environ 18 000 versements de départ au titre de la liquidation des droits et pensions de retraite[2];

b) Traitement d'environ 6 000 autres prestations postérieures à la pension initialement versée après la cessation de service (pensions de réversion, pensions d'enfant, changements de filière, etc.);

c) Traitement d'environ 30 000 dossiers relatifs à l'affiliation de participants;

d) Envoi, suivi et enregistrement de quelque 100 000 attestations de situation;

e) Réponse à environ 15 000 demandes de renseignements reçues par voie postale ou par courrier électronique;

f) Réception d'environ 11 000 clients se présentant sans rendez-vous et services correspondants;

g) Travaux préparatoires (nettoyage des données et gestion de la qualité, établissement de la documentation relative aux procédures et aux algorithmes et passage au Système intégré d'administration des pensions);

[2] On estime que, pour les 30 prochaines années, la valeur actuarielle des prestations périodiques supplémentaires et des versements de départ au titre de la liquidation des droits dont le Service opérations aura à s'occuper représente près d'un milliard de dollars.

h) Enregistrement et suivi efficaces des contacts avec la clientèle et renforcement des contrôles dont ils sont l'objet;

i) Développement et mise en service d'un système de gestion de la relation client;

j) Révision et enrichissement du matériel didactique utilisé dans les ateliers et séminaires organisés à l'intention du personnel de la Caisse (bureaux de New York et de Genève) et des participants, retraités et autres prestataires, ainsi que des membres des comités des pensions et des administrateurs des ressources humaines des organisations affiliées;

k) Conception et mise en service d'un système de vérification de signature comportant la saisie d'un spécimen de signature dans chaque dossier électronique individuel;

l) Renforcement des contrôles de situation, refonte de l'attestation de situation et progrès dans la rationalisation des procédures de vérification de situation;

m) Poursuite de l'amélioration des statistiques de performance tant à des fins internes que pour répondre aux besoins des divers organes de contrôle;

n) Intensification des activités de communication et de diffusion de l'information, au moyen de séminaires et de stages de formation à l'intention des participants, retraités et autres prestataires, ainsi que des membres des comités des pensions, de divers sous-comités (notamment des organes consultatifs et des groupes de travail) et des membres du Comité mixte.

Services financiers

81. Les activités de la Section des services financiers sont réparties entre son Groupe des paiements, son Groupe de la comptabilité et son Groupe des opérations de caisse; elle est responsable des opérations financières, de la comptabilité et des décaissements. Ces opérations (versement des prestations et perception des cotisations) portent annuellement sur quelque 3,8 milliards de dollars. Les états financiers vérifiés pour 2009 font apparaître que la Caisse sert chaque mois environ 62 000 prestations périodiques dans 15 monnaies différentes et dans plus de 190 pays. La Section est également chargée d'établir dans les délais fixés des états financiers exacts pour l'ensemble de la Caisse, y compris la Division de la gestion des investissements, et d'assurer la liaison et la coordination avec les auditeurs internes et externes pour tout ce qui touche aux questions financières.

Tableau 16
Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de la Caisse : Assurer le versement des prestations en temps voulu, sans erreur et en toute sécurité et veiller au respect absolu du principe de responsabilité dans toute activité concernant les opérations financières, la comptabilité et les décaissements, une obligation supposant notamment de présenter des états financiers exacts dans les délais prescrits et de communiquer avec les auditeurs internes et externes pour tout ce qui touche aux questions financières

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1. Gestion efficace du versement des prestations	1.1 Établissement en temps voulu des états de paiement *Mesure des résultats* 2008-2009 : 1 200 000 2010-2011 (estimation) : 1 300 000 2012-2013 (objectif) : 1 400 000 1.2 Versement en temps voulu, sans erreur et en toute sécurité des prestations périodiques dues par la Caisse *Mesure des résultats* 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 % 1.3 Versement en temps voulu, sans erreur et en toute sécurité des prestations ponctuelles dues par la Caisse (paiements consécutifs à une demande de levée de la suspension du versement de la prestation dans les 15 jours suivant la réception des pièces justificatives; autres paiements dans les 30 jours suivant la réception de ces pièces) *Mesure des résultats* (Paiements consécutifs à une demande de levée de la suspension du versement de la prestation dans les 15 jours suivant la réception des pièces justificatives; autres paiements dans les 30 jours suivant la réception de ces pièces) 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %

2. Amélioration de la qualité et de la cohérence des opérations d'enregistrement des cotisations, avec correction rapide des anomalies ressortant du rapprochement annuel des comptes des participants	2.1 Nombre d'anomalies ressortant du rapprochement corrigées *Mesure des résultats* 2008-2009 : 9 000 2010-2011 (estimation) : 10 000 2012-2013 (objectif) : 11 000 2.2 Vérification des dossiers de tous les participants dans les six semaines suivant la réception des états de fin d'année *Mesure des résultats* (Vérification des dossiers de tous les participants dans les six semaines suivant la réception des états de fin d'année) 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %
3. Présentation d'états financiers de qualité et cohérents, et mise au point de principes et de procédures pour la mise en œuvre des normes comptables internationales appropriées (IPSAS et IAS)	3.1 Présentation en temps voulu des états financiers (publication de la version préliminaire au plus tard le 15 avril de l'année suivant la clôture de l'exercice) *Mesure des résultats* (Publication de la version préliminaire des états financiers le 15 avril de l'année suivante au plus tard) 2008-2009 : délai respecté 2010-2011 (estimation) : délai respecté 2012-2013 (objectif) : délai respecté 3.2 Augmentation de la proportion des normes IPSAS ou IAS appliquées pour la comptabilité et la présentation de l'information *Mesure des résultats* 2008-2009 : s.o. 2010-2011 (estimation) : début de l'application de certaines normes 2012-2013 (objectif) : application de l'ensemble des normes aux états financiers de l'année 2012. Audits annuels prévus

Facteurs externes

82. Les activités prévues permettront d'atteindre les objectifs visés sauf si des événements imprévus surgissent, tels que : a) perturbation des services bancaires dont bénéficient les retraités du fait de conflits politiques ou de catastrophes naturelles dans le monde; b) difficultés à appliquer les normes IPSAS aux états financiers du fait de retards dans la mise en service des systèmes informatiques

correspondants; et c) incapacité des effectifs de la Caisse à assurer les services à la clientèle en raison de l'accroissement du nombre de personnes desservies.

Produits

83. Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 :

a) Établissement de trois séries d'états financiers et des documents connexes; actualisation des états financiers pour tenir compte de l'abandon des normes comptables du système des Nations Unies au profit des normes IPSAS et de la norme comptable internationale IAS 26;

b) Réduction du nombre d'observations des auditeurs auxquelles il n'a pas encore été donné suite à la date de parution du rapport d'audit suivant (abstraction faite des observations formulées entre deux rapports), que ces observations portent sur la teneur des états ou sur les méthodes comptables, ou encore sur des aspects techniques des opérations comptables;

c) Rapprochement intégral des comptes, pour toutes les entités ayant remis des fonds, dans le délai prescrit (dans les six mois suivant la présentation des états de fin d'année);

d) Mise en concordance intégrale des données figurant dans le dossier central des cessations de service et les dossiers relatifs aux états de paiement pour permettre la clôture annuelle et biennale des comptes;

e) Réalisation, à New York, à Genève et pour les principales entités concernées, d'exposés et de stages de formation portant sur les moyens d'éliminer les anomalies de comptabilisation des cotisations des participants qui apparaissent lors des rapprochements;

f) Établissement mensuel, dans les délais fixés, d'états de rapprochement des comptes bancaires;

g) Application, dans les délais fixés, de toute nouvelle exigence des banques concernant le versement des pensions de retraite;

h) S'agissant des pensions de retraite :

i) Veiller à ce que les retraités perçoivent leur pension à la date fixée;

ii) Réduire les frais bancaires prélevés sur le compte de la Caisse;

iii) Réduire ou éliminer, chaque fois que possible, les frais bancaires prélevés sur le compte de retraités.

Tableau 17
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Postes	27 874,7	28 626,2	137	136
Autres objets de dépense	2 595,3	5 342,2	–	–
Total partiel	**30 470,0**	**33 968,4**	**137**	**136**
Fonds extrabudgétaires	158,2	152,9	1	1
Total	**30 628,2**	**34 121,3**	**138**	**137**

84. Les ressources demandées (34 121 300 dollars) correspondent au maintien de 137 postes : 124 postes reconductibles [3 D-1, 3 P-5, 9 P-4, 13 P-3, 1 P-2, 8 d'agent des services généraux (1re classe) et 87 agents des services généraux (Autres classes)]; ainsi qu'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) financé à l'aide de fonds extrabudgétaires et 12 postes temporaires [6 P-4, 2 P-3 et 4 d'agent des services généraux (Autres classes)]; et au transfert au Bureau de Genève d'un poste de juriste (P-4) placé sous l'autorité du Service juridique. Elles permettront en outre de financer les objets de dépense autres que les postes. L'augmentation des ressources demandées au titre de cette dernière rubrique est le résultat net d'une augmentation au titre des honoraires de consultants (100 000 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (2 846 300 dollars), partiellement compensée par une diminution de 199 400 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). La totalité de la forte augmentation des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement concerne des frais bancaires que le Comité mixte avait décidé de ne pas inscrire au projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011.

85. À sa cent quatre-vingt-sixième réunion, le Comité permanent a examiné une note relative à la retenue à la source, opérée par la Caisse, des primes d'assurance maladie après la cessation de service, et approuvé l'affectation à cette fonction de fonds extrabudgétaires fournis par les organisations affiliées participant au programme d'assurance maladie, couvrant entièrement les frais de la Caisse.

4. Appui au programme

Service des systèmes d'information

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 43 324 900 dollars

86. Suivant les orientations fixées par le modèle de gouvernance de la Caisse en matière d'informatique et de communications, le Service des systèmes d'information est responsable des services relatifs aux systèmes informatiques, de la maintenance des outils informatiques et de communications, de la coordination de l'exécution des décisions stratégiques du Comité exécutif des technologies de l'information, de l'élaboration de plans de formation pour le personnel des services d'informatique et de communications et de la mise à disposition des outils nécessaires à l'échange de savoir et à la collaboration.

87. Le Service est également responsable de l'informatisation de l'ensemble des activités administratives, de la conception, de la mise au point et de la mise en exploitation des logiciels et systèmes, des services d'appui sur le plan du matériel, des télécommunications, des éléments d'infrastructure partagés (notamment avec la Division de la gestion des investissements), de la supervision et la direction technique des activités informatiques du Bureau de Genève, de la gestion des ressources et de l'infrastructure et de l'appui aux services de conférence.

Tableau 18
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de la Caisse : Faciliter la réalisation de ses objectifs opérationnels et stratégiques grâce à une utilisation efficiente et efficace des technologies de l'information et des communications

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
1. Progresser dans la modernisation de la plate-forme informatique de la Caisse	1.1 Mise en place d'une architecture informatique adaptée aux nouvelles modalités d'exécution des tâches *Mesure des résultats* 2008-2009 : s.o. 2010-2011 (objectif) : respect des principales dates d'achèvement fixées dans les projets 2012-2013 (objectif) : respect des principales dates d'achèvement fixées dans les projets
2. Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des services offerts aux usagers	2.1 Pourcentage du temps pendant lequel les services informatiques sont disponibles *Mesure des résultats* 2008-2009 : 99 % 2010-2011 (estimation) : 99 % 2012-2013 (objectif) : 99 %
3. Amélioration des services informatiques	3.1 Pourcentage des systèmes informatiques dont l'appui est jugé satisfaisant (ou mieux) *Mesure des résultats* 2008-2009 : 95 % 2010-2011 (estimation) : 95 % 2012-2013 (objectif) : 95 %
4. Utilisation accrue des mémoires de données centralisées aux fins du partage de l'information	4.1 Part en pourcentage de la documentation du Service des systèmes d'information disponible dans le système de gestion des connaissances *Mesure des résultats* 2008-2009 : 80 % 2010-2011 (estimation) : 95 % 2012-2013 (objectif) : 95 %

5. Renforcement de la sécurité de l'information	5.1 Progression annuelle du taux de conformité des prestations à la norme de sécurité ISO 17799 de l'Organisation internationale de normalisation *Mesure des résultats* 2008-2009 : 78 % 2010-2011 (estimation) : 90 % 2012-2013 (objectif) : 90 %
6. Amélioration des échanges d'information par voie électronique avec les participants, les prestataires et les autres parties concernées	6.1 Pourcentage de participants communiquant par voie électronique des informations concernant leur situation administrative *Mesure des résultats* 2008-2009 : 75 % 2010-2011 (estimation) : 80 % 2012-2013 (objectif) : 80 % 6.2 Pourcentage de participants communiquant des informations financières par voie électronique *Mesure des résultats* 2008-2009 : 10 % 2010-2011 (estimation) : 20 % 2012-2013 (objectif) : 30 %

Facteurs externes

88. Les objectifs devraient être atteints et les résultats escomptés devraient être obtenus si les conditions supposées se vérifient dans la réalité : a) l'évolution des techniques est conforme aux prévisions; b) les ressources tant internes qu'externes nécessaires pour atteindre les objectifs les plus critiques sont disponibles; c) les parties concernées s'acquittent de leurs responsabilités et obligations et coopèrent sans réserve à la réalisation des objectifs de la stratégie d'informatique et de communications, surtout pendant les phases d'étude et de refonte des modalités d'exécution des tâches.

Produits

89. Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 :

Services opérationnels

a) Achat et installation, compte tenu des besoins fonctionnels et opérationnels de la Caisse, des éléments d'une architecture informatique et de communications répondant aux exigences du SIAP, en vue d'améliorer la gestion de l'information et d'accroître l'efficacité opérationnelle de la Caisse;

b) *Politiques.* Faire en sorte que toutes les prestations du Service des systèmes d'information soient aussi conformes que possible aux attentes du Comité exécutif des technologies de l'information et aux normes applicables du secteur (celles de la Information Technology Infrastructure Library, par exemple); assurer la

sécurité du réseau conformément à la norme de sécurité ISO-20002 de l'Organisation internationale de normalisation en ce qui concerne l'infrastructure d'informatique et de communications de la Caisse;

c) *Communications*. Offrir les services de base en matière de communications, dont Internet, des lignes privées louées, des appareils et du matériel de communications et les lignes de communication nécessaires pour relier les différents services de la Caisse (secrétariat, bureau de Genève, Division de la gestion des investissements) et le Centre international de calcul, avec lequel un nouvel accord d'hébergement de l'infrastructure informatique et télématique a été conclu récemment; modernisation de l'infrastructure du réseau central de New York, lui donnant de sérieuses capacités d'appui à des utilisateurs dont les besoins sont variés en matière de transmission à grande vitesse de données d'importance critique et de communication vocale et vidéo au moyen de leur ordinateur de bureau;

d) *Services relatifs aux infrastructures d'informatique et de communications*. Activités en plusieurs équipes, services de gestion et de maintenance des infrastructures informatiques et de communications, tels que la gestion de serveur, celle des logiciels médiateurs et le stockage de copies de secours à New York, dans le New Jersey et à Genève, à l'appui du fonctionnement de la Caisse. Surveillance des applications, du matériel, de la charge des réseaux et du trafic depuis le centre de commandement, aux fins de la prévention des pannes. Vérification de l'actualité des versions utilisées des logiciels, si possible, et, au besoin, mises à niveau au moyen des méthodes fondées sur le cycle de vie de l'élaboration des logiciels;

e) *Services relatifs à l'architecture des infrastructures*. Mise au point et mise en place de l'infrastructure informatique et de communications, en faisant appel aux normes techniques et aux pratiques les meilleures, l'accent étant mis sur l'intégration, la compatibilité, la modularité et l'adaptabilité sur le plan de la taille, avec rafraîchissement périodique des connaissances techniques, fourniture d'un appui aux décideurs en matière d'informatique, abaissement du coût de l'informatique grâce à la réduction des dépenses d'appui et à des économies d'échelle;

f) *Appui utilisateurs, service de dépannage*. Assurer des services techniques, opérationnels et de dépannage portant sur les applications, les serveurs, les ordinateurs personnels et les appareils mobiles reliés aux réseaux de la Caisse; offrir un appui en matière d'infrastructure pour les applications approuvées, par exemple les systèmes de productivité, la messagerie électronique, les systèmes de gestion des connaissances et les applications personnalisées; exploitation et fourniture d'un appui portant sur les installations et le matériel de salle de conférence, y compris les systèmes audiovisuels et de projection;

g) *Messagerie*. Fourniture et maintenance de services de messagerie électronique, dont le courrier électronique et les services de visioconférence et de messagerie unifiée; fourniture et maintenance de services de messagerie mobile et de communications pour appareils de poche.

Service des progiciels d'entreprise

a) *Création.* Assurer la maintenance des systèmes qui renforcent la productivité et l'efficience en incorporant ceux qui réduisent le traitement manuel

des prestations; améliorer le traitement des participants et des bénéficiaires et le relier aux interfaces bancaire, comptable et d'exécution des tâches;

b) *Maintenance des systèmes*. Assurer la maintenance des systèmes d'entreprise, et les améliorer, pour les applications essentielles, notamment celles qui concernent l'administration des pensions, la comptabilité et la gestion des contenus;

c) *Maintenance du système de partage de l'information des organisations affiliées*. Partage de l'information entre organisations affiliées aux fins de la collecte de données sur les ressources humaines et d'information financière, maintenance d'interfaces et de systèmes spéciaux destinés à améliorer la collecte de données dans les domaines des ressources humaines et des finances au moyen des différents interfaces de progiciel d'entreprise utilisés par les organisations, et maintenance de l'interface de transmission électronique de fichiers de façon à permettre le partage et la traduction de l'information en toute sécurité.

Services relatifs aux données d'entreprise

a) *Administration de bases de données*. Mettre en place les bases de données de la Caisse, en assurer la maintenance et en améliorer la disponibilité, sur toutes les différentes plate-formes informatiques; suivre leur utilisation et régler les problèmes; créer de nouveaux tableaux et de nouvelles vues; mettre le doigt sur les problèmes d'intégrité des données; apporter un appui aux activités de mise au point de systèmes pour ce qui est de leur rapport avec l'accès aux bases de données selon les exigences du fonctionnement de la Caisse;

b) *Programmation systèmes*. Mettre en place et entretenir les systèmes de base de données et les systèmes d'exploitation et programmes des ordinateurs centraux, autant que nécessaire pour que les données absolument essentielles soient fournies aux différentes applications et aux différents interfaces;

c) *Appui aux entrepôts de données*. Mettre en service le système d'entreposage de données, en assurer la maintenance et en améliorer la disponibilité; offrir des moyens de nettoyage des données et de collaboration d'une plate-forme à l'autre;

d) *Rapports de gestion*. Mettre en service des systèmes de rapports de gestion, en assurer la maintenance et les améliorer en faisant appel à des outils de veille économique.

Services de sécurité intégrés

a) *Sécurité de l'informatique*. Appréciation périodique des risques auxquels sont exposés l'infrastructure et les systèmes informatiques de la Caisse, à New York et à Genève; protection du réseau par des moyens divers (notamment pare-feu, filtres antipourriels et logiciels antivirus);

b) *Gestion des identités*. Donner les moyens d'une gestion centralisée de l'ouverture et de la fermeture de comptes utilisateurs et regrouper les bases de données, qui sont de plus en plus nombreuses dans ce domaine;

c) *Reprise après sinistre*. Conception, adoption et mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle visant à assurer la continuité des opérations de la Caisse en cas de sinistre.

Services de gestion du projet de progiciel intégré

a) *Gouvernance*. Consolidation de l'infrastructure de gestion des programmes en suivant le modèle rigoureux prescrit par les organes qui orientent les activités du Service des systèmes d'information;

b) *Méthodes de gestion des projets*. Fourniture de conseils efficaces, cohérents et normalisés concernant les méthodes et procédures de gestion des projets;

c) *Appui à la gestion de projets*. Actualiser, suivre et tenir le portefeuille de projets dans le respect des méthodes de gestion de projets; offrir des activités de mentorat et de soutien personnalisé afin de relever le niveau de compétence de l'organisation en la matière;

d) *Gouvernance liée aux audits*. Gérer les observations des auditeurs internes et externes et s'y conformer, dans la mesure où elles ont un rapport avec les services informatiques.

Services globaux d'assurance qualité et de contrôle de la production

a) *Normes de qualité*. Recensement des normes de qualité que doit suivre le Service des systèmes d'information et établissement des modalités de leur application;

b) *Gestion du changement*. Conception et mise en place d'un dispositif de gestion du changement prévoyant une séparation adéquate des fonctions;

c) *Accords de prestation de services*. Rassemblement des statistiques et gestion de tous les accords du Service des systèmes d'information;

d) *Contrôle de la productivité*. Supervision de la fonction d'assurance qualité, de sorte qu'aucun système ne soit mis en service avant d'avoir fait l'objet d'une évaluation détaillée suivie d'une phase d'essai utilisateurs;

Services d'administration des contrats

Suivi et administration des différentes composantes du budget du Service des systèmes d'information; appui administratif aux services d'informatique et de communications, notamment sur le plan du recensement des ressources disponibles, de la saisie des préengagements de crédits et du traitement des demandes de fourniture de biens ou services et des bons de commande et des factures correspondantes; comptabilisation des actifs du Service; gestion des relations avec les fournisseurs, y compris ceux travaillant avec des partenaires sur le plan technique, des sous-traitants ou des titulaires de contrats d'externalisation; fourniture de connaissances d'expert en matière d'élaboration de cahiers des charges pour les achats de produits informatiques ou de communications; collaboration directe avec la Division des achats de l'ONU, visant à ce que des solutions à valeur ajoutée soient obtenues au prix le plus bas possible.

Tableau 19
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Postes	8 426,7	8 607,6	32	31
Autres objets de dépense	32 814,1	34 717,3	–	–
Total	**41 204,8**	**43 324,9**	**32**	**31**

90. Le montant de 43 324 900 dollars permettra de financer le maintien de 31 postes – 26 postes permanents [1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 1 d'agent des services généraux (1re classe) et 6 d'agent des services généraux (Autres classes)] et 5 postes temporaires [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] – et les dépenses d'autres catégories que les postes. Un poste temporaire à la classe P-4, qui n'avait été autorisé que pour 12 mois, a été supprimé en 2011. L'accroissement des dépenses autres que celles consacrées aux postes (1 903 200 dollars) s'explique principalement par celui des autres dépenses de personnel (127 000 dollars) et des dépenses consacrées aux services contractuels (5 975 900 dollars), qui est en partie compensé par la baisse des crédits nécessaires pour le mobilier et le matériel (3 976 400 dollars), les voyages du personnel (21 600 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (177 400 dollars). La totalité du montant des ressources demandées pour le projet IPSAS, soit 12 661 400 dollars, concerne les services contractuels (11 466 300 dollars) et les postes temporaires (1 195 100 dollars).

Service juridique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 358 400 dollars

91. Le Service juridique continue d'offrir des service juridiques centralisés à la direction et aux activités des bureaux de New York et de Genève. Il offrira un appui organique, procédural et administratif au Comité d'audit et au Comité permanent (recours) de la Caisse, ainsi qu'au Comité des pensions de l'ONU (affaires concernant une infirmité). Il veillera à ce que le fonctionnement de la Caisse soit conforme à ses Statuts et à son Règlement, et que les dispositions des Statuts soient interprétées avec cohérence. Il apportera aussi des services et un appui juridiques à tous les services et toutes les sections du secrétariat, ainsi qu'aux participants et aux retraités ou à leurs représentants, aux fins de l'application des Statuts et du Règlement de la Caisse dans les cas d'espèce. Il applique une nouvelle méthode de collecte et de diffusion des faits concernant les précédents, les jugements et les décisions. Grâce à cette promotion du partage de connaissances, il est plus facile d'exploiter efficacement l'information et l'expérience accumulées par le Service, le recours aux pratiques optimales est renforcé et les responsables et les autres membres du personnel peuvent tenir compte des risques juridiques que comportent les décisions qu'ils prennent quotidiennement.

Tableau 20
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès

Objectif de la Caisse : Protéger ses intérêts juridiques et donner à l'Administrateur, au Comité mixte, au Comité permanent et à ses autres organes de gouvernance des avis de spécialiste dans le domaine juridique

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1. Application plus cohérente et uniforme des Statuts et du Règlement de la Caisse et du système d'ajustement des pensions	1.1 Réduction du nombre de cas de demandes d'examen et de recours où la position de la Caisse n'est pas avalisée soit par le Comité permanent, soit par le Tribunal d'appel des Nations Unies *Mesure des résultats* 2008-2009 : 90 % des cas 2010-2011 (estimation) : 100 % des cas 2012-2013 (objectif) : 100 % des cas
2. Modernisation et amélioration de la communication et du partage des connaissances sur les questions juridiques	2.1 Nombre de décisions juridiques consignées et diffusées au moyen d'outils de gestion des connaissances, dont le Répertoire des contentieux intéressant la Caisse *Mesure des résultats* 2008-2009 : s. o. 2010-2011 (estimation) : 100 % des décisions, dont 10 % codifiées 2012-2013 (objectif) : 100 % des décisions, dont 30 % codifiées
3. Amélioration des aspects du service des séances touchant l'organisation et les procédures, et renforcement des services fonctionnels fournis aux membres des comités	3.1 Degré de satisfaction des membres du Comité mixte, du Comité permanent, du Comité d'audit et du Comité des pensions du personnel de l'ONU quant au niveau et à la qualité des services fonctionnels de secrétariat qui leur sont fournis *Mesure des résultats* 2008-2009 : aucune plainte 2010-2011 (estimation) : aucune plainte 2012-2013 (objectif) : aucune plainte

Facteurs externes

92. Le Bureau des affaires juridiques devrait atteindre son objectif et réaliser ce qui est prévu, si : a) les comités de la Caisse, le Comité mixte, les organisations affiliées et la direction de la Caisse lui demandent son avis lorsque leurs activités mettent en jeu les intérêts ou la responsabilité de la Caisse; b) les demandes d'avis de juriste sont faites à temps et accompagnées de l'information voulue pour permettre une analyse de la question de droit posée, et ceux qui font ces demandes

tiennent compte des conseils obtenus; c) le Bureau dispose des ressources humaines et financières nécessaires.

Produits

93. Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 :

a) Fourniture de conseils concernant l'interprétation et l'application des Statuts, du Règlement administratif et des dispositions du système d'ajustement des pensions, ainsi que d'un appui opérationnel pour ce qui est des politiques et procédures administratives;

b) Fourniture d'avis sur les accords et autres instruments juridiques devant être conclus avec les organisations affiliées et les organisations internationales et intergouvernementales, et, selon qu'il conviendra, supervision et contrôle de l'étude et de la négociation de ces instruments et établissement de leur texte;

c) Conseils et établissement de la documentation concernant les modalités institutionnelles et opérationnelles et les soumissions et autres documents juridiques; établissement des répliques du défendeur pour les affaires de pension portées devant le Tribunal d'appel des Nations Unies (10 affaires);

d) Rédaction des publications et communications d'ordre juridique destinées aux participants et aux prestataires, aux secrétariats des comités des pensions et aux administrations des organisations affiliées, y compris des documents pouvant être consultés sur le site Web de la Caisse;

e) Prestation de services fonctionnels à l'occasion des réunions du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, du Comité permanent et du Comité d'audit, et notamment rationalisation et modernisation du partage de l'information grâce à la diffusion électronique de documents passant par les Quick Places Internet de la Caisse et à d'autres outils de gestion des connaissances :

i) Fourniture de conseils touchant le Règlement intérieur, ainsi que l'interprétation et l'application des résolutions du Comité mixte et des comités des pensions;

ii) Fourniture de services fonctionnels, techniques et administratifs lors des réunions du Comité permanent (2 réunions), y compris la préparation d'une douzaine de demandes de réexamen ou de recours, l'analyse de questions d'ordre juridique et l'établissement des rapports et de la documentation du Comité;

iii) Fourniture de services fonctionnels, techniques et administratifs lors des réunions du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (4 réunions); établissement de demandes de pension d'invalidité (environ 140 cas nouveaux concernant un adulte et 40 concernant un enfant, ainsi que 190 demandes de réexamen de dossier et 2 recours); établissement des rapports et constitution des dossiers;

iv) Fourniture de services fonctionnels, techniques et administratifs lors des réunions du Comité d'audit (6 réunions), notamment en ce qui concerne la

coordination de la préparation de la documentation et de l'établissement des rapports;

f) Codification et diffusion systématiques de la jurisprudence du Comité permanent et du Tribunal administratif, ainsi que de tous autres dossiers de référence, avis et documents juridiques, décisions de principe et directives;

g) Liaison avec les organisations affiliées et les comités des pensions du personnel, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, pour tout ce qui touche les questions d'ordre juridique relatives aux régimes de pensions;

h) Représentation de la Caisse à des réunions internationales et régionales, des réunions interorganisations et des réunions de conseillers juridiques des organisations affiliées; participation à divers comités permanents et autres, ainsi qu'à des groupes de travail et d'étude spéciaux, selon les besoins.

Tableau 21
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Postes	–	1 358,4	–	4
Autres objets de dépense	–	–		
Total	–	**1 358,4**	**–**	**4**

94. Afin d'offrir un tableau plus clair de l'appui au programme, le Bureau des affaires juridiques a été détaché du Bureau de l'Administrateur et est considéré comme un sous-programme de l'appui au programme. Le montant prévu de 1 358 400 dollars doit permettre de maintenir quatre postes, dont trois [2 P-5 et 1 G(AC)] transférés du Bureau de l'Administrateur et un (de juriste P-4) du Bureau de Genève, qui restera à Genève.

Service administratif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 838 900 dollars

95. Le Service administratif fournit les services d'appui administratif et d'appui au programme nécessaires à la mise en œuvre des activités de la Caisse. Il aide l'Administrateur et le Directeur de la Division de la gestion des investissements à établir le projet de budget pour l'exercice biennal et assure les services d'appui requis aux fins de l'emploi efficace des ressources humaines et financières. Il s'occupe également des questions administratives générales et de la gestion des locaux.

Tableau 22
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de la Caisse : Faciliter la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques de la Caisse par la prestation efficace et efficiente de services d'appui administratif et d'appui au programme

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1. Recrutement et affectation rapides des fonctionnaires	1.1 Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur reste vacant *Mesure des résultats* 2008-2009 : 200 jours 2010-2011 (estimation) : 180 jours 2012-2013 (objectif) : 150 jours 1.2 Progression du pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (nominations d'une durée d'un an au moins) *Mesure des résultats* 2008-2009 : 32 % 2010-2011 (estimation) : 39 % 2012-2013 (objectif) : 45 %
2. Accentuation de la polyvalence du personnel acquise dans le cadre d'une formation dispensée sur le lieu de travail ou à l'extérieur	2.1 Augmentation du nombre de cours de formation personnalisés proposés au personnel *Mesure des résultats* 2008-2009 : 30 2010-2011 (estimation) : 38 2012-2013 (objectif) : 48 2.2 Progression du nombre de fonctionnaires participant avec succès aux stages de formation et d'accompagnement des carrières *Mesure des résultats* 2008-2009 : 618 2010-2011 (estimation) : 700 2012-2013 (objectif) : 700
3. Amélioration de la gestion et du contrôle de l'exécution du budget d'administration de la Caisse	3.1 Recul du nombre d'engagements non réglés et d'engagements d'exercices antérieurs annulés (exprimés en pourcentage du montant final des crédits ouverts) *Mesure des résultats* 2008-2009 : s.o. 2010-2011 (estimation) : 9 % 2012-2013 (objectif) : 8 %

4. Amélioration de la gestion des immeubles et installations : prestation plus rapide de services de meilleure qualité	4.1 Diminution du nombre de jours de travail perdus du fait de l'indisponibilité des locaux *Mesure des résultats* (nombre de jours) 2008-2009 : zéro 2010-2011 (estimation) : zéro 2012-2013 (objectif) : zéro

Facteurs externes

96. Le programme Service administratif devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les ressources humaines et financières nécessaires sont disponibles.

Produits

97. Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 :

a) Gestion des ressources humaines :

i) Conseils pratiques à tous les fonctionnaires pour tout ce qui touche à la gestion des ressources humaines;

ii) Gestion du suivi des données relatives aux emplois d'administrateur vacants afin de réaliser les objectifs de recrutement;

iii) Établissement, à l'intention des hauts responsables, d'un rapport sur les données relatives à la conformité dans le cadre du système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (ePAS);

iv) Planification des entrevues des candidats aux postes vacants (système Inspira) et aux postes temporaires vacants;

v) Examen de toute question ayant trait aux relations entre l'Administration et le personnel (jurys de révision, etc.);

b) Formation du personnel et organisation des carrières :

i) Formulation de programmes de formation spécifiques et facilitation du transfert de connaissances au moyen du Système de gestion de l'apprentissage (SGA), en coordination avec le Service des systèmes d'information;

ii) Organisation de stages de formation sur place;

iii) Contrôle et suivi de la participation de tous les fonctionnaires aux stages obligatoires;

iv) Organisation de stages d'orientation pour tous les fonctionnaires nouvellement recrutés;

v) Prestation de conseils en vue de l'organisation des carrières;

c) Administration :

i) Appui administratif courant aux fonctionnaires de la Caisse;

ii) Tenue des tableaux d'effectifs;

iii) Opérations administratives relatives au personnel (agents des services généraux et administrateurs) aux fins de l'établissement des états de paie;

iv) Renouvellement des engagements deux mois avant leur expiration, après avoir sollicité l'avis des superviseurs;

v) Analyse des prestations auxquelles chaque fonctionnaire peut prétendre en vertu de la réglementation des organismes des Nations Unies et mesures destinées à les modifier ou les actualiser;

vi) Certification des autorisations de voyage officiel des fonctionnaires de la Caisse et du personnel associé;

vii) Organisation des voyages des membres du Comité mixte représentant l'ONU ainsi que des membres du Comité d'audit et du Comité d'actuaires et des fonctionnaires de la Caisse;

viii) Tenue à jour des états de présence et des relevés de temps de travail;

ix) Tenue à jour, sur le site Web, des documents que les membres du Comité d'audit peuvent consulter par recherche rapide;

d) Contrôle financier et budgétaire :

i) Établissement de directives destinées aux administrateurs de programme concernant la préparation et l'établissement du budget et du budget révisé de l'exercice biennal;

ii) Établissement et révision des allocations de crédits;

iii) Certification de toutes les dépenses engagées;

iv) Contrôle des dépenses et communication mensuelle de l'information y relative aux administrateurs de programme;

v) Prestation, aux administrateurs de programme, d'avis et de conseils sur l'application des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière;

vi) Contrôle du budget d'administration, notamment pour ce qui est de vérifier les factures avant qu'elles ne soient réglées;

vii) Établissement du tableau 1 (Utilisation des crédits ouverts) des états financiers annuels de la Caisse;

viii) Rapprochement des dépenses d'administration de la Caisse et du Secrétariat des Nations Unies;

e) Gestion des immeubles et installations :

i) Contrôle de l'entretien et du bon fonctionnement des installations;

ii) Concertation avec les services de gestion des bâtiments et les fournisseurs en vue de faire effectuer les réparations nécessaires;

iii) Administration des contrats relatifs aux locaux à usage de bureaux;

iv) Prestation d'un appui aux fins de l'aménagement et de la configuration des locaux à usage de bureaux qu'ils aient été ou non nouvellement acquis;

v) Tenue à jour du système de gestion des biens et des stocks immobilisés de la Caisse et appui y relatif;

vi) Coordination de l'écoulement du matériel et du mobilier devenus obsolètes;

vii) Tenue à jour du système de notification de situation d'urgence et appui y relatif;

viii) Tenue à jour des coordonnées du personnel aux fins de la sécurité et des interventions d'urgence.

Tableau 23
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Postes	1 659,3	1 718,6	7	12
Autres objets de dépense	11 451,5	10 120,3	–	–
Total	**13 110,8**	**11 838,9**	**7**	**12**

98. Les ressources demandées, d'un montant de 11 838 900 dollars, font apparaître une diminution de 1 271 900 dollars. Elles correspondent au maintien de 7 postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 4 d'agent des services généraux (Autres classes)] et au reclassement de 1 poste de P-3 à P-4. Les autres objets de dépense concernent l'ensemble des services d'administration. La réduction des dépenses autres que les postes (1 331 200 dollars) tient essentiellement à la diminution des frais de location et d'entretien des locaux résultant de prévisions plus précises.

C. Frais de gestion du portefeuille

1. Vue d'ensemble

99. La Division de la gestion des investissements, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués par le Représentant du Secrétaire général en vertu de l'article 19 des Statuts de la Caisse, aide le Secrétaire général à gérer l'investissement des avoirs de cette dernière. Elle est responsable de la gestion courante de ces avoirs dans le respect de la stratégie d'investissement et elle veille à ce que leur répartition soit conforme à ce qui a été approuvé ainsi qu'aux dispositions des Statuts et aux règlements de la Caisse. Elle a pour mission d'obtenir un rendement du portefeuille suffisant pour couvrir les obligations de la Caisse sans pour autant compromettre le degré de risque que celle-ci peut tolérer. Elle veille à ce que l'analyse des résultats obtenus et des risques de portefeuille soit exacte et à jour et elle prend les dispositions voulues pour tenir adéquatement et exactement la comptabilité des investissements auxquels elle procède. La Division se compose des quatre unités administratives suivantes : Bureau du Directeur, Section des investissements,

Section du contrôle des risques et de la conformité, Section des opérations et Section des systèmes d'information.

100. Les dépenses prévues pour la Division de la gestion des investissements se chiffrent à 91 799 300 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui fait apparaître une augmentation nette de 10 601 800 dollars (13,1 %) par rapport au montant révisé des dépenses autorisées pour 2010-2011. Cette augmentation (voir le tableau 25) est le résultat net des augmentations et diminutions indiquées ci-après :

a) Direction exécutive et administration : la diminution des ressources demandées (1 567 900 dollars) est le résultat net d'une diminution au titre des objets de dépense autres que les postes – frais de voyage (1 382 200 dollars), consultants (2 028 800 dollars) et autres dépenses de personnel (1 665 100 dollars) – concernant divers programmes, partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre des postes (508 200 dollars), due au transfert d'un poste de juriste (P-4) de la Section du contrôle des risques et de la conformité et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de la Section des opérations, et au titre des services contractuels (3 millions de dollars);

b) Programme de travail : l'augmentation des ressources demandées (7 451 700 dollars) est le résultat net de la création de six postes compensée par le transfert de deux postes au Bureau du Directeur (1 115 100 dollars), et de l'augmentation des ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes (6 336 600 dollars) – services contractuels (2 772 200 dollars), autres dépenses de personnel (1 416 200 dollars), frais de voyage du personnel (1 271 200 dollars) et consultants (877 000 dollars); ces trois derniers objets de dépense étaient précédemment demandés au titre du programme direction exécutive et administration;

c) Appui au programme : l'augmentation nette de 4 718 000 dollars prévue pour la Section des systèmes d'information (5 794 500 dollars) est imputable à la création d'un poste supplémentaire (863 600 dollars), à une augmentation au titre des services contractuels (4 040 000 dollars), des autres dépenses de personnel (779 300 dollars) et des frais de voyage (111 000 dollars) – les deux derniers objets de dépense étant précédemment demandés au titre du programme direction exécutive et administration – partiellement compensée par une diminution (1 076 500 dollars) des dépenses prévues au titre de l'appui administratif (location et entretien), consécutive à l'achèvement des travaux de rénovation des locaux destinés à la Division de la gestion des investissements au 30e étage du bâtiment situé au 1 Dag Hammarskjöld Plaza.

101. Les tableaux 24 et 25 indiquent, en pourcentage et en milliers de dollars respectivement, la répartition des ressources demandées par domaine de programmation.

Tableau 24
Répartition des ressources par domaine de programmation
(En pourcentage)

Domaine de programmation	*Budget ordinaire*
A. Direction exécutive et administration	7,7
B. Programme de travail	
1. Investissements	53,9
2. Risque et conformité	2,9
3. Opérations	12,0
Total partiel, programme de travail	**68,8**
C. Appui	
1. Section des systèmes d'information	19,1
2. Appui administratif	4,4
Total partiel, appui	**23,5**
Total	**100,0**

Tableau 25
Ressources nécessaires, par domaine de programmation
(En milliers de dollars des États-Unis)

Domaine de programmation	*2010-2011 Crédits ouverts*	*Augmentation/ (diminution)*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*Répartition*		*2012-2013 Prévisions*
		Montant	*Pourcentage*			*ONU*	*Caisse des pensions*	
A. Direction exécutive et administration	8 654,2	(1 567,9)	(18,1)	7 086,3	52,33	–	7 138,6	7 138,6
B. Programme de travail								
1. Investissements	51 568,3	(2 091,7)	(4,1)	49 476,6	655,8	–	50 132,4	50 132,4
2. Risque et conformité	1 931,6	680,1	35,2	2 611,7	(19,2)	–	2 592,5	2 592,5
3. Opérations	2 178,5	8 863,3	406,9	11 041,8	179,9	–	11 221,7	11 221,7
Total partiel, B	**55 678,4**	**7 451,7**	**13,4**	**63 130,1**	**816,5**	**–**	**63 946,6**	**63 946,6**
C. Appui								
1. Section des systèmes d'information	11 777,3	5 794,5	49,2	17 571,8	253,2	–	17 825,0	17 825,0
2. Appui administratif	5 087,6	(1 076,5)	(21,2)	4 011,1	16,9	–	4 028,0	4 028,0
Total partiel, C	**16 864,9**	**4 718,0**	**28,0**	**21 582,9**	**270,1**	**–**	**21 853,0**	**21 853,0**
Total	**81 197,5**	**10 601,8**	**13,1**	**91 799,3**	**1 138,9**	**–**	**92 938,2**	**92 938,2**

2. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 086 300 dollars

102. Le Directeur de la Division de la gestion des investissements fixe le cadre dans lequel viendront s'inscrire les stratégies et priorités des sections de la Division, le but étant que celle-ci s'acquitte de son mandat dans les conditions les plus conformes aux critères les plus rigoureux fixés en matière de sécurité, de résultats, de responsabilité et de transparence et conformément aux normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Le Directeur privilégie une gestion contrôlée, efficiente et efficace des actifs au moyen d'un plan de travail conçu en fonction des buts et priorités à long terme de la Division et de la Caisse. Il pilote la concertation avec le Comité d'audit de la Caisse, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

103. Le Bureau du Directeur est chargé de prêter des services essentiels concernant les questions juridiques, la gestion des contrats et le traitement des demandes de fourniture de biens ou services; il est également chargé d'assurer un appui administratif, notamment d'établir les projections relatives aux effectifs en tenant compte des besoins toujours plus grands de la Division. Enfin, il prête des services et un appui au Comité des placements.

104. Il s'agit à présent de faire du Bureau du Directeur une unité administrative qui faciliterait le contrôle de l'exécution du plan de travail de la Division et la concertation requise à cet effet. Les attributions du Bureau du Directeur se sont multipliées et diversifiées du fait de la complexification du portefeuille, ainsi que de l'accroissement des effectifs et du nombre de sections. L'objectif est donc, à condition que les systèmes et les effectifs voulus soient mis à disposition, de consolider le Bureau et d'améliorer son fonctionnement par la création d'unités spécialisées dotées chacune d'une mission et d'attributions bien définies couvrant les domaines d'activité suivants : questions juridiques et gestion des contrats, demandes de fourniture de biens et services, établissement du budget et traitement des factures, Comité des placements et organes délibérants, et questions concernant l'administration.

Tableau 26
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de la Caisse : Assurer l'exécution complète du mandat confié à la Caisse par les organes délibérants, conformément aux Statuts et aux règlements de la Caisse, en tenant compte des recommandations du Comité des placements et des décisions du Représentant du Secrétaire général concernant l'administration du programme de travail de la Caisse en matière d'investissements ainsi que la gestion du personnel et des ressources financières

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1. Formulation, en consultation avec le Représentant du Secrétaire général, de directives concernant la composition du portefeuille, le poids des différentes monnaies et des différents marchés, et la répartition stratégique et tactique des actifs à	1.1 Performance des investissements de la Caisse excédant les indices de référence

court terme; étude des possibilités d'investissement; exploitation des systèmes d'information et gestion de l'infrastructure opérationnelle	
2. Planification et coordination efficaces et en temps voulu des achats de biens et services de la Division de la gestion des investissements	2.1 Pourcentage des procédures d'appel d'offres menées à terme dans un délai de six mois
3. Formulation d'avis juridiques très variés concernant divers types d'investissements et de contrats	3.1 Exécution satisfaisante des opérations d'investissement et des contrats
4. Prestation efficace de services au Comité des placements et aux organes délibérants	4.1 Absence de réclamations de la part de membres du Comité des placements ou d'autres bénéficiaires des services rendus
5. Recrutement et affectation rapides des fonctionnaires	5.1 Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels un poste reste vacant
	5.2 Réduction du pourcentage de postes vacants

Facteurs externes

105. Les activités prévues permettront d'atteindre les objectifs visés et se concrétiseront par les réalisations escomptées sous réserve que les conditions suivantes soient réunies : a) soutien de tous les intéressés à l'action de la Division de la gestion des investissements dans un esprit de pleine et entière coopération; b) financement suffisant pour permettre l'exécution des mandats confiés par l'Assemblée générale et le Comité mixte. L'exécution du programme relatif à la direction générale est tributaire de la coopération sans réserve des départements et divisions compétents de l'ONU.

Produits

106. Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 :

a) Actualisation périodique et mise en œuvre des grandes orientations en matière d'investissement de sorte à appliquer de manière énergique la stratégie y relative dans le respect des directives données par le Comité des placements;

b) Formulation du plan d'approvisionnement à moyen terme, fondé sur la concertation efficace et régulière avec la Division des achats, et établissement de cahiers des charges de qualité en vue d'obtenir rapidement des offres de la part d'entreprises renommées (une dizaine d'appels d'offres);

c) Négociation et exécution de quelque 160 contrats en concertation avec les juristes du Bureau des affaires juridiques et du Conseiller juridique;

d) Organisation de quatre réunions par an du Comité des placements; établissement, à l'intention du Comité mixte, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), de la Cinquième Commission et d'autres organes compétents, de rapports circonstanciés sur les investissements;

e) Exécution des plans de la Division relatifs aux voyages et à la formation du personnel; recrutement aux postes vacants dans un délai de 180 jours.

Tableau 27
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Postes	1 941,6	2 449,8	7	9
Autres objets de dépense	6 712,6	4 636,5	–	–
Total	**8 654,2**	**7 086,3**	**7**	**9**

107. Les ressources demandées, d'un montant de 7 086 300 dollars, font apparaître une diminution de 1 567 900 dollars. Elles correspondent au maintien de sept postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 d'agent des services généraux (1re classe) et 3 d'agent des services généraux (Autres classes)] et au transfert de deux postes (1 P-4 provenant de la Section du contrôle des risques et de la conformité et 1 d'agent des services généraux (Autres classes) provenant de la Section des opérations), ainsi qu'à des objets de dépense autres que les postes (frais de voyage des représentants et dépenses de représentation). La diminution des ressources au titre des objets de dépense autres que les postes est le résultat net d'une diminution au titre des autres dépenses de personnel (1 665 100 dollars), des frais de voyage du personnel (1 382 200 dollars) et des consultants (2 028 800 dollars), partiellement contrebalancée par une augmentation au titre des services contractuels (3 millions de dollars).

3. Programme de travail

Section des investissements

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 49 476 600 dollars

108. La Section des investissements est chargée d'obtenir pour la Caisse un rendement optimal de ses investissements tout en évitant de prendre des risques injustifiés. La Section compte sept unités administratives, chargées des portefeuilles suivants : actions nord-américaines, actions européennes, actions de l'Asie et du Pacifique, actions des marchés mondiaux émergents, valeurs à revenu fixe, valeurs immobilières et produits non classiques. Ses fonctions primordiales consistent à assurer le suivi des portefeuilles détenus, à se tenir au courant des évolutions sur les marchés financiers et à les surveiller et à prendre et exécuter les décisions de placement. À cette fin, elle réalise des analyses financières, participe à des réunions et conférences et dépêche des fonctionnaires dans différents pays pour rencontrer des analystes et des cadres de sociétés. Une fonction secondaire de la Section consiste à contribuer à l'élaboration des rapports adressés à tous les organes directeurs.

109. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, la Section des investissements s'acquittera des tâches suivantes : a) obtenir sur le long terme un taux de rendement

réel annualisé des investissements de la Caisse de 3,5 %, après correction par l'indice des prix à la consommation des États-Unis; b) obtenir un rendement constamment supérieur au taux de référence retenu pour les investissements de la Caisse; c) maintenir un niveau de risque de portefeuille conforme à l'objectif de rendement des investissements; et d) réduire les risques de change et les risques pays par une diversification judicieuse.

Tableau 28
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Les objectifs à long terme de la Caisse consistent à : a) obtenir un rendement optimal en termes réels tout en évitant les risques inutiles; b) diversifier le portefeuille par catégorie d'actifs, par monnaie et par zone géographique

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
1. Obtenir sur le long terme un taux de rendement réel annualisé des investissements de la Caisse de 3,5 %, après correction par l'indice des prix à la consommation des États-Unis	1.1 Rendement global du portefeuille par rapport à l'objectif de la Caisse sur une période de 10 ans *Mesure des résultats* 2008-2009 : rendement inférieur de 1,7 % à l'objectif fixé pour la période de 10 ans terminée le 31 décembre 2009 (imputable à la crise financière de 2008 et du début 2009) 2010-2011 (estimation) : rendement de 3,5 % pour la période de 10 ans terminée le 31 décembre 2010, correspondant à l'objectif fixé 2012-2013 (objectif) : rendement supérieur sur le long terme au taux de rendement réel annualisé fixé à 3,5 %
2. Obtenir un rendement constamment supérieur à l'indice de référence retenu pour les investissements de la Caisse, comprenant 60 % d'actions, 31 % de valeurs à revenu fixe, 6 % de valeurs immobilières et 3 % de liquidités	2.1 Rendement global du portefeuille par rapport à celui du portefeuille de référence sur une période de cinq ans *Mesure des résultats* 2008-2009 rendement supérieur de 0,9 % à l'indice de référence pour la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2009 2010-2011 (estimation) : rendement en valeur nominale de 10,2 % en 2010, légèrement inférieur à celui du portefeuille de référence (10,6 %) 2012-2013 (objectif) : rendement supérieur à celui de l'indice de référence

3. Réduire le risque de change et le risque pays par une diversification judicieuse	3.1 Diversification monétaire du portefeuille (nombre de monnaies) *Mesure des résultats* 2008-2009 : 27 monnaies au 31 décembre 2009 2010-2011 (estimation) : 35 monnaies au 31 décembre 2010 2012-2013 (objectif) : poursuite de la diversification selon qu'il convient 3.2 Diversification géographique du portefeuille (nombre de pays) *Mesure des résultats* 2008-2009 : plus de 41 pays et institutions au 31 décembre 2009 (y compris marchés émergents, institutions régionales et internationales et fonds de placement) 2010-2011 (estimation) : plus de 47 pays et institutions au 31 décembre 2010 (y compris marchés émergents, institutions régionales et internationales et fonds de placement) 2012-2013 (objectif) : poursuite de la diversification selon qu'il convient
4. Diversifier les investissements dans les classes d'actifs non classiques	4.1 Nombre de classes d'actifs non classiques figurant dans le portefeuille *Mesure des résultats* 2008-2009 : s.o. 2010-2011 (estimation) : un spécialiste hors classe des investissements dans les produits non classiques a pris ses fonctions en juin 2010. Pour la période courant de juin 2010 à décembre 2011, il est prévu de mener à bien la sélection du conseiller spécialisé dans la gestion des investissements non classiques et d'investir auprès de 5 à 10 gestionnaires de portefeuille. La sélection du conseiller spécialisé dans la gestion des actifs réels a été menée à bien en juin 2009 et la stratégie circonstanciée relative à ces actifs sera au point au début 2011. Il est prévu d'investir dans plusieurs fonds spécialisés dans les infrastructures et dans les terres agricoles et forestières. 2012-2013 (objectif) : d'ici à la fin 2013, il est prévu d'investir dans 15 à 20 fonds de capital-investissement et fonds de fonds spéculatifs. Le rendement du capital-investissement sera mesuré en fonction du rendement pondéré par le dollar et du taux de rentabilité interne, tandis que le rendement

	des fonds spéculatifs sera mesuré à l'aide du rendement pondéré par le temps. Les indices de référence feront l'objet de discussions avec les conseillers spécialisés dans le capital-investissement et dans les fonds spéculatifs et seront présentés ultérieurement.
5. Amélioration des compétences du personnel en matière d'investissement et de gestion de portefeuille	5.1 Pourcentage des effectifs ayant suivi au moins une conférence ou un séminaire spécialisé *Mesure des résultats* 2008-2009 : s.o. 2010-2011 (estimation) : s.o. 2012-2013 (objectif) : chaque fonctionnaire suivra au moins un stage ou un séminaire de formation

Facteurs externes

110. Les activités prévues permettront d'atteindre les objectifs visés et se concrétiseront par les réalisations escomptées sous réserve que les conditions suivantes soient réunies : a) soutien de tous les intéressés à l'action de la Division de la gestion des investissements dans un esprit de pleine et entière coopération; b) financement suffisant pour permettre l'exécution des mandats confiés par l'Assemblée générale et le Comité mixte; c) évolution des marchés financiers, notamment le marché mondial des actions, le marché mondial des valeurs à revenu fixe, le marché immobilier et le marché des changes, dans le sens des hypothèses à long terme.

Produits

111. Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 :

a) Obtention sur le long terme d'un taux de rendement réel annualisé égal à 3,5 % du montant des investissements, après correction par l'indice des prix à la consommation des États-Unis;

b) Obtention d'un rendement constamment supérieur au rendement d'un portefeuille de référence comprenant 60 % d'actions, 31 % de valeurs à revenu fixe, 6 % de valeurs immobilières et 3 % de liquidités;

c) Diversification monétaire et par pays du portefeuille de sorte à réduire le risque de change et le risque pays;

d) Investissement dans des actifs non classiques conformes aux objectifs de la Caisse lorsque le marché est favorable, de sorte à obtenir un rendement supérieur à celui qui pourrait être obtenu au moyen d'un investissement dans des actions cotées;

e) Valorisation des compétences professionnelles et des connaissances du personnel au moyen de stages et séminaires en rapport direct avec la gestion des investissements et du portefeuille, de sorte à améliorer les résultats obtenus.

Tableau 29
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Postes	7 698,4	8 974,3	27	31
Autres objets de dépense	43 869,9	40 502,3	–	–
Total	**51 568,3**	**49 476,6**	**27**	**31**

112. Les ressources demandées, d'un montant de 49 476 600 dollars, font apparaître une diminution de 2 091 700 dollars. Elles correspondent au maintien de 27 postes [1 D-1, 7 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 4 d'agent des services généraux (1re classe) et 5 d'agent des services généraux (Autres classes)] et à la création de quatre postes (3 P-4 et 1 P-3), ainsi qu'au financement des objets de dépense autres que les postes. La diminution au titre de ces derniers est imputable aux services contractuels (5 090 300 dollars) et à l'inscription à ce programme de ressources précédemment demandées au titre du programme direction exécutive et administration : autres dépenses de personnel (197 500 dollars), frais de voyage du personnel (1 025 200 dollars) et consultants (500 000 dollars).

Risque et conformité

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 611 700 dollars

113. La Section du contrôle des risques et de la conformité est une unité créée récemment qui est chargée de recenser, d'évaluer et de gérer, sous tous leurs aspects, les risques auxquels la Caisse est exposée. En outre, au titre de la conformité, elle veille à ce que les dispositifs de surveillance et de contrôle des investissements fonctionnent convenablement. Ses attributions couvrent donc à la fois la gestion des risques et le contrôle de la conformité.

Tableau 30
Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de la Caisse : Établir des dispositifs de contrôle et vérifier la conformité concernant les différents risques auxquels la Caisse est exposée, à savoir le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de crédit, le risque juridique et le risque d'atteinte à la réputation. C'est également du contrôle des risques et de la conformité que relèvent l'établissement du budget risques (actifs et gestionnaires), le contrôle du non-dépassement de ce budget et l'appui à la gestion des investissements en vue d'obtenir des rendements corrigés du risque aussi élevés que possible, compte tenu du niveau de risque jugé acceptable.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1. Contrôle efficace des risques associés aux investissements effectués	1.1 Supervision efficace de toutes les opérations d'achat ou de vente *Mesure des résultats* (Pourcentage des opérations effectuées) 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 %
2. Mise en place d'un dispositif de contrôle des risques	2.1 Exploitation de toutes les fonctions du système d'analyse des risques et formation de tous les gestionnaires de portefeuille à son utilisation dans le cadre de la constitution de leur portefeuille 2012-2013 (objectif) : 100 % 2.2 Mise en œuvre des dispositifs décrits dans le Manuel de contrôle des risques et progression en pourcentage des dispositifs appliqués *Mesure des résultats* Application concluante de toutes les directives et de tous les dispositifs établis de contrôle des risques Surveillance des dispositifs de contrôle, réalisation d'analyses tendancielles et modification des directives et des dispositifs en fonction de l'évolution des conditions d'investissement ou de l'apparition de nouveaux risques 2010-2011 : 75 % 2012-2013 (objectif) : 99 %

3. Conformité aux politiques et procédures de la Division de la gestion des investissements	3.1 Progression de la part en pourcentage des opérations d'investissement conformes aux politiques et aux règles générales de fonctionnement *Mesure des résultats* (Part en pourcentage des opérations d'investissement) 2012-2013 (objectif) : 95 % 3.2 Assurance que le personnel se conformera strictement à la déontologie et aux obligations attachées à la qualité de fonctionnaires internationaux *Mesure des résultats* (Proportion des fonctionnaires) 2012-2013 (objectif) : 100 % 3.3 Facilitation et coordination satisfaisantes de la mise en œuvre des recommandations issues d'audits *Mesure des résultats* (Pourcentage des audits menés à bien) 2012-2013 (objectif) : 100 %
4. Mise en place de la modalité de recours à plusieurs dépositaires et à un comptabilisateur central indépendant	4.1 Recours effectif à un comptabilisateur central indépendant et à plusieurs dépositaires, cette modalité étant intégrée aux systèmes de la Division de la gestion des investissements, tels que ceux concernant le contrôle des risques, la comptabilité et la gestion des ordres 2012-2013 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

114. Les activités prévues devraient permettre d'atteindre les objectifs visés et se concrétiser par les réalisations escomptées à condition que toutes les parties externes soutiennent l'action de la Section dans un esprit de pleine et entière coopération. Les facteurs externes suivants pourraient aussi remettre en cause les prévisions :

a) Des marchés d'actions plus instables;

b) Des taux de change plus instables et subissant de larges fluctuations, ce qui exigerait des moyens d'analyse quantitative poussés permettant de recourir à des outils indexés pour neutraliser les risques;

c) Des risques d'insolvabilité accrus parmi des États emprunteurs;

d) Des conditions inflationnistes ou déflationnistes apparaissant dans plusieurs marchés à la fois;

e) Des entraves supplémentaires aux échanges internationaux;

f) Des modifications des indices de référence, sous la pression de possibles fluctuations macroéconomiques;

g) Un risque de sous-couverture des engagements apparaissant subitement en raison de la dépréciation de la monnaie de base (le dollar des États-Unis); dans ce cas, en effet, les actifs atteindraient un maximum historique qui s'accompagnerait néanmoins d'un risque de sous-couverture des engagements de la Caisse dans la mesure où de plus en plus de prestataires opteraient pour le système de la double filière et que les obligations en d'autres monnaies progresseraient en conséquence;

h) Une ruée sur les produits de base;

i) Des taux de chômage élevés devenant la norme dans les pays en développement;

j) Des emprunteurs souverains en cessation de paiement.

Produits

115. Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 :

a) Maintien des grandes orientations et directives générales, à savoir les politiques et procédures standard en matière d'investissement, le Manuel de la gestion des risques, le Manuel des procédures relatives à la conformité, le Code de déontologie et les principes relatifs à l'acceptation de dons et d'invitations ainsi qu'à l'achat et la vente de valeurs pour compte personnel;

b) Réalisation d'examens trimestriels des risques de non-conformité aux règles concernant les opérations d'investissement, le but étant d'assurer une gestion efficace des risques de non-conformité de la Caisse;

c) Administration des déclarations par lesquelles les fonctionnaires reconnaissent par écrit avoir pris connaissance du code de déontologie, des procédures d'approbation préalable des ordres d'achat et de vente, des déclarations de détention de titres à compte personnel, du registre des invitations acceptées et des congés obligatoires;

d) Organisation de stages de formation au respect des règles régissant les investissements et du Code de déontologie (deux stages sur place pour l'ensemble des sections de la Division);

e) Coordination de l'application au sein de la Caisse du programme de déclaration de situation financière annuelle des fonctionnaires des Nations Unies;

f) Établissement de huit rapports à l'intention du Comité d'audit;

g) Coordination des activités d'audit interne et externe prévues (Comité des commissaires aux comptes et Bureau des services de contrôle interne) et réponse aux questions posées par le Bureau de la déontologie.

Tableau 31
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Postes	1 931,6	1 919,7	6	7
Objets de dépense autres que les postes	–	692,0	–	–
Total	**1 931,6**	**2 611,7**	**6**	**7**

116. Le montant de 2 611 700 dollars, en hausse de 680 100 dollars, doit permettre de financer la reconduction de cinq postes existants [1 D-1, 2 P-4, 2 d'agent des services généraux (1re classe)], le transfert d'un poste P-4 au Bureau du Directeur et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) depuis la Section des opérations, ainsi que la création d'un nouveau poste à la classe P-4. L'augmentation du montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes est essentiellement imputable à l'inscription à ce programme de ressources précédemment demandées au titre du programme direction exécutive et administration : autres dépenses de personnel (321 600 dollars), voyages (193 400 dollars), consultants (127 000 dollars) et services contractuels (50 000 dollars).

Opérations

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 041 800 dollars

117. La Section des opérations est chargée des opérations postmarché, ainsi que de la comptabilité, du rapprochement et de la communication des informations financières concernant toutes les activités d'investissement et connexes de la Caisse. Elle s'assure que tous les ordres de bourse et opérations de change sont réglés en temps voulu et sans erreur, ayant pour cela recours à des outils informatiques couramment exploités dans le secteur, qui permettent le traitement automatisé direct des opérations d'investissement et le règlement des anomalies. Elle veille à ce que toutes les activités d'investissement – notamment les ordres de bourse, les opérations de change, l'encaissement des revenus, le suivi des échéances, le recouvrement des impôts payés et les opérations sur titres – soient correctement comptabilisées en vue de l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS, le tout s'accompagnant de mesures de contrôle interne et d'une piste d'audit appropriées. Elle est également chargée d'établir les prévisions de trésorerie journalière pour que la Section des investissements puisse gérer les liquidités dans toutes les monnaies utilisées par la Division de la gestion des investissements. Elle est responsable de la mise en œuvre, selon les modalités arrêtées par le Directeur financier et sous sa supervision, des normes IPSAS qui intéressent les opérations d'investissement, lesquelles devront être présentées dans les états financiers conformément à ces normes à partir du 1er janvier 2012. Elle agit en liaison étroite avec les dépositaires pour ce qui est du règlement des opérations de bourse et de change, de l'examen des demandes d'intérêts liées aux opérations ayant échoué, de l'encaissement des revenus, du suivi des échéances, du recouvrement des impôts et

des opérations sur titres. Elle agit de plus en liaison étroite avec le comptabilisateur central pour ce qui est du rapprochement quotidien des données concernant la trésorerie et les titres, de l'évaluation de la juste valeur marchande des investissements et de la transmission des données du grand livre. Enfin, elle collabore de près avec la Section des systèmes d'information à l'adoption de procédures plus efficaces et elle veille à cette fin à la mise en place de dispositifs de contrôle interne, à l'automatisation plus poussée des différentes activités d'investissement de la Division et à la réduction du nombre d'interventions manuelles.

Tableau 32
Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de la Caisse : Assurer la sécurité des investissements de la Caisse et améliorer la transparence de l'information financière présentée

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
1. Automatisation des procédures de règlement et de mise en concordance, à l'aide de systèmes suffisamment puissants pour traiter un volume croissant d'opérations d'investissement	1.1 Augmentation du pourcentage d'opérations dûment autorisées conclues dans les délais prévus par la réglementation des marchés financiers *Mesure des résultats* 2008-2009 : 96,25 % 2010-2011 (estimation) : 98 % 2012 (objectif) : 99 % 2013 (objectif) : 99 % 1.2 Réduction du nombre de jours nécessaires pour éliminer les écarts constatés lors de la mise en concordance des données concernant les positions, les valeurs détenues et la trésorerie *Mesure des résultats* 2008-2009 : s.o. 2010-2011 (estimation) : mise en place et opérations d'essai 2012 (objectif) : 3 jours 2013 (objectif) : 2 jours
2. Mise en œuvre avec succès des normes IPSAS telles qu'adoptées par le Comité mixte en concertation avec les organes directeurs compétents	2.1 Respect par la Division des délais fixés pour la présentation au Directeur financier d'états financiers conformes aux normes IPSAS (au plus tard le 15 mars suivant la fin de l'année considérée)

	Mesure des résultats 2008-2009 : 1er avril 2010 2010-2011 (estimation) : 15 mars 2011 2012 (objectif) : 15 mars 2012 2013 (objectif) : 15 mars 2013
	2.2 Absence de réserves dans l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers
	Mesure des résultats 2008 : absence de réserves 2009 : opinion assortie de commentaires 2010-2011 (estimation) : absence de réserves 2012 (objectif) : absence de réserves 2013 (objectif) : absence de réserves
3. Bon fonctionnement des opérations une fois mise en place la modalité de recours à deux dépositaires et à un comptabilisateur central indépendant	3.1 Systèmes opérationnels pleinement fonctionnels une fois sélectionnés les nouveaux dépositaires et le comptabilisateur central indépendant

Facteurs externes

118. Les activités prévues permettront d'atteindre les objectifs visés sous réserve que les conditions suivantes soient réunies :

a) Les applications essentielles (système Charles River de gestion des ordres d'achat et de vente, Murex MX.3, SWIFT et Omgeo) et le logiciel du comptabilisateur central indépendant pour la transmission mensuelle des données du grand livre permettent un traitement intégral de l'information ainsi que la mise en concordance rapide des données et la rectification des anomalies. La désignation d'un comptabilisateur central indépendant, l'exploitation de son logiciel et la mise en service d'Omgeo dépendront des négociations en cours;

b) Les prestations des deux dépositaires et du comptabilisateur central indépendant donnent toute satisfaction.

Produits

119. Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 :

a) Règlement de tous les ordres d'achat ou de vente de valeurs mobilières et immobilières ainsi que d'actifs non classiques, et de toutes les opérations de change, à la date de règlement ou de valeur;

b) Rapprochement automatisé et quotidien des données concernant les opérations sur titres, les positions, les valeurs détenues et la trésorerie, y compris les revenus (dividendes, intérêts, remises en espèces), les échéances et les opérations sur titres, et gestion des écarts;

c) Essai ou essai à blanc concluant des états financiers au 30 juin 2012, attesté par des observations positives des auditeurs externes concernant la conformité aux normes IPSAS;

d) Présentation, au plus tard le 15 mars 2013, d'états financiers et d'informations concernant les investissements conformes aux normes IPSAS;

e) Transfert de tous les actifs puis comptabilisation et nouvel enregistrement par les nouveaux dépositaires;

f) Établissement par le comptabilisateur central indépendant et les dépositaires de tous les états standard.

Tableau 33
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Postes	2 178,5	2 029,6	11	10
Objets de dépense autres que les postes	–	9 012,2	–	–
Total	**2 178,5**	**11 041,8**	**11**	**10**

120. Les ressources demandées, d'un montant de 11 041 800 dollars, font apparaître une augmentation de 8 863 300 dollars. Elles correspondent au maintien de neuf postes [1 P-5, 1 P-3, 2 d'agent des services généraux (1re classe) et 5 d'agent des services généraux (Autres classes)], au transfert de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) – l'un au Bureau du Directeur et l'autre à la Section du contrôle des risques et de la conformité – et à la création d'un poste à la classe P-3. L'augmentation demandée au titre des objets de dépense autres que les postes est imputable essentiellement aux services contractuels (7 812 500 dollars) et à l'inscription à ce programme de ressources précédemment demandées au titre du programme direction exécutive et administration : autres dépenses de personnel (897 100 dollars), voyages (52 600 dollars) et consultants (250 000 dollars).

4. Appui au programme

Section des systèmes d'information

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 17 571 800 dollars

121. La Section des systèmes d'information est responsable des technologies, de la gestion des données, des applications, des politiques, des procédures et des projets visant à faciliter les opérations d'investissement et à garantir la fiabilité des données correspondantes. Elle continuera de mettre en œuvre des solutions en vue d'améliorer la qualité et l'intérêt pratique des données relatives aux investissements, de simplifier et normaliser le déroulement des opérations d'investissement, de fournir des moyens techniques viables pour mettre en œuvre les politiques de sécurité, d'assurer la continuité des opérations et d'exercer des contrôles conformes aux politiques d'investissement de la Division, l'objectif étant d'atténuer les risques opérationnels et risques d'exploitation. Elle s'emploiera, par-dessus tout, à fournir des données de qualité qui contribueront à accroître la valeur des avoirs de la Caisse et à permettre un contrôle intelligent des risques.

Tableau 34
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Fournir des solutions informatiques et un appui technologique qui facilitent le traitement des opérations d'investissement du début à la fin

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1. Exécution de la stratégie informatique et télématique de la Division de la gestion des investissements, avec mise en service de nouveaux systèmes d'aide aux activités d'investissement et intégration des systèmes existants	1.1 Traitement des opérations d'investissement avec gestion des anomalies *Mesure des résultats* Pourcentage d'opérations faisant l'objet d'un traitement intégral 2008-2009 : non disponible 2010-2011 : 90 % (gestion des ordres, SWIFT, banque dépositaire) 2012-2013 (objectif) : 95 % 1.2 Prise en charge de la normalisation et de la modernisation des opérations liées aux investissements *Mesure des résultats* Pourcentage de processus-métier normalisés 2008-2009 : non disponible 2010-2011 : 85 % 2012-2013 (objectif) : 95 % 1.3 Activation des dispositifs de contrôle des risques et de la conformité *Mesure des résultats* Nombre d'outils de contrôle des risques et de la conformité proposés 2008-2009 : non disponible 2010-2011 : 2 2012-2013 (objectif) : 2
2. Amélioration de la qualité, de la sécurité et de la disponibilité des données relatives aux opérations d'investissement de la Division	2.1 Validation et mise en concordance rapides des données relatives aux investissements *Mesure des résultats* Pourcentage de rapports fiables produits 2008-2009 : 50 % 2010-2011 : 75 % 2012-2013 (objectif) : 90 %

	2.2 Grande disponibilité des services informatiques
	Mesure des résultats Pourcentage de risque opérationnel lié à l'informatique
	2008-2009 : 20 % 2010-2011 : moins de 5 % 2012-2013 (objectif) : moins de 1 %

Facteurs externes

122. Les activités prévues devraient permettre d'atteindre l'objectif visé et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les procédures d'achat et les formalités juridiques accomplies par le Secrétariat de l'ONU pour le compte de la Division sont menées à terme dans les délais prévus; b) tous les intéressés s'acquittent de leurs responsabilités et coopèrent sans réserve à la réalisation des objectifs de la stratégie informatique et technologique de la Division, dont ils facilitent ainsi la tâche; c) le Service des systèmes d'information prend en charge en temps voulu l'infrastructure informatique et télématique regroupée.

Produits

123. Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 :

a) Mise en service et exploitation de toutes les fonctionnalités des applications relatives à la gestion des ordres d'achat et de vente (Charles River), de traitement postmarché, de mise en concordance, de comptabilité (Murex) et de messagerie interbancaire (SWIFT);

b) Mise en place d'un centre de données financières et exploitation de systèmes d'exécution des transactions sur les titres à revenu fixe et les titres libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis;

c) Documentation adéquate des processus d'investissement;

d) Application intégrale du traitement des opérations d'investissement avec gestion des anomalies;

e) Contribution à la standardisation et à la modernisation des processus-métier;

f) Contribution à la mise en place et prise en charge des dispositifs et systèmes de contrôle de la conformité;

g) Mise en service de systèmes d'alimentation automatique en données et prise en charge de la validation des données;

h) Prise en charge de la mise en concordance des données;

i) Renforcement de l'infrastructure informatique et télématique de la Division;

j) Mise en œuvre et prise en charge de politiques de sécurité et de dispositifs de reprise après sinistre; et

k) Mise en place de moyens permettant d'assurer la continuité des opérations.

Tableau 35
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Postes	1 593,9	2 457,5	7	8
Autres objets de dépense	10 183,4	15 114,3	–	–
Total	**11 777,3**	**17 571,8**	**7**	**8**

124. Les ressources demandées, d'un montant de 17 571 800 dollars, font apparaître une augmentation de 5 794 500 dollars. Elles correspondent au maintien de sept postes [1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 1 d'agent des services généraux (1re classe)] et à la création d'un poste [1 P-4]. L'augmentation des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses liées aux services contractuels (498 500 dollars) et par le rattachement à la Section des systèmes d'information des services contractuels d'information boursière (498 500 dollars) qui relevaient jusqu'alors de la Section des investissements, ainsi que d'autres dépenses qui relevaient précédemment du programme direction exécutive et administration : autres dépenses de personnel (779 300 dollars) et frais de voyage du personnel (111 000 dollars).

Appui administratif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 011 100 dollars

Tableau 36
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Autres objets de dépense	5 087,6	4 011,1	–	–
Total	**5 087,6**	**4 011,1**	**–**	**–**

125. Les ressources demandées, d'un montant de 4 011 100 dollars, font apparaître une diminution de 1 076 500 dollars. Elles correspondent aux objets de dépense autres que les postes pour l'ensemble de la Division. La diminution du montant demandé est essentiellement liée à la rubrique location et entretien des locaux

(916 900 dollars), puisqu'elle résulte de l'achèvement des travaux de rénovation de locaux supplémentaires dans le bâtiment situé au 1 Dag Hammarskjöld Plaza, pour lesquels des crédits non renouvelables avaient été inscrits au budget révisé de l'exercice 2010-2011.

D. Frais d'audit

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 748 200 dollars

126. Le tableau 37 ci-dessous indique la répartition des ressources demandées.

Tableau 37
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Audit externe	661,2	774,7	–	–
Audit interne	1 983,8	1 973,5	–	–
Total	**2 645,0**	**2 748,2**	**–**	**–**

127. Les ressources demandées, d'un montant de 2 748 200 dollars, correspondent aux frais d'audit externe (774 700 dollars) demandés par le Comité des commissaires aux comptes et aux frais d'audit interne (1 973 500 dollars) demandés par le Bureau des services de contrôle interne.

1. Audit externe

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 774 700 dollars

128. Les ressources demandées, d'un montant de 774 700 dollars, correspondent à la part de la Caisse dans les dépenses afférentes au Comité des commissaires aux comptes, telle que définie par le secrétariat du Comité.

2. Audit interne

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 973 500 dollars

129. Les ressources demandées, d'un montant de 1 973 500 dollars, correspondent au maintien de cinq postes temporaires (autres que pour les réunions) [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] ainsi qu'à la formation et à des objets de dépense autres que les postes (consultants, frais de voyage du personnel, services contractuels, communications, dépenses de fonctionnement, fournitures et accessoires et mobilier et matériel). Elles font apparaître une diminution qui concerne essentiellement la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions) et s'explique par la baisse des montants figurant dans les barèmes standard des traitements, ainsi que par le résultat net de modifications marginales des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes.

E. Dépenses afférentes au Comité mixte

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 200 000 dollars

Tableau 38
Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Dépenses du Comité mixte	167,5	200,0	–	–

130. À la section IV de sa résolution 61/240, l'Assemblée générale a accepté que les dépenses du Comité mixte – frais d'administration afférents aux sessions et frais de voyage du Président et des membres des groupes de travail – soient inscrites au budget de la Caisse et comptabilisées comme des dépenses d'administration.

131. Les ressources demandées, d'un montant de 200 000 dollars, correspondent aux prévisions de dépenses du Comité mixte et couvriront les frais de voyage engagés pour que son président assiste à ses cinquante-neuvième et soixantième sessions et à des réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission, les frais de voyage des membres du groupe chargé de sélectionner l'Administrateur (80 000 dollars), ainsi que les dépenses d'administration afférentes aux cinquante-neuvième et soixantième sessions du Comité, qui se tiendront en juillet 2012 et juillet 2013 (120 000 dollars).

IV. Fonds de secours

132. À la section III de sa résolution 62/241, l'Assemblée générale a autorisé le Comité mixte à compléter jusqu'à concurrence de 200 000 dollars les contributions volontaires versées au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2008-2009.

133. Il est proposé que le Comité mixte recommande à l'Assemblée de l'autoriser à verser au Fonds de secours, pour compléter les contributions volontaires, un montant ne dépassant pas 200 000 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013.

V. Recommandation de mesures particulières en vue de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) au 1er janvier 2012

134. À sa cinquante-septième session, tenue en juillet 2010, le Comité mixte avait approuvé l'adoption des normes IPSAS à compter du 1er janvier 2012. Comme il l'avait demandé, le secrétariat et la Direction de la gestion des investissements lui ont présenté en juin 2011 un rapport sur les préparatifs de la mise en œuvre des nouvelles normes comptables.

135. Pour la présentation de ses comptes, la Caisse se conforme actuellement au Règlement financier et aux règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies. Cette dernière prévoyait d'appliquer les normes IPSAS à compter de 2014 et comptait présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, en 2012, les modifications qu'elle proposerait d'apporter au Règlement financier et aux règles de gestion financières.

136. Vu l'échéance fixée pour la révision du Règlement financier et des règles de gestion financières de l'Organisation, et avec l'assentiment du Comité d'audit de la Caisse, le Comité mixte a été prié, à seule fin de l'application des normes IPSAS dans les délais retenus, de recommander à l'Assemblée générale, pour approbation à sa soixante-sixième session, en 2011, la mesure transitoire ci-après concernant les rapports financiers de la Caisse :

> « À titre transitoire, le Comité mixte autorise la Caisse à continuer d'appliquer à sa comptabilité et à ses rapports financiers le règlement financier et les règles de gestion financières de l'ONU, *mutatis mutandis* et d'une manière qui lui permette de se conformer aux normes IPSAS. Il recommande que, conformément à l'alinéa b) de l'article 19 des Statuts de la Caisse, le Secrétaire général tienne des comptes détaillés de tous les investissements et de toutes les autres opérations de la Caisse en se conformant aux normes IPSAS. »

137. Le Comité mixte a été informé que l'approbation de la mesure transitoire susvisée permettrait l'application intégrale des normes IPSAS par la Caisse et donnerait ainsi suite à sa décision d'adopter lesdites normes en 2012, sous réserve de l'officialisation ultérieure de la révision du règlement financier et des règles de gestion financières de la Caisse. Les états financiers de 2012 seraient présentés et audités selon les normes IPSAS, qui en constitueraient le cadre réglementaire.

138. Après en avoir débattu, le Comité mixte a approuvé la mesure transitoire concernant les rapports financiers de la Caisse et recommandé que cette mesure soit approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-sixième session, en 2011.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

139. **Le Comité mixte recommande que l'Assemblée générale :**

a) Approuve une réduction de 21 772 800 dollars des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011, ce qui porterait le montant révisé des crédits à 154 545 700 dollars, réparti comme suit : 80 478 500 dollars au titre des frais d'administration, 71 289 000 dollars au titre des frais de gestion du portefeuille, 2 532 900 dollars au titre des frais d'audit et 245 300 dollars au titre des dépenses du Comité mixte. Sur ce montant, 133 037 000 dollars seraient imputés au budget de la Caisse et 21 508 700 dollars seraient directement à la charge de l'Organisation des Nations Unies au titre de la participation aux coûts;

b) Approuve des prévisions révisées d'un montant de 144 300 dollars au titre des fonds extrabudgétaires pour l'exercice 2010-2011;

c) Approuve les prévisions de dépenses de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'exercice biennal 2012-2013 d'un montant de 194 164 000 dollars, réparti comme suit : 98 407 600 dollars au titre des frais d'administration, 92 938 200 dollars au titre des frais de gestion du portefeuille, 2 613 800 dollars au titre des frais d'audit et 204 400 dollars au titre des dépenses du Comité mixte. Sur ce montant, 173 260 600 dollars seraient imputés au budget de la Caisse et 20 903 400 dollars seraient directement à la charge de l'Organisation des Nations Unies au titre de la participation aux coûts;

d) Approuve, pour l'exercice 2012-2013, un montant de 156 800 dollars au titre des fonds extrabudgétaires, à financer par certaines des organisations affiliées;

e) Approuve pour le Fonds de secours, en complément des contributions volontaires, un montant maximum de 200 000 dollars;

f) Approuve les mesures financières transitoires nécessaires à la mise en application des normes IPSAS au 1er janvier 2012.

VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Tableau 39

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/65/567)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
a) Le Comité consultatif approuve les recommandations du Comité mixte touchant la politique révisée de gestion des risques et la recommandation tendant à ce que la Division continue d'utiliser son nouveau Manuel de gestion des risques (par. 7).	La majorité des dispositifs de contrôle est d'ores et déjà opérationnelle et l'on s'emploie à mettre en service ceux qui ne le sont pas encore. Le Manuel de gestion des risques est un document évolutif, mis trimestriellement à jour. La recommandation est en cours d'application, l'objectif étant de mettre en place la totalité des dispositifs de contrôle. Certains dispositifs prévus dans le Manuel de gestion des risques sont manuels et sont tributaires de l'allocation de ressources; d'autres sont automatisés et sont tributaires de la modernisation de l'infrastructure. Les dispositifs seront mis en place au fur et à mesure que les conditions voulues sont réunies.
b) Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il est préoccupé par le fait que la Caisse a reçu une opinion sans réserve, assortie d'une observation relative aux pertes réalisées et non	Cette recommandation a été appliquée lors de l'établissement des notes relatives aux états financiers de 2010, que la Division de la gestion des investissements a présentés au secrétariat de la Caisse le 11 mars 2011. La Division poursuivra la concertation à

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
réalisées sur ses investissements, sur les états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Il engage vivement la Caisse à donner effet aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (par. 9).	ce sujet avec les consultants spécialistes des normes IPSAS.
c) Le Comité consultatif réaffirme sa recommandation selon laquelle le Comité mixte devrait continuer d'explorer les possibilités d'investissement dans les pays en développement et en transition (par. 10).	La Caisse ne cesse d'explorer ces possibilités. Ainsi, la Directrice de la Division de la gestion des investissements et ses collaborateurs se sont récemment rendus en Afrique et au Moyen-Orient afin d'étoffer le portefeuille, primé, des actifs africains. La Directrice de la Division s'entretiendra périodiquement avec ses homologues de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international pour examiner de nouveaux instruments d'investissement sur les marchés émergents et les marchés d'avant-poste.
d) Le Comité consultatif partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes selon lequel la Caisse des pensions devrait mettre au point et approuver son plan de mise en œuvre des normes IPSAS dans les meilleurs délais. Le Comité compte que le nouveau directeur financier sera recruté dès que possible, et que, dans l'intervalle, les préparatifs se poursuivront afin que les normes IPSAS puissent commencer à être appliquées à compter du 1er janvier 2012. Il encourage en outre le Comité des commissaires aux comptes à suivre de près l'état d'avancement du passage aux normes IPSAS et recommande à nouveau que le Comité fasse rapport à l'Assemblée générale une fois par an sur les progrès accomplis à cet égard (voir A/65/498, par. 19) (par. 13).	La dernière main a été mise au plan et au calendrier de mise en œuvre des normes IPSAS, qui ont été présentés au Comité d'audit puis au Comité mixte à sa cinquante-septième session (juillet 2011). Les opérations de recrutement d'un nouveau directeur financier sont en cours.
e) Le Comité consultatif souligne qu'un appui suffisant, provenant des ressources existantes, devrait être fourni pour assurer la mise en œuvre rationnelle des normes IPSAS dans les délais prescrits (par. 15).	Le Comité mixte a décidé, à sa cinquante-septième session (juillet 2010) de réaffecter à la mise en œuvre des normes IPSAS des ressources déjà inscrites au budget. L'Assemblée générale a souscrit à cette décision en décembre 2010. Des ressources supplémentaires sont demandées à cet effet pour l'exercice biennal 2012-2013.
f) Le Comité consultatif souscrit à la demande du Comité mixte tendant à ce que le médecin-conseil envisage la possibilité de définir les normes devant présider à l'examen médical aux fins de la participation à la Caisse, en application de l'article 41 des Statuts de la Caisse (par. 18).	Donnant suite à cette demande, le médecin-conseil présentera une note sur la question au Comité mixte à sa session de juillet 2012.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
g) Le Comité consultatif estime, à l'instar du Comité des commissaires aux comptes, qu'il faut présenter des informations transparentes sur les investissements du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies, et note que le Comité mixte a accepté de communiquer de telles informations à l'avenir (par. 20).	Cette recommandation a été appliquée lors de l'établissement des notes relatives aux états financiers de 2010, que la Division de la gestion des investissements a présentés au secrétariat de la Caisse le 11 mars 2011. La Division poursuivra la concertation à ce sujet avec les consultants spécialistes des normes IPSAS.

B. Comité des commissaires aux comptes

(A/65/9, annexe X)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Les principales recommandations du Comité des commissaires aux comptes étaient les suivantes :	
a) La Caisse a accepté d'achever et d'approuver son plan de mise en œuvre des normes IPSAS, de désigner et de faire participer d'autres parties prenantes au projet de mise en œuvre des normes IPSAS, et d'indiquer précisément celles des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière qui ont besoin d'être révisées (par. 27);	La dernière main a été mise au plan et au calendrier de mise en œuvre des normes IPSAS, qui ont été présentés au Comité d'audit. Un comité directeur a été établi, dont sont membres des représentants de la Division de la gestion des investissements et du secrétariat concernés par l'application des normes IPSAS. La Caisse applique les dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, qui sont fondées sur les Normes comptables du système des Nations Unies, tant que les normes IPSAS ne sont pas mises en œuvre. Les consultants spécialistes de ces normes doivent indiquer à la Division de la gestion des investissements les remaniements à apporter aux règles de gestion financière 104.12, 104.13, 104.14, 104.15 et 104.16 afin de les aligner sur les normes. Ces modifications seront présentées au Comité d'audit en juin 2011 et au Comité mixte à sa cinquante-huitième session en juillet 2011.
b) La Caisse devrait comptabiliser une créance et des recettes pour les montants qui lui étaient dus (par. 30);	Les montants dus par les organisations affiliées ont été calculés et seront communiqués après avoir été examinés.
c) La Caisse devrait annuler tous les engagements non réglés et toutes les charges comptabilisées d'avance d'exercices antérieurs lors de leur règlement et remédier à la faille dans les mécanismes de contrôle qui avait fait que des charges qui avaient déjà été payées avaient été inscrites comme charges comptabilisées d'avance (par. 33);	La Caisse a rédigé des instructions d'annulation qui seront intégrées au module administration du système comptable Lawson. Le service administratif en a établi une troisième version qui doit être examinée et approuvée par la Section des services financiers. Ces instructions serviront à recalculer les soldes du compte d'administration pour la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2009 afin de comptabiliser le montant exact devant être reporté au 1er janvier 2010.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	Les comptes seront clôturés au 31 décembre 2010 au moyen de ces instructions.
d) La Caisse devrait mettre en place de meilleurs mécanismes et procédures de contrôle afin que les montants à recouvrer le soient dans des délais raisonnables, et elle devrait se fixer une règle comptable pour le traitement des montants dus de longue date qui ne sont plus recouvrables (par. 43);	Les politiques et procédures de contrôle des montants dus de longue date ont été mises en place. On continue de s'employer à recouvrer les sommes dues.
e) La Caisse devrait envisager de faire figurer une provision pour créances douteuses dans ses états financiers, afin que le montant indiqué corresponde aux sommes effectivement recouvrables à la date du rapport (par. 44);	Une provision pour tous les montants dus depuis plus de deux ans sera inscrite dans les états financiers de 2010. Par ailleurs, les créances irrécouvrables ont commencé à être comptabilisées en pertes en 2010.
f) La Caisse devrait revaloriser tous les soldes libellés en devises en appliquant les taux de change opérationnels de l'ONU en vigueur à la fin de la période considérée (par. 48);	Cette recommandation a été acceptée. Le taux de change en vigueur à la fin de l'année sera appliqué pour convertir en dollars des États-Unis les soldes bancaires libellés dans d'autres monnaies à inscrire dans les états financiers de 2010.
g) La Caisse devrait prendre rapidement des mesures pour recouvrer les créances sur des administrations fiscales (par. 51);	Cette recommandation est en cours d'application. La Division de la gestion des investissements continue de s'employer activement à prévenir le prélèvement d'impôts sur les revenus d'investissement et à recouvrer les créances sur les administrations fiscales de divers pays. Des fonctionnaires de la Division se sont en particulier rendus à Beijing en janvier 2010 pour s'entretenir avec des représentants de l'administration fiscale chinoise de la reconnaissance officielle de l'exonération fiscale de la Caisse et de sa prise en compte. Des discussions se sont également tenues avec des représentants du Gouvernement brésilien, qui ont abouti en avril 2010 à la reconnaissance officielle, en termes généraux, de l'exonération fiscale de la Caisse. La Division a par ailleurs lancé un appel d'offres en vue de s'assurer les services d'un cabinet-conseil spécialisé dans la fiscalité internationale, qui devrait l'aider, notamment, à recouvrer les créances sur administration fiscale dans les divers pays concernés.
h) La Caisse devrait comptabiliser la créance et la recette correspondante provenant du remboursement de dépenses d'administration par l'ONU au cours du bon exercice (par. 54);	Cette recommandation a été prise en compte dans les procédures de clôture des comptes.
i) La Caisse devrait continuer de faire le rapprochement du solde de ses comptes avec l'ONU afin que tous les écarts soient expliqués (par. 57);	Pendant un certain temps, aussi bien la Caisse que l'ONU ont effectué le rapprochement des comptes à partir des soldes interfonds. La Caisse a recommencé à rapprocher les comptes sur la base des dépenses effectives.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
j) La Caisse devrait transférer dans le système Lawson les montants exacts des charges comptabilisées d'avance figurant dans le module comptes créditeurs et corriger les comptes pour tenir compte des écarts constatés (par. 63);	Il s'agit d'une activité à caractère continu. Les erreurs ont été cernées et les comptes seront ajustés en 2010 pour corriger le montant des soldes concernés.
k) La Caisse devrait effectuer régulièrement les rapprochements, une fois par mois, entre le module comptes créditeurs et le grand livre (par. 64);	La Section des services financiers attend que soit mis en service le logiciel Cognos « cube », qui permettra d'établir les états à partir des données du système Lawson.
l) La Caisse devrait virer les soldes débiteurs de comptes créditeurs dans les comptes débiteurs, et terminer l'opération de nettoyage des données afin d'être sûre que tous les montants figurant dans les comptes créditeurs sont des montants à payer valables (par. 67);	Il s'agit d'une activité à caractère continu. Des mesures ont été prises pour corriger ces comptes en 2010 et l'opération se poursuivra en 2011.
m) La Caisse devrait créer un outil d'analyse chronologique permettant d'analyser les prestations à payer (par. 70);	La Section des services financiers attend que soit mis en service le logiciel Cognos « cube », qui permettra d'établir les états à partir des données du système Lawson.
n) La Caisse devrait appliquer l'article 46 des Statuts et du Règlement relatif à la perte des droits à prestation, en corrigeant les prestations à payer en fonction de tous les montants que le moment est venu d'annuler (par. 75);	Il s'agit d'une activité à caractère continu. Elle fait partie du nettoyage des données, qui devrait s'achever d'ici à la fin de 2011.
o) La Caisse devrait respecter les dates de présentation des états financiers, comme l'exigent le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU (par. 79);	Comme le Comité mixte en a été informé (voir A/65/9), la Caisse n'a pas pu respecter la date limite du 31 mars à cause de rapprochements à effectuer concernant les paiements des organisations affiliées. La Division de la gestion des investissements a présenté au secrétariat de la Caisse, le 11 mars 2011, la partie des états financiers pour laquelle elle est seule responsable. Elle veillera à ce que les états financiers soient présentés au secrétariat le 15 mars suivant la fin de l'année considérée.
p) La Caisse devrait élaborer et appliquer des conventions comptables établissant clairement comment les opérations sont comptabilisées dans ses comptes, et faire en sorte que toutes les conventions comptables soient clairement définies et communiquées dans les états financiers (par. 84);	On continuera, dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS, d'étoffer les notes de bas de page des états financiers de 2010 et 2011. Ces normes seront intégralement appliquées en 2012.
q) La Caisse devrait réunir des rapprochements ou des documents de travail pour toutes les rubriques des états financiers et établir des tableaux complémentaires des calculs ou ajustements établissant la concordance avec les écritures du journal (par. 89);	Le logiciel de préparation de rapports extrait les données du grand livre et les regroupe en fonction des rubriques des états financiers, de sorte que l'on peut toujours remonter à la source.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
r) La Division de la gestion des investissements devrait donner dans les états financiers une information complète sur les investissements qu'elle gère pour le compte du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies (par. 92);	Cette recommandation a été appliquée lors de l'établissement des notes relatives aux états financiers de 2010, plus particulièrement dans la partie consacrée aux fonds administrés par la Caisse, que la Division de la gestion des investissements a présentés au secrétariat de la Caisse le 11 mars 2011. La Division poursuivra la concertation à ce sujet avec les consultants spécialistes des normes IPSAS.
s) La Division de la gestion des investissements devrait revoir les accords officiels fixant les conditions dans lesquelles elle fournit des services de gestion de fonds à des tiers (par. 93);	La Division de la gestion des investissements communiquera des informations complètes à ce sujet, notamment en ce qui concerne les accords conclus dans les années 90 avec le Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies, sur la base des recommandations d'audit. Ces accords prévoient que les titres sont gardés dans un compte séparé et que le gérant est extérieur et indépendant. Il n'y a jamais eu confusion avec les comptes de la Caisse.
t) La Division de la gestion des investissements devrait continuer de suivre les prescriptions du Manuel de gestion des risques qu'elle a récemment élaboré (par. 111);	Cette recommandation est en cours d'application. La majorité des dispositifs de contrôle est d'ores et déjà opérationnelle et l'on s'emploie à mettre en service ceux qui ne le sont pas encore. Le Manuel de gestion des risques est un document évolutif, mis trimestriellement à jour. La recommandation est en cours d'application, l'objectif étant de mettre en place la totalité des dispositifs de contrôle. Certains dispositifs prévus dans le Manuel de gestion des risques sont manuels et sont tributaires de l'allocation de ressources; d'autres sont automatisés et sont tributaires de la modernisation de l'infrastructure. Les dispositifs seront mis en place au fur et à mesure que les conditions voulues seront réunies.
u) La Division de la gestion des investissements devrait entreprendre une étude au cas par cas pour recenser les enseignements à tirer de toutes les pertes qui se sont matérialisées pendant l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que des positions actuelles sur lesquelles des pertes latentes ont été subies (par. 112);	La Division de la gestion des investissements a analysé les événements catastrophiques de 2008 et pris note des risques que présentait une politique monétaire trop laxiste sur le long terme. Elle procède désormais à l'examen hebdomadaire et trimestriel de la conformité et des gains et pertes latents supérieurs à 25 %.
v) La Division de la gestion des investissements devrait donner dans les états financiers une description claire des investissements, en faisant apparaître séparément, dans les tableaux, les gains et pertes sur la revente d'investissements et en déclarant tous les gains et pertes non matérialisés à la clôture (par. 113);	Cette recommandation a été appliquée lors de l'établissement des notes relatives aux états financiers de 2010, que la Division de la gestion des investissements a présentés au secrétariat de la Caisse le 11 mars 2011. La Division poursuivra la concertation à ce sujet avec les consultants spécialistes des normes IPSAS.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
w) La Division de la gestion des investissements devrait diligenter les recommandations restantes ou en cours d'application, étant donné que le BSCI a constaté des défaillances importantes sur le plan de la conformité en matière d'investissements (par. 117);	Cette recommandation a été appliquée. Depuis que le responsable du contrôle de la conformité a été recruté, en octobre 2009, de nombreux progrès ont été faits. De nouvelles politiques ont été mises en œuvre, qui concernent les opérations faites à titre personnel, l'acceptation de dons et de voyages et les congés obligatoires. D'autres principes attendent d'être examinés et approuvés. La Section du contrôle des risques et de la conformité, qui relève de la Division de la gestion des investissements, vérifie en permanence la conformité des opérations en se fondant sur le Manuel de gestion des risques et de la conformité et sur divers systèmes informatiques, afin de s'assurer que les investissements sont correctement contrôlés et que les politiques et les normes sont respectées. De nombreuses recommandations du BSCI ont été appliquées et classées. Une procédure formelle permet de suivre les mesures prises dans le prolongement des recommandations du Bureau et de s'assurer qu'elles sont rapidement suivies d'effets. Des stages de formation du personnel de la Division ont été organisés et l'un d'entre eux a fait intervenir le Bureau de la déontologie de l'ONU. La Section du contrôle des risques et de la conformité n'a constaté à ce jour aucune violation délibérée ou récurrente des politiques et procédures qui mettrait en danger les avoirs de la Caisse, sa réputation, ses participants ou ses prestataires.
x) La Caisse devrait améliorer l'information donnée dans les notes relatives aux états financiers sur les principales hypothèses actuarielles et les changements intervenus dans l'évaluation des engagements au titre des prestations postérieures à l'emploi (par. 124);	L'évaluation actuarielle de 2009 a été intégrée aux états financiers de cette même année. Pour la première fois aussi, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations postérieures à l'emploi ont été portés sur les états financiers.
y) La Caisse devrait élaborer un plan de financement des engagements au titre des prestations postérieures à l'emploi et le soumettre à l'examen de son organe directeur (par. 131);	Cette recommandation est en attente. L'ONU sera appelée à financer un tiers des éléments du plan de financement, quel qu'il soit. Cette recommandation ne peut être appliquée tant que le Secrétariat de l'ONU ne présente pas ce plan.
z) La Caisse devrait envisager de revoir le choix de sa méthode d'évaluation de ses engagements au titre des congés annuels, dans le cadre de la mise en application des normes IPSAS (par. 139);	Les discussions se poursuivent avec l'ONU et le groupe de travail sur les normes IPSAS afin de déterminer si les congés annuels doivent être classés comme passif courant ou être calculés au moyen d'une évaluation actuarielle.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
aa) La Caisse devrait prendre des mesures pour faire en sorte que les inventaires physiques soient régulièrement relevés et rapprochés avec le registre d'inventaire (par. 144);	Des inventaires exhaustifs sont réalisés tous les 12 mois. À compter de 2011, ils seront effectués au quatrième trimestre de chaque année, compte tenu du passage aux normes IPSAS en 2012, et il en sera conservé une attestation dûment signée.
bb) La Caisse devrait obtenir que le Groupe de la gestion des biens et des stocks de l'ONU lui présente des rapports d'inventaire et se faire accorder le plein accès au système ProcurePlus afin de pouvoir actualiser tous ses stocks et obtenir des rapports de relevé d'inventaire (par. 145);	Les rapports d'inventaire sont communiqués chaque mois par le Groupe de la gestion des biens et des stocks. La Caisse a adressé un mémorandum au Bureau des services centraux d'appui le 30 septembre 2010 afin d'avoir accès au système ProcurePlus. Elle lui a envoyé un rappel le 15 octobre de cette même année et attend une réponse.
cc) Le secrétariat de la Caisse devrait élaborer un plan de gestion des ressources humaines (par. 149);	Le plan a été formulé et présenté au Comité mixte à sa cinquante-septième session, en juillet 2010.
dd) Le secrétariat de la Caisse devrait envisager des moyens de consolider l'organisation de la relève, mesurée par rapport au nombre de fonctionnaires retraités maintenus en poste (par. 153);	Le programme de formation et de perfectionnement, qui comporte des modules en ligne, est constamment étoffé et actualisé en consultation avec les directeurs de programme. Il est, à cet égard, également fait appel aux connaissances spécialisées des retraités. Voir le paragraphe 8 du mémorandum en date du 15 avril 2010 adressé au Comité des commissaires aux comptes par l'Administrateur.
ee) La Caisse devrait tenir compte des recommandations du BSCI étant donné qu'elles font apparaître de graves lacunes en matière de gestion des ressources humaines (par. 158);	a) L'article 5.1 du Statut du personnel, qui précise que « tout fonctionnaire a droit à un congé annuel », ainsi que la disposition 105 correspondante du Règlement du personnel sont respectés. L'Administration incitera les fonctionnaires chargés des services financiers à prendre un congé ininterrompu de deux semaines chaque année, ceci étant d'ores et déjà obligatoire pour le personnel de la Division de la gestion des investissements. b) Le Service administratif a établi manuellement un tableau d'effectifs qui fait l'objet d'un rapprochement mensuel avec les données figurant dans le Système intégré de gestion (SIG). c) Un système a été mis en place, qui permet de suivre les diverses étapes des opérations de recrutement et qui servira à établir des délais de référence y relatifs. En attendant que les données soient suffisamment nombreuses pour que la Caisse puisse déterminer ses propres délais de référence, on se fondera sur ceux de l'ONU, à savoir 120 jours. Les responsables du recrutement sont invités à prendre en compte l'impératif de parité des sexes.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	d) L'octroi d'un accès au SIG est proposé par les superviseurs en fonction des attributions des fonctionnaires auxquels il est destiné et il est examiné et approuvé en conséquence par le Service administratif. Nul fonctionnaire d'un service autre que le Service administratif n'aura accès au module ressources humaines du SIG sans l'aval de l'Administrateur. e) Les fonctionnaires qui demeurent en poste après l'âge de départ à la retraite figurent désormais dans la catégorie du personnel engagé à titre temporaire, comme le prévoient les nouveaux régimes des engagements. Les procédures générales publiées en janvier 2009 comprennent une annexe qui se rapporte au plan de travail et à l'évaluation des fonctionnaires engagés à titre temporaire par le superviseur direct et son chef. f) Le superviseur, en concertation avec le chef de département et le fonctionnaire, indique et justifie clairement, dans le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS), les besoins de formation de l'intéressé. Il appartient au département d'entamer ou de poursuivre le contrôle de cette mesure. g) Le suivi de la conformité se poursuivra et des statistiques seront communiquées aux chefs de département, assorti d'observations personnalisées, afin que les PAS en ligne soient remplis dans les délais prescrits.
ff) Le secrétariat de la Caisse devrait vérifier mensuellement la concordance des cotisations reçues des organisations affiliées et prendre les dispositions voulues pour que les comptes soient apurés dans les meilleurs délais (par. 162);	Il est impossible, vu les circonstances, de procéder mensuellement au rapprochement des cotisations. Il est à noter toutefois qu'une opération pilote vient d'être lancée pour tester une application qui permettrait de le faire.
gg) Le secrétariat de la Caisse devrait mettre en place des systèmes pour vérifier l'exactitude des informations communiquées par les organisations affiliées avant la clôture de l'exercice, et s'assurer que les rapprochements sont effectués et vérifiés avant l'arrêt définitif des états financiers (par. 167);	Un projet pilote, lancé pour l'année budgétaire 2009, a été étendu à 2010 et il a donné des résultats probants. La transmission automatique des fichiers et le contrôle des fichiers de fin d'année permettront de communiquer des informations plus précises et d'alléger les interventions manuelles.
hh) Le secrétariat de la Caisse devrait indiquer, dans le système de gestion des contenus, les mesures prises lorsqu'une signature figurant au bas d'un formulaire de déclaration de situation diffère des signatures d'origine, et respecter les dispositions de la procédure générale 2001-68, selon lesquelles toutes les images	a) Il est de règle que la correspondance entre la Caisse et les participants ou les prestataires soit systématiquement numérisée et ajoutée dans le dossier approprié du système de gestion des contenus. Ceci vaut en particulier pour le suivi des lettres se rapportant à la vérification des signatures. S'il arrivait qu'un tel

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
numériques des signatures d'un bénéficiaire doivent être entrées dans le système de gestion des contenus (par. 174);	document ne figure pas dans le dossier correspondant, cela serait exceptionnel et dû à une inadvertance. b) Comme indiqué ci-dessus, il est de règle de télécharger dans le système de gestion des contenus tous les documents se rapportant aux prestataires et participants. S'il arrivait que des documents ne figurent pas dans les dossiers correspondants, cela serait exceptionnel et dû à une inadvertance.
ii) Le secrétariat de la Caisse devrait réduire, dans l'ensemble, les délais de traitement des demandes de transfert de droits à pension, afin de s'en tenir au délai visé, soit six mois (par. 180);	Les arriérés de demandes de transfert à régler ont été résorbés. Ces retards étaient dus en partie à la lenteur des opérations menées par l'Actuaire-conseil et, dans certains cas, au fait qu'il fallait au préalable clarifier des questions de fond. À l'heure actuelle, il ne reste à traiter que quelques cas en souffrance depuis moins de 50 jours. Les délais de référence sont donc respectés pour tous ces cas.
jj) Le secrétariat de la Caisse devrait mettre en place des procédures de rapprochement périodique des données du système PENSYS de gestion des états de paiement de la Caisse et du système Lawson de comptabilité (grand livre) (par. 184);	La Section des services financiers réfléchit au développement, en 2011, d'un module du système Cognos qui faciliterait le rapprochement des données.
kk) Le secrétariat de la Caisse devrait établir et approuver des procédures globales de gestion des comptes utilisateur afin de gérer ceux-ci judicieusement, et mettre en œuvre des procédures permettant de déterminer périodiquement si les comptes utilisateur existants sont toujours justifiés (par. 188);	Cette recommandation est en cours d'application. Le Service des systèmes d'information a défini des principes relatifs à l'octroi de comptes utilisateur pour l'accès aux systèmes et aux données, de façon à améliorer la gestion de ces comptes. Des procédures d'autorisation par rôle ont été mises en place pour diverses catégories d'utilisateurs et s'appliquent aux droits d'accès demandés par les superviseurs. La définition des paramètres de sécurité et la réinitialisation des mots de passe se font au moyen de scripts reposant sur un annuaire (active directory policy) et sur une authentification unique (single sign-on). Du fait des limitations du système PENSYS, il n'a pas été jugé possible d'y ajouter des fonctions qui auraient permis de s'assurer que les utilisateurs se connectaient régulièrement au système et d'évaluer l'activité système. Il a donc été décidé d'en faire une exigence du Système intégré d'administration des pensions (SIAP) qui doit le remplacer.
ll) Le secrétariat de la Caisse devrait remanier la procédure relative aux demandes de modification et demandes de service afin d'y apporter les	Cette recommandation pourrait être classée. En effet, après avoir passé en revue les procédures régissant les demandes de modification et les demandes de service, le

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
améliorations requises, comme noté par le Comité (par. 193);	Service des systèmes d'information a intégré à l'outil de demande de modification un champ indiquant si les changements devaient être accompagnés d'une documentation, ainsi que les tests auxquels il fallait procéder et les autorisations qu'il fallait obtenir.
mm) Le secrétariat de la Caisse devrait surveiller le respect des procédures de contrôle des modifications et tenir à jour la documentation relative à la gestion de ces contrôles (par. 195);	Cette recommandation pourrait être classée. En effet, le Service des systèmes d'information a défini des principes relatifs à la gestion des modifications et mis au point une application exhaustive et automatisée afin d'enregistrer les autorisations et de remonter la piste des changements. Des processus ont été mis en place. Le Service et les superviseurs s'assurent quotidiennement du respect des procédures de contrôle des modifications et veillent à ce que ces dernières soient toujours décrites par écrit avant d'être concrétisées.
nn) Le secrétariat de la Caisse devrait mettre en place un service d'assurance qualité des technologies de l'information, lequel serait chargé de veiller à ce qu'un seuil de confiance soit établi et maintenu, et se doter de contrôles propres à prévenir l'utilisation, par les analystes-programmeurs, du nom d'utilisateur et du mot de passe de l'administrateur de la base de données (par. 202);	Cette recommandation pourrait être classée. Bien que la création d'un poste de responsable de l'assurance qualité des technologies de l'information ait été refusée, le Service des systèmes d'information a décrit les principes de séparation des tâches, ce qui lui a permis de définir plus rationnellement les prescriptions relatives à cette fonction. Pour attester et contrôler le respect de ces principes, il est procédé à la description de chaque étape (analyse, développement, migration, etc.) au moyen de la demande de modification, qui exige un examen par deux personnes : le premier et le second agent approbateur. Des mesures ont été prises pour que, désormais, seul l'administrateur d'une base de données puisse se servir de l'identifiant et du mot de passe qui lui ont été attribués.
oo) Le secrétariat de la Caisse devrait réexaminer le bien-fondé des droits accordés aux analystes-programmeurs, particulièrement pour ce qui est de leur accès à l'environnement d'exploitation, et établir des procédures de gestion des cas où l'accès à cet environnement est nécessaire (par. 204);	Cette recommandation pourrait être classée. En effet, bien que la création d'un poste de responsable de l'assurance qualité des technologies de l'information ait été refusée, le Service des systèmes d'information a décrit les principes de séparation des tâches, ce qui lui a permis de définir plus rationnellement les prescriptions relatives à cette fonction. Ainsi, les tâches d'analyse, de mise au point et de migration vers l'environnement d'exploitation ne sont pas assurées par la même personne. Par ailleurs, un plan de modification des systèmes a été mis en œuvre de façon à gérer et contrôler ce processus.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
pp) Le secrétariat de la Caisse devrait veiller à séparer correctement les tâches liées à la migration, depuis l'environnement de développement à l'environnement d'essai et depuis ce dernier à l'environnement d'exploitation, des modifications testées et approuvées (par. 206).	Cette recommandation pourrait être classée. En effet, bien que la création d'un poste de responsable de l'assurance qualité des technologies de l'information ait été refusée, le Service des systèmes d'information a décrit les principes de séparation des tâches, ce qui lui a permis de définir plus rationnellement les prescriptions relatives à cette fonction. Ainsi, les tâches de mise au point, de test et de migration vers l'environnement d'exploitation ne sont pas assurées par la même personne. Par ailleurs, un plan de modification des systèmes a été mis en œuvre de façon à gérer et contrôler ce processus.

Annexe I

Examen par le Comité mixte des prévisions budgétaires révisées de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011 et des prévisions budgétaires pour l'exercice 2012-2013

Questions administratives

a) Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2010-2011

1. Le secrétariat a demandé une réduction de 21 772 800 dollars du montant des prévisions budgétaires de la Caisse par rapport aux crédits ouverts révisés pour l'exercice biennal 2010-2011 qui s'élevaient à 176 318 500 dollars. Le montant total des crédits ainsi révisés s'élèverait donc à 154 545 700 dollars, dont 21 508 700 dollars à la charge à l'Organisation des Nations Unies en application de l'accord de partage des coûts.

b) Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013

2. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 prévoit un montant de 215 999 100 dollars (avant actualisation des coûts), contre 176 318 500 dollars pour l'exercice 2010-2011. Les crédits seraient répartis comme suit : 101 768 500 dollars au titre des frais d'administration, 111 282 400 dollars au titre des frais de gestion de portefeuille, 2 748 200 dollars au titre des frais d'audit et 200 000 au titre des dépenses afférentes au Comité mixte. Le projet de budget prévoit également un montant de 152 900 dollars destiné à financer un poste extrabudgétaire dont le titulaire serait chargé des questions relatives à l'assurance maladie après la cessation de service et un montant ne pouvant dépasser 200 000 dollars qui serait versé au Fonds de secours.

Frais d'administration

3. Le montant proposé au titre des frais d'administration représente au total 101 768 500 dollars avant actualisation des coûts, soit un accroissement des ressources de 10,2 % par rapport au montant approuvé pour le budget de l'exercice 2010-2011 et de 26,5 % par rapport au montant révisé du budget de cet exercice.

4. En ce qui concerne les frais d'administration, le secrétariat a souligné que le montant total des prévisions de dépenses du projet SIAP était inchangé, mais que le calendrier d'exécution avait glissé en raison des changements apportés à la stratégie de mise en œuvre. Les crédits affectés au projet pendant l'exercice 2010-2011 ont donc été sous-utilisés et le secrétariat a demandé l'inscription des fonds qui n'avaient pas été dépensés au budget de l'exercice 2012-2013. Par ailleurs, conformément au plan stratégique à moyen terme concernant les ressources humaines, 16 postes permanents et 3 reclassements ont été demandés comme indiqué ci-après :

Nouveaux postes

Nombre de postes	*Catégorie et classe*	*Fonction*
1	D-1	Chef de l'Équipe de l'évaluation technique et du contrôle des risques
1	P-5	Chef du Groupe du service clients et de la gestion et de la distribution des dossiers
1	P-3	Chef de l'équipe de la gestion et de la distribution des dossiers
2	Agent des services généraux (Autres classes)	Assistant (prestations)
1	P-4	Comptable spécialiste des normes IPSAS
1	Agent des services généraux (1re classe)	Assistant-comptable principal
1	P-4	Comptable
1	P-5	Chef de la sécurité de l'information
1	P-5	Chef de l'urbanisation des systèmes d'information
1	Agent des services généraux (Autres classes)	Assistant juridique
1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget
1	P-3	Spécialiste des ressources humaines et formateur
1	Agent des services généraux (1re classe)	Assistant à la gestion des ressources humaines
1	Agent des services généraux (Autres classes)	Assistant (voyages)
1	Agent des services généraux (1re classe)	Assistant principal à la gestion des installations

Reclassements

Nombre de postes	*Catégorie et classe*	*Fonction*
1	P-4 à P-5	Chef du Groupe des paiements
1	P-4 à P-5	Caissier
1	P-5 à D-1	Chef du Service juridique

Frais de gestion du portefeuille

5. Le montant proposé au titre des frais de gestion du portefeuille représente au total 111 282 400 dollars avant actualisation des coûts, soit un accroissement des ressources de 37,1 % par rapport au montant approuvé pour le budget de l'exercice 2010-2011 (81 197 500 dollars) et de 56,1 % par rapport au montant révisé du budget de cet exercice (71 289 000 dollars).

6. Les ressources demandées par le représentant du Secrétaire général comprennent des crédits qui permettraient de financer 20 postes supplémentaires, comme indiqué ci-après, et des ressources supplémentaires destinées à couvrir les

services contractuels dans les domaines touchant les fonds d'excellence, l'augmentation de la place accordée aux valeurs à faible capitalisation, le comptable centralisateur et les projets informatiques.

Nouveaux postes

Nombre postes	*Catégorie et classe*	*Fonctions*
1	P-5	Juriste hors classe
1	P-4	Secrétaire du Comité des placements
1	P-5	Spécialiste hors classe des investissements (gestion externe)
1	P-4	Spécialiste des investissements (titres à revenu fixe et titres libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis)
1	P-4	Spécialiste des investissements (produits non classiques)
1	P-4	Spécialiste des investissements (marchés émergents)
1	P-4	Spécialiste des investissements (passation et exécution des ordres)
1	P-3	Spécialiste des investissements (actions, Amérique du Nord)
1	P-3	Spécialiste des investissements/analyste (titres immobiliers)
1	Agent des services généraux (Autres classes)	Assistant (passation et exécution des ordres)
1	P-4	Spécialiste de la gestion des risques (audit préalable et stratégies quantitatives)
1	P-3	Analyste de la conformité et spécialiste de la gestion des risques opérationnels
1	Agent des services généraux (Autres classes)	Assistant du Directeur de la Section du contrôle des risques et de la conformité
1	P-4	Chef de la comptabilité et de la présentation des comptes
1	P-3	Fonctionnaire des finances (rapprochement des comptes)
1	D-1	Directeur de l'informatique
1	P-4	Informaticien (gestion des données)
1	P-3	Informaticien (sécurité de l'information)
1	P-3	Spécialiste des rapprochements
1	Agent des services généraux (Autres classes)	Assistant administratif

Frais d'audit

7. La Caisse a demandé un montant total de 2 748 200 dollars au titre des frais d'audit externe (774 700 dollars) et interne (1 973 500 dollars), soit une progression nette de 103 200 dollars par rapport au montant approuvé pour le budget de l'exercice 2010-2011; le montant afférent aux auditeurs externes augmente de 113 500 dollars.

Frais afférents au Comité mixte

8. Un montant total de 200 000 dollars a été demandé afin de couvrir les frais afférents aux deux sessions du Comité mixte, les frais de voyage du Président du Comité et des membres du comité chargé du recrutement du nouvel Administrateur de la Caisse.

Fonds extrabudgétaires

9. Des fonds extrabudgétaires d'un montant de 152 900 dollars ont été demandés aux fins du financement d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) par les organisations affiliées qui participent au régime d'assurance maladie après la cessation de service.

Fonds de secours

10. Un montant ne pouvant dépasser 200 000 dollars a été demandé afin de compléter les ressources du Fonds de secours.

Groupe de travail sur le budget

11. On trouvera ci-après les observations et recommandations du Groupe de travail sur le budget approuvées par le Comité mixte.

12. En application d'une décision prise par le Comité mixte à sa cinquante-septième session, le Groupe de travail sur le budget a commencé ses travaux le 6 juillet 2011.

13. La composition initiale du Groupe de travail approuvée par le Comité mixte a été modifiée à la suite du remplacement d'un représentant du groupe des chefs de secrétariat et d'un représentant du groupe des participants. La composition finale du Groupe de travail était la suivante :

M^me^ J. Forest (Union internationale des télécommunications), représentant les organes directeurs

M. G. Kuentzle (Organisation des Nations Unies), représentant les organes directeurs

M^me^ Y. Mortlock* (Organisation internationale pour les migrations), représentant les chefs de secrétariat

M^me^ S. Van Buerle (Organisation des Nations Unies), représentant les chefs de secrétariat (élue Présidente du Groupe)

M. H. Baritt* (Organisation mondiale de la Santé), représentant les participants

M. C. Santos-Tejada (Organisation des Nations Unies), représentant les participants

M. A. Castellanos del Corral (Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux), représentant les retraités

M. T. Teshome (Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux), représentant les retraités

* Nouveau membre.

14. Le Groupe de travail était saisi de documents consacrés aux sujets suivants : état d'avancement de la mise en œuvre des normes IPSAS à la Caisse, prévisions révisées pour l'exercice biennal 2010-2011, cadre stratégique de la Caisse pour l'exercice 2012-2013 et projet de budget pour l'exercice 2012-2013. Il a bénéficié des apports précieux des membres du secrétariat et de la Division de la gestion des investissements.

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010-2011

15. Comme indiqué au paragraphe 195 du rapport sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (A/63/9) et au paragraphe 137 du rapport sur les travaux de sa cinquante-septième session (A/65/9), le Comité mixte a décidé que le secrétariat de la Caisse lui présenterait tous les ans une analyse détaillée des écarts entre les crédits approuvés et les dépenses effectives dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget. Le Groupe de travail a noté que certains éléments d'information avaient été communiqués, mais a estimé qu'une ventilation plus détaillée des écarts concernant les principaux objets de dépense devrait figurer dans les futurs rapports sur l'exécution du budget. Il a noté également que les normes IPSAS exigeaient une explication concernant les crédits approuvés et les dépenses effectives et jugé que cela faciliterait l'examen des futurs projets de budget par le Comité mixte. De plus, des explications plus complètes s'imposaient lorsque des changements apportés à la méthodologie ou à la stratégie d'exécution de projets ou d'initiatives avaient des incidences majeures sur le programme de travail, et partant sur les dépenses engagées pendant l'exercice. Il était particulièrement intéressant de noter que la sous-utilisation de certains crédits qui devait se produire pendant l'exercice correspondait en réalité à un rééchelonnement des dépenses, celles-ci devant être engagées pendant l'exercice suivant. Cela devait faire l'objet de nouvelles prévisions de dépenses pour faciliter l'examen des demandes, notamment dans le cadre du projet SIAP.

16. Dans ce contexte, le Groupe de travail a estimé que les crédits ouverts pour un exercice biennal donné devaient par principe être dépensés pour les fins approuvées pendant cet exercice. Il a également constaté une sous-utilisation des crédits prévus pour les services contractuels dont avait besoin la Division de la gestion des investissements. Il a accueilli favorablement les mesures prises par la Division pour mieux suivre ses dépenses et l'a invitée à poursuivre en ce sens afin de faire cadrer les prévisions budgétaires avec les dépenses effectivement engagées.

Cadre stratégique pour la période 2012-2013

17. Le Groupe de travail a pris note des efforts constants qui étaient faits pour mieux axer les budgets sur les résultats, notamment avec l'ajout d'objectifs, de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès mieux ciblés. Il a recommandé que la Caisse applique les principes SMART (specific, measurable, appropriate, realistic and time-bound – précis, mesurables, adaptés, réalistes et à échéances définies) à la formulation de son cadre logique. Cela aiderait le Comité mixte à évaluer véritablement la façon dont la Caisse produit les résultats escomptés. Le Groupe de travail a noté qu'il faudrait modifier le cadre stratégique en fonction des décisions qui seraient prises au titre du projet de budget pour l'exercice 2012-2013.

18. Le Groupe de travail a également noté que selon la procédure budgétaire de l'ONU, le cadre stratégique aurait dû être présenté au Comité mixte l'année où il

n'était pas soumis de budget de façon à mettre à sa disposition des orientations sur les priorités et le programme de travail sur lesquels reposerait le budget de l'exercice suivant. Étant donné que c'était le premier cadre stratégique à être présenté depuis la décision du Comité mixte relative à la présentation de ce document, on s'attend à ce que le cycle prescrit soit respecté à compter de 2012, année pendant laquelle le cadre stratégique pour la période 2014-2015 sera présenté au Comité mixte à sa cinquante-neuvième session.

Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013

19. L'idée maîtresse qui a orienté les travaux du groupe de travail lorsqu'il a examiné les prévisions budgétaires et les préoccupations des différentes parties concernées était qu'il fallait assurer le plus haut niveau d'efficacité et d'efficience et l'exercice du plus grand souci de l'économie dans l'exécution du mandat de la Caisse, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures visant à accroître les rendements, réduire les risques ou améliorer les prestations. D'une manière plus générale, il a examiné les arguments offerts pour justifier les augmentations demandées. Dans un certain nombre de cas, il se rendait compte qu'on ne savait pas encore bien quels seraient les effets directs et indirects de l'adoption des normes IPSAS et de l'initiative relative au Système intégré d'administration des pensions (SIAP), parmi d'autres. D'autre part, il a estimé qu'il était prématuré de demander des crédits supplémentaires qui auraient pour effet de verrouiller la structure des effectifs avant que le directeur financier, qui n'avait pas encore été recruté, puisse donner ses vues sur la question. Il pensait également qu'il serait possible d'obtenir des effets de synergie supplémentaires en intégrant davantage les activités menées à New York et à Genève. L'Administrateur lui a indiqué que les possibilités de sous-traitance étaient à l'étude. Il a recommandé que les possibilités d'externalisation et de sous-traitance soient examinées de plus près, particulièrement compte tenu du fait que les baux actuels devaient bientôt venir à expiration, afin de réaliser des gains d'efficacité sur les dépenses d'administration.

20. En outre, le groupe de travail était parfaitement au courant de la situation financière dans laquelle se trouvaient aussi bien les organisations affiliées à la Caisse que les États Membres, notamment en ce qui concerne la nécessité de gagner en efficience et de trouver des moyens plus efficaces d'accomplir leur travail. Il a relevé, dans le cas de la Caisse, le caractère expansionniste des projets et le fait qu'elle comptait beaucoup sur les bienfaits attendus du SIAP, projet qui était encore en cours de réalisation, ce qui appelait des explications supplémentaires sur les mesures prises, ou qui pourraient l'être dans l'immédiat, pour améliorer son fonctionnement, ainsi que sur les effets de rationalisation et les réductions de coût qu'un tel projet pourrait permettre de réaliser, notamment grâce à la modification de la structure des effectifs.

21. Le groupe de travail sur le budget a constaté que le nombre de participants augmentait régulièrement – de 4,2 %, ces 10 dernières années, période pendant laquelle on avait assisté à une nette accentuation de la complexité de l'administration des participants, en grande partie du fait du foisonnement des dispositions du système d'ajustement des pensions.

22. Ces dernières années ont aussi vu une croissance sans précédent du budget de la Caisse. Le projet de budget pour 2012-2013, qui s'élève à 216 millions de dollars,

marque une hausse de 23 % par rapport au budget de 2010-2011, qui était égal à 176,3 millions, et de 68 % par rapport aux 128,2 millions du budget 2008-2009.

23. Afin d'étudier de façon plus significative l'ensemble du budget d'administration, le groupe de travail s'est penché sur les dépenses par participant, c'est-à-dire le total des dépenses divisé par le nombre de participants. Il est ressorti de ses calculs que sur les 10 dernières années, compte tenu de l'inflation, le coût de l'administration d'un participant avait été égal, en moyenne, à 197 dollars par an. À 216 million de dollars, le projet de budget correspond, lui, à 248 dollars par participant, soit une hausse de 26 %.

Dépenses par participant, corrigées pour tenir compte de l'inflation

(En dollars des États-Unis)

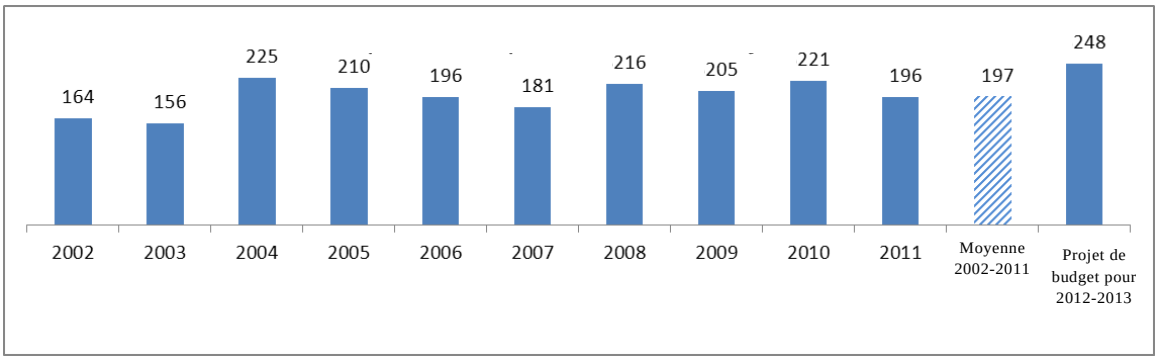

24. L'Administrateur a confirmé au groupe de travail que l'Administration se servait de quelques indicateurs clefs de résultats pour suivre l'évolution de l'efficacité et de l'efficience du fonctionnement de la Caisse. Le groupe de travail souhaite recommander que celle-ci s'efforce de préciser le rapport entre ces indicateurs et ses prévisions budgétaires.

Présentation du budget et méthode

25. Le groupe de travail a été heureux de constater que la décision prise par le Comité mixte à sa cinquante-septième session selon laquelle les documents relatifs au projet de budget devaient être présentés à ses membres 90 jours avant la session avait été totalement respectée. Grâce à cela, il lui avait été plus facile d'examiner ces documents à l'avance. Il a été noté qu'on s'était efforcé de calquer le plus possible la présentation des documents sur la méthode appliquée par l'ONU.

26. En revanche, le groupe de travail a fait observer, sur un plan général, qu'il fallait que la Caisse révise la présentation de ses documents budgétaires, en justifiant les changements plus clairement et avec plus de concision, afin de faciliter les décisions du Comité mixte. Un examen de la qualité des documents aiderait aussi à éliminer les incohérences et à faire en sorte que la présentation des initiatives à caractère transversal soit regroupée et assortie, le cas échéant, de tableaux et de graphiques permettant de comprendre plus facilement de quoi il retourne. D'autre part, comme le Comité mixte l'a déjà demandé, la Caisse devrait continuer à aligner de plus en plus près la présentation de son budget sur celle de celui de l'ONU, en particulier quant à la distinction entre croissance et variations

dues à l'évolution des paramètres relatifs aux coûts : fluctuations monétaires, inflation ou variation des coûts salariaux standard.

27. Le groupe de travail a été inquiet de constater qu'on avait peu progressé, voire pas du tout, sur le plan de l'intégration et du regroupement de certaines fonctions et de certains services, ce qui avait favorisé le maintien du cloisonnement des activités; de même, il n'était pas évident qu'on se soit employé à mettre en œuvre des initiatives visant à réaliser des économies sur l'exécution des tâches administratives. Le Comité mixte souhaiterait peut-être demander à l'Administrateur et au Représentant du Secrétaire général d'étudier ensemble ce qui pourrait être fait et de lui faire rapport sur la question à une de ses sessions à venir.

Informatique

28. Le groupe de travail a noté que la Caisse avait demandé des crédits d'environ 66 millions de dollars pour les activités d'informatique de la Section des systèmes d'information et du Service des systèmes d'information. Il n'est pas impossible qu'un tel montant s'avère nécessaire, mais, vu la complexité croissante des propositions présentées au Comité mixte, il pourrait être utile de présenter à celui-ci, à sa cinquante-neuvième session, un énoncé concis, exhaustif et intégré de la stratégie informatique et de ses conséquences pour le budget, en faisant état de l'agrément d'informaticiens spécialistes des domaines d'activité de la Caisse.

29. À ce sujet, le groupe de travail a aussi noté que la Caisse s'en remettait largement au Centre international de calcul. En particulier, lorsqu'il a été question du budget du Centre, il a appris que la Caisse était le deuxième, derrière le Département de l'appui aux missions, des utilisateurs de ses services. Il lui a été indiqué qu'en raison de la nature du Centre, ses services n'étaient pas soumis à adjudication, ce qui conduit à se demander si cette solution est la plus économique et rentable de satisfaire les besoins de la Caisse sans compromettre la sécurité ou la confidentialité des données. Parallèlement, lors de ses entretiens avec des représentants de la Caisse, il avait été noté que celle-ci avait engagé au titre des services contractuels, par l'intermédiaire du Centre, environ 13 personnes de différents niveaux hiérarchiques (allant d'agent des services généraux (Autres classes) à P-5), certaines depuis 2004.

Normes IPSAS

30. Le groupe de travail a été heureux de lire dans le rapport de l'Administrateur que l'on était assez sûr que la Caisse réussirait à respecter les délais. Les questions restant en suspens concernant les immobilisations et les avantages du personnel semblaient avoir été traitées adroitement. Le personnel des finances du secrétariat et de la Division de la gestion des investissements connaissait bien les normes IPSAS. Le groupe de travail pensait qu'à long terme ces normes seraient incorporées dans les responsabilités de la hiérarchie chargée des finances, de façon très semblable à ce qui avait été fait au moment de la mise en application des Normes comptables du système des Nations Unies.

31. Le groupe de travail ne pensait pas qu'il était nécessaire de créer deux postes exclusivement consacrés aux normes IPSAS; il lui semblait préférable de prévoir le financement de contrats de consultant de courte durée pour faciliter l'établissement des états financiers, la réalisation des tests de dépréciation et la production des documents de politique générale.

Système intégré d'administration des pensions

32. En ce qui concerne le SIAP, le groupe de travail s'est félicité des affirmations de l'Administrateur selon lesquelles celui-ci le plaçait au premier rang de ses priorités. Il transformerait le mode de fonctionnement de l'organisation, qui passerait d'un système de gestion gouverné par les dossiers à un système gouverné par les processus. Il a été rappelé qu'il était destiné à la fois à produire des gains de productivité et à améliorer la prestation des services. Le groupe de travail a donc considéré qu'il fallait absolument que l'examen et l'amélioration éventuels de tous les processus existants concernés fassent partie intégrante de l'ensemble des activités de gestion du changement relatives au SIAP. Le groupe de travail a aussi pensé que la Caisse aurait intérêt à veiller à ce que le projet ne soit pas dominé par l'informatique, car il était indispensable que les services opérationnels se l'approprient sans réserve.

33. Le groupe de travail a recommandé que le Comité mixte demande un rapport sur ce que serait la structure organisationnelle de la Caisse après la mise en application du SIAP, qu'il examinerait à sa soixantième session en même temps que le projet de budget suivant. Ce rapport devrait présenter une évaluation, faite d'un point de vue stratégique, de tous les postes touchés par la mise en place du système.

34. La Caisse avait numérisé 639 499 documents en 2010, soit au total 1 120 602 pages. Le SIAP devait remplacer les systèmes de gestion des prestations, de la comptabilité et des documents. Le groupe de travail a relevé le fait que dans le projet, des effectifs semblaient avoir été affectés tant à la comptabilité qu'aux prestations, mais que rien de particulier n'avait été prévu pour la documentation. Il pense que la Caisse devrait contrôler les compétences affectées au projet, pour s'assurer que des ressources appropriées sont affectées à la gestion des documents.

35. Le budget en cours prévoyait des dépenses supplémentaires au titre des services contractuels et d'autres objets de dépense, nécessaires pour assurer les services requis par les systèmes des générations antérieures qui devaient être remplacés par le SIAP. L'Administrateur avait fourni des assurances selon lesquelles le système serait livré aux dates prévues par le projet et à un coût égal au budget, voire inférieur.

36. Le projet SIAP devait avoir un gros effet sur la prestation des services. Le groupe de travail recommandait donc qu'un organigramme révisé soit présenté avec les prochains documents budgétaires.

Ressources proposées

Postes

37. Conformément au principe directeur et aux critères énoncés au paragraphe 19 ci-dessus, et à la suite d'une série de consultations avec les dirigeants et autres responsables concernés, le groupe de travail a examiné les postes comme suit. Au total, la Caisse demandait trois reclassements (au secrétariat) et 36 créations de poste (16 dans l'administration et 20 à la Division de la gestion des investissements). Les ayant examinés un à un et en ayant discuté avec des représentants du secrétariat et de ladite Division, il est amené à proposer ce qui suit :

a) Ne pas approuver les reclassements proposés;

b) Approuver la création, à la Division de la gestion des investissements, des sept postes visés au tableau 1;

c) Approuver la création des emplois de temporaire visés au tableau 2 (et non des postes demandés à l'origine);

d) Ne pas approuver la création du poste P-4 de spécialiste des finances et du budget au Bureau de l'Administrateur. L'argument étant que les fonctions qui y sont attachées sont devenues plus complexes, le groupe de travail propose plutôt de reclasser à P-4 le poste P-3 de spécialiste des finances et du budget.

Tableau 1

Section	*Poste*	*Nombre*	*Classe*
B. Investissements			
Programme de travail			
Investissements	Spécialiste des investissements – produits non classiques	1	P-4
	Spécialiste des investissements – marchés en essor au niveau mondial	1	P-4
	Spécialiste des investissements – exécution des opérations	1	P-4
	Spécialiste des investissements – actions d'Amérique du Nord	1	P-4
Contrôle des risques et de la conformité	Responsable de la gestion des risques – devoir de diligence et stratégies quantitatives	1	P-4
Activités opérationnelles	Fonctionnaire des finances – rapprochements	1	P-4
Appui au programme			
Systèmes informatiques	Spécialiste de la gestion des données	1	P-4

Tableau 2

Section	*Emploi de temporaire*	*Nombre*	*Classe*	*Observations*
A. Administration				
Programme de travail				
Activités opérationnelles	Chef de la gestion et de la distribution des dossiers (informaticien)	1	P-3	Besoin ponctuel (24 mois)
	Assistant (prestations) au service clients (New York)	1	Agent des services généraux (Autres classes)	Besoin ponctuel (24 mois)
B. Investissements				
Bureau du Directeur	Juriste (Bureau des affaires juridiques)[a]	1	P-4	Besoin ponctuel (12 mois)

Section	*Emploi de temporaire*	*Nombre*	*Classe*	*Observations*
Programme de travail				
Activités opérationnelles	Chef des services de comptabilité et de présentation des résultats	1	P-4	Devrait rester un emploi de temporaire, ne pas être converti en poste
Appui au programme				
Informatique	Administrateur de données statistiques	1	P-3	

[a] Ressources prévues pour le financement de services à fournir par le Bureau des affaires juridiques.

Administration

38. En ce qui concerne le Service des systèmes d'information, à la suite d'une discussion avec la Caisse sur le degré de priorité élevé donné à ses projets informatiques compte tenu des besoins liés à la mise en service du Système intégré d'administration des pensions (SIAP) qui exige des capacités spécifiques, le groupe de travail n'a pas appuyé le projet de gestion intégrée et il a proposé de réduire le budget de 2 543 300 dollars (avant actualisation des coûts). Le budget d'administration serait ainsi minoré au niveau des rubriques Services contractuels (1 133 300 dollars) et Mobilier et matériel (1 410 000 dollars).

Postes temporaires

39. Le groupe de travail était favorable au maintien des 17 postes temporaires pour le projet SIAP, à savoir 1 poste P-5, 7 postes P-4, 4 postes P-3 et 5 postes d'agent des services généraux (Autres classes).

Autres dépenses de personnel

40. Le groupe de travail a approuvé le montant demandé au titre des autres dépenses de personnel avec l'ajustement correspondant aux ressources supplémentaires nécessaires pour les deux emplois de temporaire approuvés à la rubrique Opérations/administration (voir le tableau 2).

Consultants

41. Le groupe de travail a approuvé le montant demandé (300 000 dollars, avant actualisation des coûts).

Frais de voyage

42. Le groupe de travail a proposé de réduire de 10 % le montant révisé des crédits ouverts.

Services contractuels

43. Le groupe de travail a approuvé le montant demandé, tel qu'il a été ajusté pour tenir compte de la non-approbation des ressources prévues au titre du projet de gestion intégrée.

Frais de représentation

44. Ces dépenses seront maintenues au niveau du montant révisé des crédits ouverts.

Frais généraux de fonctionnement

45. Le groupe de travail a acquiescé au montant demandé au titre de l'administration. Notant que les frais généraux de fonctionnement accusaient une augmentation d'environ 500 000 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, imputable à des frais bancaires d'un montant de 3 millions de dollars, il a demandé à la Caisse de réexaminer les mécanismes bancaires en vue de réduire ces derniers frais. Un rapport récapitulatif devrait être présenté avec le prochain projet de budget.

Fournitures et accessoires

46. Le groupe de travail a approuvé le montant demandé.

Mobilier et matériel

47. Le groupe de travail a approuvé le montant demandé, tel qu'il a été ajusté pour tenir compte de la non-approbation des ressources prévues au titre du projet de gestion intégrée.

48. Le tableau 3 présente une récapitulation des recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes, telles qu'elles ont été exposées plus haut, pour l'administration.

Tableau 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

Autres dépenses de personnel	3 910,3
Consultants	300,0
Frais de voyage	1 224,5
Services contractuels	31 847,9
Frais de représentation	4,0
Frais généraux de fonctionnement	14 248,0
Fournitures et accessoires	185,8
Mobilier et matériel	2 011,0
Total, objets de dépense autres que les postes	**53 731,5**

Division de la gestion des investissements

Autres dépenses de personnel

49. Le groupe de travail a proposé de maintenir les ressources au niveau du montant révisé des crédits ouverts en les ajustant pour tenir compte des ressources supplémentaires à prévoir au titre des deux postes de temporaire (ressources non renouvelables pour financer un poste P-4 de juriste au Bureau des affaires juridiques

pendant 12 mois et un poste P-4 de chef du Groupe de la comptabilité et de la publication des résultats pendant 24 mois) indiqués dans le tableau 2.

50. En outre, le groupe de travail a acquiescé à la création, par la Division de la gestion des investissements, d'un poste P-2 d'analyste (contrôle des risques et de la conformité) et d'un poste P-3 d'administrateur (données fixes) devant être financés dans le cadre de l'enveloppe approuvée pour les autres dépenses de personnel (comme indiqué dans le tableau 3).

Consultants

51. Après avoir procédé à une analyse du montant total des ressources prévues pour les normes IPSAS, le groupe de travail a proposé de ramener les prévisions de dépenses de 500 000 à 250 000 dollars. En conséquence, le montant inscrit à la rubrique Consultants s'élèverait à 1 177 000 dollars (avant actualisation des coûts).

Frais de voyage

52. Le groupe de travail a proposé de maintenir les ressources au niveau du montant révisé des crédits ouverts.

Services contractuels

53. À ce stade, le groupe de travail n'appuyait pas le montant de 11 250 000 dollars demandé au titre des services contractuels pour les fonds d'excellence. Il estimait que l'initiative envisagée à cet égard impliquerait une modification de la stratégie d'investissement qui devrait faire l'objet d'une discussion lors de la session du Comité mixte et être cautionnée de façon explicite par les membres du Comité des placements.

54. Par ailleurs, comme il avait été informé que les termes du contrat récemment négocié pour les services de dépositaire/comptable centralisateur étaient plus favorables que prévu, le groupe de travail proposait de réduire ce poste de dépenses de 4 138 300 dollars.

Dépenses de représentation

55. Le groupe de travail a proposé de maintenir les ressources au niveau du montant révisé des crédits ouverts.

Frais généraux de fonctionnement

56. Le groupe de travail a acquiescé au montant demandé.

Fournitures et accessoires

57. Le groupe de travail a proposé de maintenir les ressources au niveau du montant révisé des crédits ouverts.

Mobilier et matériel

58. Le groupe de travail a proposé de maintenir les ressources au niveau du montant révisé des crédits ouverts.

59. Le tableau 4 présente une récapitulation des recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes, telles qu'elles ont été exposées plus haut, pour la Division de la gestion des investissements.

Tableau 4

(En milliers de dollars des États-Unis)

Autres dépenses de personnel	2 892,2
Consultants	1 177,0
Frais de voyage	2 000,0
Services contractuels	62 532,1
Frais de représentation	22,0
Frais généraux de fonctionnement	4 485,1
Fournitures et accessoires	160,0
Mobilier et matériel	700,0
Total, objets de dépense autres que les postes	**73 968,4**

Dépenses du Comité mixte

60. Le groupe de travail a pleinement approuvé le montant demandé pour financer les dépenses du Comité mixte.

Fonds extrabudgétaires

61. Le groupe de travail a approuvé les crédits demandés pour financer un poste d'agent des services généraux (Autres classes), qui doivent être versés par les organisations affiliées participant au régime d'assurance maladie après la cessation de service.

Examen de la question par le Comité mixte

62. Le Comité mixte a noté avec satisfaction que le projet de budget avait été présenté 90 jours avant l'ouverture de la session comme il l'avait demandé, ce qui avait laissé suffisamment de temps au groupe de travail chargé du budget pour examiner ce document de façon minutieuse.

63. Les chefs de secrétariat ont souscrit aux conclusions formulées par le groupe de travail et noté avec satisfaction que la présentation du budget était conforme aux dispositions de la norme IPSAS 24 et que ce budget avait été établi dans les délais fixés par le Comité mixte. Ils étaient préoccupés par le fait que certaines inexactitudes dans les informations exposées avaient compliqué l'analyse et l'examen effectués respectivement par le groupe de travail et le Comité mixte. Ils ont indiqué qu'il était souhaitable de procéder à une analyse approfondie, en utilisant des ratios le cas échéant. Ils ont également fait observer que les crédits approuvés pour l'exercice précédent avaient été sous-utilisés.

64. Les organes directeurs ont entériné les recommandations du groupe de travail. Ils ont recommandé que, lors des réunions futures, le projet de budget soit présenté plus tôt, en combinaison avec les déclarations liminaires faites par les principaux

responsables, pour que les informations sur lesquelles le groupe de travail fonde ses réflexions soient plus complètes.

65. Le groupe des participants a appuyé les recommandations du groupe de travail en notant que les études sur la gestion actif-passif avaient préconisé une diversification des avoirs de la Caisse avec une orientation vers des classes d'actifs non classiques. Le groupe a rappelé qu'on avait recommandé de faire preuve d'une extrême prudence lors de la précédente session de l'Assemblée générale. Il a aussi rappelé que l'avancement professionnel ne devait pas être entravé par des contraintes budgétaires.

66. La Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) a appuyé les conclusions du groupe de travail et lui a adressé ses remerciements.

67. Elle a également fait observer qu'il faudrait modifier les bases de comparaison pour tenir compte des incidences de l'inflation et des taux de change comme il se doit, qu'il convenait, dans un contexte général d'austérité, de rechercher des possibilités de réduction des coûts, par exemple dans les postes de dépenses relatifs aux voyages et à l'informatique, et que les demandes de crédits devaient être étroitement liées aux objectifs stratégiques. En ce qui concerne le Système intégré d'administration des pensions, toute modification qui serait susceptible d'avoir des répercussions sur les organisations affiliées devrait être signalée longtemps à l'avance.

68. Les membres du Comité mixte ont également déclaré que :

a) La Caisse devrait analyser d'un œil critique la méthode employée et les hypothèses faites aux fins de l'établissement du budget pour les services contractuels;

b) Le tableau qui retraçait l'évolution du coût par participant dans le rapport du groupe de travail chargé du budget était utile et la Caisse pouvait s'en inspirer pour procéder à une analyse plus approfondie.

69. Le Représentant du Secrétaire général a fait une déclaration dans laquelle il a attiré l'attention sur le fait que le manque à gagner lié à la perte de revenus d'investissement imputable à des économies réalisées sur la gestion des investissements risquait d'être largement supérieur au montant de ces économies apparentes. En tant qu'agent fiduciaire de la Caisse, il souhaitait faire état de ses préoccupations au sujet du fait qu'un sous-financement structurel de la Division de la gestion des investissements créerait des risques inacceptables en compromettant l'obtention de revenus futurs suffisants pour faire face aux obligations existantes ou prévues.

70. L'Administrateur a remercié le groupe de travail et s'est félicité du soutien qu'il avait apporté à des projets essentiels, notamment le Système intégré d'administration des pensions et l'application des normes IPSAS. Il a mentionné le diagramme qui retraçait l'évolution du coût par participant dans le rapport du groupe de travail et qui fournissait une nouvelle illustration du fait que toute augmentation de ce coût était imputable à un projet et que le coût diminuait de nouveau après l'achèvement du projet. À titre d'exemple, il a mentionné le pic enregistré en 2004 à l'occasion du transfert des bureaux de la Caisse des pensions du bâtiment du Secrétariat au 1, Dag Hammarskjöld Plaza et à celui enregistré en

2012-2013 correspondant au projet SIAP, qui prévoyait la création de 17 postes temporaires devant être supprimés après son achèvement.

71. L'Administrateur adjoint a confirmé que le modèle opérationnel cible lié au projet SIAP demeurait inchangé avec les mêmes objectifs et les mêmes avantages. La modification qui était intervenue avait trait à l'emplacement de la nouvelle infrastructure informatique requise pour le projet dans le centre de données d'Amérique du Nord situé dans le New Jersey. On avait décidé d'installer l'infrastructure informatique du projet à cet endroit après avoir relevé de graves vulnérabilités dans le centre de données du 1, Dag Hammarskjöld Plaza. L'Administrateur adjoint a également indiqué que tous les groupes organiques de la Caisse étaient associés à l'exécution du projet SIAP et qu'un comité directeur avait été mis en place. Il a confirmé que le projet devait en principe être mené à bien conformément aux indications présentées et dans les limites du budget.

Recommandations du Comité mixte

72. **Compte tenu des recommandations du groupe de travail, le Comité mixte a approuvé, en vue de leur présentation à l'Assemblée générale, des prévisions budgétaires d'un montant de 194 160 000 dollars, soit 98 407 600 dollars pour les frais d'administration, 92 938 200 dollars pour les frais de gestion du portefeuille, 2 613 800 dollars pour les dépenses d'audit et 204 400 dollars pour les dépenses du Comité mixte. Sur ce montant, 173 260 600 dollars seraient à la charge de la Caisse et 20 903 400 dollars à la charge de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'accord sur la répartition des coûts.**

73. **En outre, le Comité mixte a approuvé un montant de 156 800 dollars à financer à l'aide de fonds extrabudgétaires pour le traitement des primes d'assurance maladie après la cessation de service pour le compte d'un certain nombre d'organisations affiliées qui en font la demande.**

Annexe II

Organigramme de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011

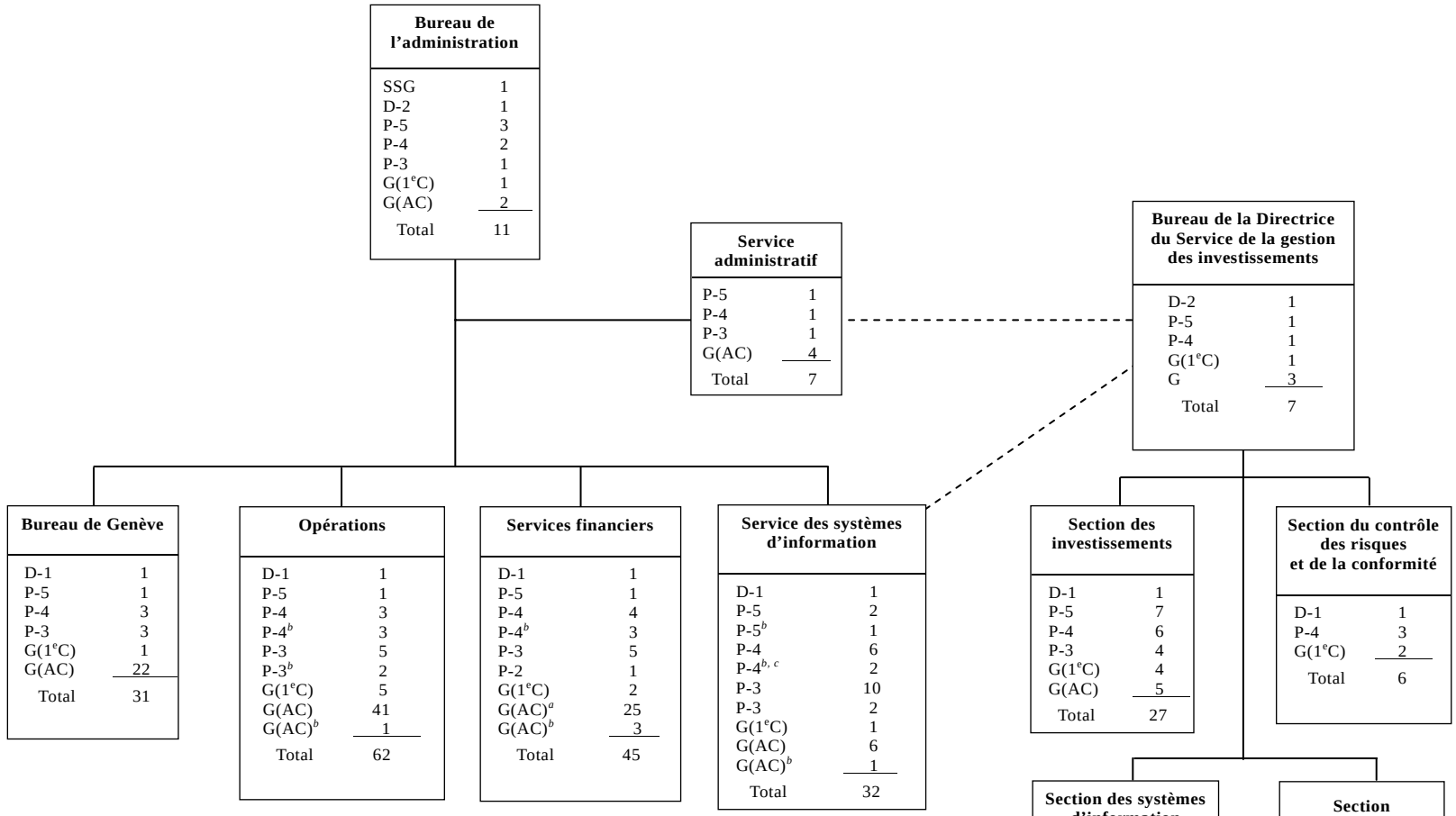

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; G = agent des services généraux; G(1eC) = agent des services généraux (1re classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

[a] Un poste d'agent des services généraux est financé par les organisations affiliées au moyen de fonds extrabudgétaires.

[b] Postes temporaires approuvés pour le projet de Système intégré d'administration des pensions (SIAP).

[c] Un des deux postes temporaires P-4 autorisés pour le Service des systèmes d'information pour l'exercice biennal 2010-2011 n'a été autorisé que pour 12 mois. Il a été supprimé en 2011, ramenant à un le nombre de postes temporaires P-4 affectés au Service.

Annexe III

Organigramme de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies approuvé pour l'exercice biennal 2012-2013

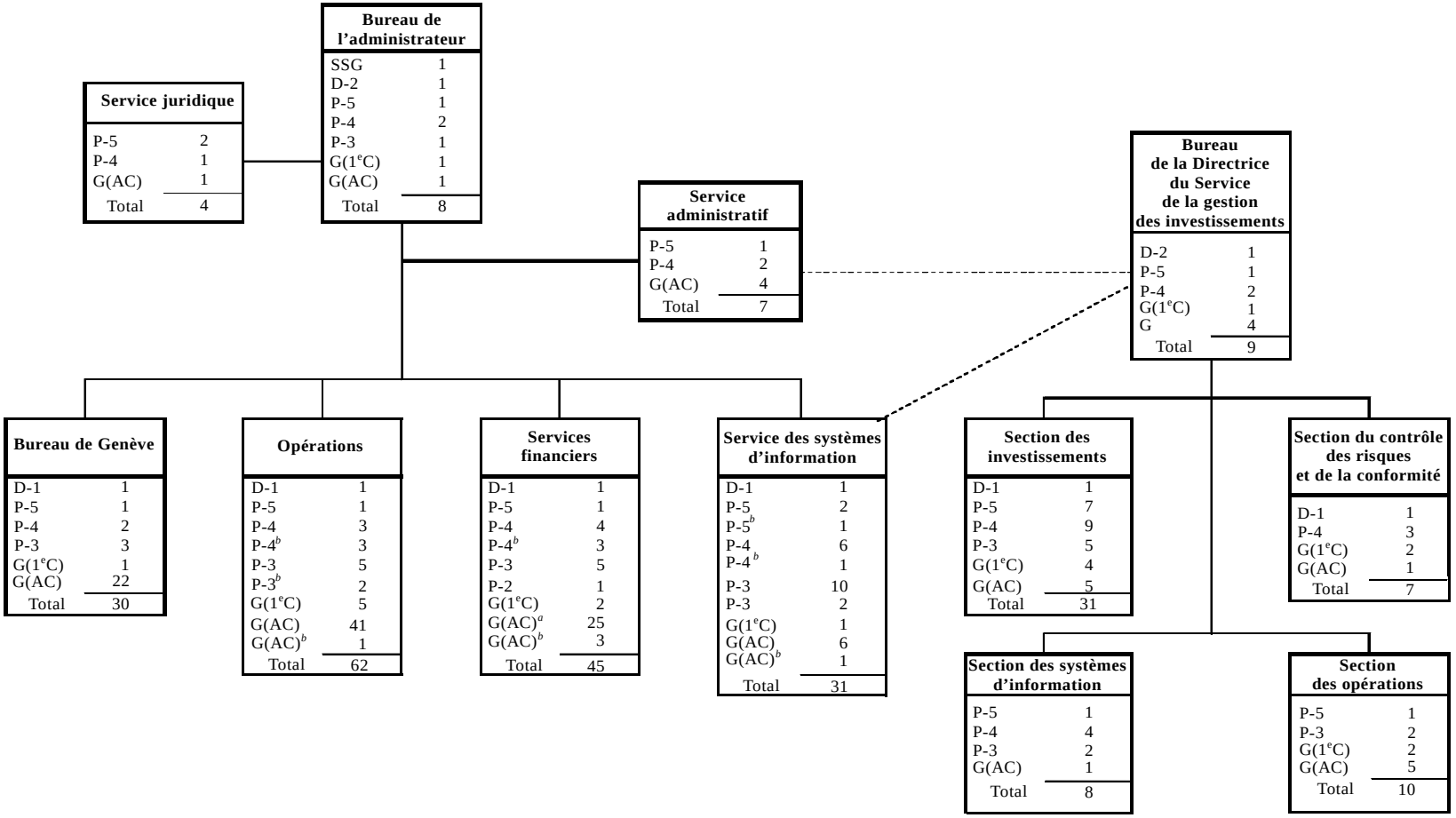

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; G = agent des services généraux; G(1eC) = agent des services généraux (1re classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

[a] Un poste d'agent des services généraux est financé par les organisations affiliées au moyen de fonds extrabudgétaires.

[b] Postes temporaires approuvés pour le projet SIAP.

Annexe IV

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : nombre de participants par organisation affiliée au 31 décembre 2010

	Nombre de participants															
Organisation affiliée	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*	*2002*	*2003*	*2004*	*2005*	*2006*	*2007*	*2008*	*2009*	*2010*
Organisation des Nations Unies[a]	44 059	43 869	43 864	43 751	44 958	50 126	54 953	56 287	57 541	59 542	64 092	68 853	74 575	79 933	82 576	85 617
Organisation internationale du Travail	2 823	2 632	2 599	2 620	2 612	2 650	2 747	2 863	3 044	3 221	3 330	3 261	3 366	3 572	3 642	3 741
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	5 735	5 540	5 435	5 387	5 340	5 315	5 344	5 447	5 648	5 822	5 918	5 774	5 735	5 722	6 011	6 145
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	2 561	2 667	2 588	2 650	2 629	2 452	2 414	2 437	2 517	2 528	2 508	2 469	2 526	2 553	2 602	2 632
Organisation mondiale de la Santé	6 125	5 965	5 935	6 180	6 409	6 817	7 375	8 181	8 966	9 498	9 932	10 072	10 157	10 435	11 029	10 986
Organisation internationale de l'aviation civile	820	826	852	852	841	867	873	883	863	863	826	806	795	775	784	791
Organisation météorologique mondiale	333	316	312	314	327	329	322	310	303	287	302	334	332	319	315	309
Accord général sur les tarifs et le commerce[b]	476	538	529	542	7	4	3	1	–	–	–	–	–	–	–	–
Agence internationale de l'énergie atomique	2 146	2 057	2 053	2 075	2 068	2 076	2 125	2 168	2 207	2 217	2 261	2 278	2 273	2 229	2 245	2 307
Organisation maritime internationale	315	324	323	310	315	325	330	340	344	351	343	338	337	320	323	313
Union internationale des télécommunications	908	885	905	921	965	953	967	1 006	971	875	871	854	843	823	831	830
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	611	672	712	807	955	1 033	1 106	1 189	1 240	1 206	1 166	1 130	1 134	1 139	1 154	1 156
Fonds international pour le développement agricole	302	295	298	332	338	344	383	435	462	488	506	502	519	526	534	540
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels	29	31	29	32	35	37	33	36	34	39	39	40	38	37	36	34

Organisation affiliée	*Nombre de participants*															
	1995	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*	*2002*	*2003*	*2004*	*2005*	*2006*	*2007*	*2008*	*2009*	*2010*
Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes	10	11	11	12	12	12	12	11	11	11	11	12	12	13	13	13
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	1 455	1 163	1 064	921	851	810	813	821	786	791	783	753	759	779	825	826
Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie	–	136	138	141	142	145	145	150	152	162	171	173	177	191	194	190
Organisation mondiale du tourisme	–	70	72	74	78	79	79	83	88	95	90	99	100	95	95	95
Tribunal international du droit de la mer	–	–	18	20	25	27	30	33	34	34	36	36	36	38	34	34
Autorité internationale des fonds marins	–	–	3	30	28	31	28	34	34	28	30	29	29	32	31	32
Cour pénale internationale[c]	–	–	–	–	–	–	–	–	–	298	431	578	719	809	865	908
Union interparlementaire[d]	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	37	40	45	45	48	49
Organisation internationale pour les migrations[e]	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 059	2 419	3 134	3 261
Tribunal spécial pour le Liban[f]	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	259	329
Nombre total de participants	**68 708**	**67 997**	**67 740**	**67 971**	**68 935**	**74 432**	**80 082**	**82 715**	**85 245**	**88 356**	**93 683**	**98 431**	**106 566**	**112 804**	**117 580**	**121 138**
Nombre total d'organisations affiliées	**16**	**18**	**20**	**20**	**19**	**19**	**19**	**19**	**19**	**20**	**21**	**21**	**22**	**22**	**23**	**23**

[a] Le nombre de participants de l'Organisation des Nations Unies pour 2006 a été corrigé par rapport aux données fournies précédemment, passant de 68 855 à 68 853.

[b] L'Accord général sur les tarifs et le commerce s'est retiré de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies le 31 décembre 1998.

[c] La Cour pénale internationale est devenue la vingtième organisation affiliée à la Caisse le 1er janvier 2004.

[d] L'Union interparlementaire est devenue la vingt et unième organisation affiliée à la Caisse le 1er janvier 2005.

[e] L'Organisation internationale des migrations est devenue la vingt-deuxième organisation affiliée à la Caisse le 1er janvier 2007.

[f] Le Tribunal spécial pour le Liban est devenu la vingt-troisième organisation affiliée à la Caisse le 1er janvier 2009.